VOL. XXXVII No 34 635 est, Henri-Bourassa, Montréal 12 Semaine du 23 au 30 août 1965 — 25¢

BIBLIOTHÈQUE DE

LES AFFAIRES

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION FINANCIÈRE, INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

Cette semaine

Le coût de l'éducation .... page 4
Soquef ..... page 5
Le traité de Rome ..... page 7
Le blé canadien ..... page 11
Reportage sur les mines ..2e cahier

Selon le rapport de la commission Mercier sur les faillites au Québec

La malhonnêteté est la raison de nombre de faillites

La malhonnêteté et la fraude se sont infiltrées dans une forte proportion des faillites et liquidations dans la province de Québec au cours des quelques dernières années. La pègre, en particulier dans le district judiciaire de Montréal, en a fait un commerce des plus lucratifs au détriment des créanciers honnêtes.

C'est ce qu'affirme le rapport de la commission Mercier sur les faillites et liquidations au Québec rendu public jeudi dernier par le ministre du Revenu de la province, M. Eric Kierans.

Procédés habiles

En raison des procédés habiles employés par des fraudeurs dans le but d'obtenir des marchandises ou du crédit, les fournisseurs sont souvent impuissants à prévenir les pertes qu'ils seront appelés supporter et à se prémunir contre de telles fraudes.

Si d''une part on doit fustiger tant les fraudeurs que certaines pratiques qui sont plus ou moins responsables de ces fraudes, personne ne voudra blâmer le législateur ou l'appareil judiciaire pour les erreurs commises par les préposés au crédit ou les chefs d'entreprises qui prennent des risques irréfléchis; une législation dont le but serait de protéger l'homme d'affaires et de punir le débiteur des risques inhérents à l'octroi du crédit attirent sans aucun doute les critiques des intéressés eux-mêmes.

Il a été aussi noté que cette situation alarmante résulte du désintéressement quasi-général des créanciers aussi bien que des inspecteurs qui représentent les intérêts de la masse dans la réalisation des biens des faillites. Néanmoins, il ne faudrait pas leur jeter la pierre car trop souvent ce désintéressement est la résultante des insuccès déjà subis dans l'administration, la récupération et la réalisation des faillites de même que dans leurs échecs à faire punir les faillites malhonnêtes ou les fraudeurs.

Ce manque d'intérêt de la part des créanciers et des inspecteurs qui de fait, sont les administrateurs de la Loi sur la faillite, ouvre une voie facile aux gens astucieux et malhonnêtes leur permettant de s'approprier des biens considérables au préjudice de leurs créanciers.

De l'ensemble des faits révélés à cette enquête, la commission a gardé l'impression bouleversante que l'administration de la Loi sur la faillite telle qu'elle existe actuellement dans le district judiciaire de Montréal est plus ou moins semblable à une gigantesque entreprise où il n'existe aucun contrôle interne et de là, où les officiers ou employés à divers échelons deviennent suspects. L'une des causes profondes de cet état de chose, peut-être la plus importante, semble être due au défaut ou au mauvais usage des prérogatives de la Loi sur la faillite plutôt qu'à la loi même, qui sans être parfaite, prévoit nombre de pouvoirs et moyens de contrôle qui peuvent être exercés par les créanciers, inspecteurs, syndics et le régistraire. La Loi sur la faillite contient de même les prescriptions nécessaires pour l'application de sanctions à toute la gamme des détournements, encore faut-il qu'on y ait recours.

Il y a aussi d'autres causes qui favorisent les faillites frauduleuses: il importe de mentionner ici que de nombreux fraudeurs "professionnels" se prévalent des avantages que confère la Loi des compagnies sans se conformer à ses exigences. La Loi des déclarations des compagnies et des sociétés et autres lois connexes sont aussi habituellement ignorées par les fraudeurs ce qui rend impossibles certains des recours prévus par la loi.

Les Syndics

D'une manière générale les activités suspectés de plusieurs syndics dans l'exécution de leur mandat ont particulièrement préoccupé cette commission.

En vertu des prescriptions de la Loi sur la faillite les syndics représentent les intérêts des créanciers et presque tous leurs pouvoirs sont conditionnés par l'approbation des inspecteurs nommés par les créanciers. Il a été démontré qu'en pratique, certains syndics sont les potentats de la quasi-totalité des faillites qu'ils administrent. En raison de leurs connaissances étendues en matière de faillite ils manoeuvrent habituellement les inspecteurs non-avertis comme s'ils étaient des marionnettes. Dans bien des cas, il a été établi que certains syndics avaient habilement machiné la nomination d'un ou plusieurs inspecteurs. Le tout est d'autant plus facile que les créanciers et les inspecteurs de bonne foi affichent un désintéressement que la commission a déjà mis en lumière.

La commission a noté qu'il existe fréquemment un conflit d'intérêt lorsque des décisions importantes doivent être prises quant au bien-fondé des garanties alléguées et de leur réalisation, ces inspecteurs ont à choisir entre leur propre intérêt et les intérêts des autres créanciers; trop souvent ils décident à leur avantage au détriment des intérêts de la masse.

Les acheteurs

En scrutant les affaires des faillites réputées frauduleuses, la commission s'est rendu compte que certains acheteurs de biens de personnes en instance de faillite ou même d'actifs de faillites ou liquidations, ne sont pas exempts de tout soupçon de complicité de fraude. Les transactions de plusieurs acheteurs bien qu'habituellement faites sous les apparences de transactions commerciales dans le cours normal des affaires, frôlent de bien près le recel; est-il nécessaire de mentionner que dans ce domaine la preuve de fraude soit bien difficile à faire en raison de l'astuce des parties en cause et de la complicité du failli, du syndic ou des inspecteurs.

Administration judiciaire

Si en règle générale la commission a été loin d'être édifiée par la façon dont sont administrées les faillites et liquidations par certains syndics et inspecteurs, elle a été surprise de constater dans quel désordre étaient tenus les dossiers à la cour de faillites du district de Montréal. En toute équité ajoutons cependant, que depuis quelques mois de louables efforts ont été faits pour corriger cet état de chose.

Les recommandations

Le rapport de la commission Mercier recommande que les les groupes de vérificateurs qui s'occupent des réclamations de faillites dans les divers services du ministère du Revenu, soient remplacés par un service qui verrait à représenter et à protéger les intérêts du ministère dans les affaires de faillites ou de liquidations.

Elle recommande que toute cession de biens, requête en faillite ou proposition soit faite directement chez le sequestre officiel, sans l'intervention d'aucun syndic.

Reportage sur notre industrie minière

Le Canada ,dit-on, est un pays industriel. Cette opinion prévaut de plus en plus, à mesure que notre pays manifeste des tendances toujours plus marquées vers l'industrialisation dans la plupart des sphères de l'activité humaine. D'un bout à l'autre du Canada, les formes d'exploitation sont davantage conçues et orientees de façon qu'un bon rendement soit obtenu, grâce à l'application de méthodes qui permettent une production rapide, sur une grande échelle.

Le Québec, pour sa part, n'a pas tout de suite répondu à la vocation industrielle. Mais le passé n'a plus rien à voir avec le présent, car là où le retard était le plus visible, les efforts de la population et de ses dirigeants ont transformé la situation, avec l'aide des capitaux et des techniques étrangers. Bien que le nombre des industries que le Québec peut exploiter ne soit pas illimité, en raison de la nature de ses possibilités, il n'existe pas de borne au progrès de l'économie québécoise.

De nos jours, c'est l'industrie qui provoque les plus grands progrès économiques et l'évolution progressive de l'économie québécoise repose principalement sur l'exploitation industrielle de ses richesses naturelles. Outre la production d'énergie hydro-électrique et l'exploitation rationnelle de ses forêts, c'est la mise en valeur des gisements miniers qui constitue l'activité primordiale des travailleurs québécois.

L'industrie minière contribue grandement à l'équilibre économique du Québec. Elle occupe une main-d'oeuvre considérable. Beaucoup d'entreprises plus ou moins étrangères au domaine minier disparaîtraient si on interrompait l'exploitation de gisements minéraux. L'importance de l'industrie minière québécoise ne doit échapper à personne, surtout à ceux qui s'intéressent aux possibilités économiques et industrielles de la province. Pour mieux renseigner ses lecteurs, le journal Les Affaires s'est efforcé de présenter cette semaine un relevé aussi complet que possible des entreprises et des richesses minières du Québec.

De 1960 à 1964

Les faillites ont fraudé le Québec de plus de $5 millions

Le rapport de la commission Mercier sur les faillites et les liquidations du Québec signale que le ministère du Revenu perd des sommes considérables à la suite ou à l'occasion de faillites, cessions de biens, liquidations, concordats et des transactions commerciales qui s'y rattachent.

Suivant les compilations fournies à la commission par les différents services du ministère du Revenu, les pertes directes du ministère s'élèvent à plus de $5.4 millions pour la période de 1960 à 1964. Ces pertes se répartissent comme suit:

	Réclamations	Dividendes encaissées	Pertes
Taxe (vente)	$2,934,204	$412,143	$2,512,061
Taxe (repas)	715,950	13,124	702,826
Impôt (déduit)	808,585	100,778	707,807
Taxe (gazoline)	533,684	45,977	487,707
	04,992,423	0572,022	04,420,401

Aux pertes précipitées, il faut ajouter celles des réclamations impayées pour impôt sur les corporations et les individus qui, à défaut de statistiques précises, ont été évvaluées à environ $1,000,000.00 pour ces annes.

Il est nécessaire de souligner ici que dans nombre de cas de faillite le ministère du Revenu, en raison du fait que l'actif déclaré ou réalisable était minime, n'a pas effectué de vérification des livres des faillis et n'a pas produit de réclamation.

Les pertes directes qui s'établissaient à $595,748 pour l'année 1960, se sont chiffrées à $1,538, 198 pour l'année 1964. De ce dernier montant il faut tenir compte des dividendes à recevoir sur les faillites non-réglées à date, dividendes qu'on peut évaluer à quelque $100,000.

On ne peut aussi ignorer les pertes indirectes très considérables subies par le ministère du Revenu résultant de faillites, liquidations, cessions de biens et concordats frauduleux. Il faut réaliser que nos lois fiscales, comme il se doit d'ailleurs, permettent à titre de déduction contre les revenus, les pertes résulte donc une forte proportion des créances de faillites qui se chiffrent à $390,00.00 pour la Province de Québec pour les années 1960 à 1964 inclusivement, selon les statistiques du bureau fédéral de la Statistique, est effectivement déduite du revenu des créanciers qui font affaires dans le Québec, résultant en pertes d'impôt sur les corporations et les individus.

Pour le progrès de l'entreprise

L'organisation du bureau

Le choix d'une méthode d'analyse

par JEAN-MARC CHAPUT, L. Sc. comm.
Professeur aux H.E.C.

Pour bâtir un tableau des opérations il faut utiliser une série de symboles. Plusieurs associations telles la Société Américaine des ingénieurs, l'association nationale des gérants de bureau (NOMA) et d'autres ont forgé ces codes symboliques. Il ne s'agit pas ici de venter les avantages ou les désavantages de ces différents systèmes symboliques, mais il s'agit tout simplement de bâtir au départ le code qui servira à la préparation de tous les organismes nécessaire dans le bureau par la suite. Il est évident qu'il ne faudrait pas changer continuellement de symboles.

On peut d'ailleurs bâtir différents types d'organigrammes. C'est ainsi que nous aurons des organigrammes horizontaux qui décriront le système à l'horizontale. Il sera possible aussi d'avoir des organigrammes verticaux ou encore une combinaison des deux.

Mais le tableau en soi n'est qu'**un outil nécessaire** qui nous permet d'analyser les modes opératoires utilisés dans certaines phases des opérations. Cette analyse pourra se faire de deux façon différentes savoir: la méthode directe et la méthode intégrée. La méthode intégrée ou globale qui consiste à essayer de voir tous les différents aspects ou toutes les relations possibles de telle phase du travail avec l'ensemble du travail produit de meilleurs résultats et permet une plus grande coordination des opératiions à l'intérieur de l'entreprise.

Les méthodes directes consistent à trouver le point de départ c'est-à-dire l'information nécessaire au tout début et à connaître par la suite le point d''arrivée, c'est-à-dire le produit final et à adopter entre ces deux points une méthode apte à passer du début à la fin.

Cette mèthode met beaucoup d'emphase sur la façon de procéder et ilimine pratiquement les problèmes de causalité. Cette mèthode présente donc plusieurs dangers en ce sens qu''on laisse peut-être au représentant de systèmes et de mécanographie trop de latitude pour choisir la méthode idéale d'obtenir le produit. D'ailleurs, il est bon de se rappeler qu'il est très difficile de trouver des gens compétents qui puissent effectivement donner toute la mesure à telle ou telle méthode, car il doivent posséder une connaissance très approfondie de tous les s y s t è m es mécanographiques possibles ainsi que de toutes les méthodes ou modes opératoires possibles.

Renseignements nécessaires

De plus, la méthode directe, comme elle a tendanc à ne pas voir les exceptions du système, aboutit le plus généralement à une structure trés complexe parce qu'on n'avait pas prévu toutes les possibilités. C'est d'ailleurs tout l'avantage de la deuxième méthode, à savoir, la méthode intégrée. En effet, cette méthode exige initialement tous les renseignements nécessaires pour prévoir un système complet. C'est ainsi, que l'on demandera à chacun des départements de fournir les renseignements suivants:

1) Un exemple de toutes les formules et de toutes la papeterie en usage.
2) Les renseignements qui sont extraits de ces formuls.
3) Les renseignements qu'on ajoute à la formule, leur provenance et destination.
4) Où vont les formules quand elles ne servent plus ?
5) Quelles sont les formules entreposées dans les départements ?
6) Combien de temps doit-on les garder ?
7) Quelle est la méthode d'inscription des renseignements sur la formule; est-ce à l'aide de machines, à la main, avec des papiers carbone.

A la suite de tout cela on esquisse un premier brouillon du tableau. Et c'est ce brouillon que l'exécutif analysera en posant une série de questions. On se demandera si on doit faire ce tavail. Et comme la réponse quasi inévitable à cause d'une certaine routine établie sera affirmative l'exécutif se posera la deuxième question à savoir, devons-nous tout faire celà ? En effet, est-ce qu''il est nécessaire de faire tant que celà ? Est-ce qu'il est n-cessaire d'avoir tous les noms et prénoms de nos employés ? Est-il nécessaire d'avoir la couleur de leurs yeux sur la formule de demande, d''avoir une photo, etc.

Si oui, quelle partie de tout cela devons-nous faire ? En effet, y mettons-nous trop de détails ou pas assez de détails ? Il est très difficile d'avoir un juste milieu.

Qui n'a pas vu à l'heure actuelle les systèmes de comptabilité qui négligent les sous et d'un autre côté, Dieu sait combien les sous peuvent être importants quand on parle de l'auxiliaire des recevables ou des payables.

La troisième question que nous nous poserons insistera sur la façon de procéder. Est-ce que nous allons trop loin est-ce qu'en fait une approximation ne serait pas suffisante ? Est-ce qu'en fait un échantillonnage ne serait nous avons en tête une entrepas suffisant ? Et à ce moment, prise à Montréal qui s'est départie d'un calculateur électronique extrêmement puissant et qui continue à obtenir les mêmes résultats grâce à une formule d'échantillonnage mathématique qui lui permet de prévoir autant qu'auparavant.

Enfin, un dernier groupe de questions concernera les gens qui font le travail. Sont-ils vraiment à leur place, d'après l'organigramme théorique de l'entreprise.

Est-ce que c'est vraiment ces gens-là qui doivent remplir ces formules ?

Une fois toutes ces questions révélées, le travail sera remis aux spécialistes. Ces derniers pourront alors faire appel aux différents vendeurs de mécanographie qui connaissent le problème dans son encemble. Puis viendra le travail final.

On pourrait ici revenir sur une notion que tous les lecteurs rencontrent de plus en plus frequemment dans les journaux, à savoir l'automation. En effet, le tableau fera appel au principe de l'automation afin de parvenir le plus facilement au produit désiré.

Et ce tableau une fois terminé sera mis en opération et on essaiera d'y faire coller la réalité. Il faudra évidemment le modifier. Il faudra aussi de temps à autre le reviser. Quand une nouvelle formule devra être insérée, devra être repensée, à ce moment, le tableau des méthodes sera refait. L'organigramme refait, l'attribution des tâches sera à reprendre. Il ne faudrait pas croire qu'une fois l'organigramme fait, cela devient quelque chose de statique. Au contraire, cela doit suivre la réalité et devient une partie très dynamique de l'entreprise.

Lorsque le président, le vice-président, les directeurs de filiales, les vendeurs et le commis vous auront donné leur avis sur la façon de tenir votre congrès des ventes...

...nous appelleriez-vous ?

Nous avons aussi notre mot à dire. Ce mot, c'est *détendez-vous*. Confiez au personnel spécialisé du Canadien Pacifique le soin d'organiser votre congrès de ventes. Vous n'avez d'autre problème que celui de décider du lieu de votre réunion. (Ça ne devrait pas être compliqué. Le Canadien Pacifique a un réseau d'hôtels qui s'étend d'un océan à l'autre.) Votre groupe, qu'il soit considérable ou petit, recevra un accueil chaleureux et un service impeccable, quel que soit l'hôtel ou le moment de l'année que vous choisirez. Pourquoi ne pas nous donner un coup de fil? Nous en discuterons plus longuement. Si, aujourd'hui, vous n'avez pas le goût de parler, écrivez-nous un mot. Nous serons heureux de répondre à toutes vos questions. Vous pourrez ensuite annoncer la bonne nouvelle au bureau: "Cette année, le congrès aura lieu dans un hôtel du Canadien Pacifique".

Combinez affaires et plaisir dans ces hôtels du Canadien Pacifique:

LE ROYAL YORK	Toronto, Ont.
LE DIGBY PINES	Digby, N.-E.
L'ALGONQUIN	St. Andrews-by-the-Sea, N.-B.
CHÂTEAU FRONTENAC	Québec
LE CHÂTEAU CHAMPLAIN	Montréal, Qué. (ouverture en 1967)
L'HOSTELLERIE LE BARON	Sherbrooke, Qué.
LE ROYAL ALEXANDRA	Winnipeg, Man.
LE SASKATCHEWAN	Regina, Sask.
LE PALLISER	Calgary, Alta
CHÂTEAU LACOMBE	Edmonton, Alta (ouverture en 1966)
L'HÔTEL BANFF SPRINGS	Banff, Alta
CHÂTEAU LAC LOUISE	Lake Louise, Alta
L'HÔTEL TIMBERLINE	Banff, Alta
L'EMPRESS	Victoria, C.-B.

Pour obtenir des renseignements sur les hôtels du Canadien Pacifique, écrire à:
W. A. Gray, directeur, congrès et ventes
Chambre 284, gare Windsor, Montréal, Qué.

Canadien Pacifique

Trains / Camionnage / Bateaux / Avions / Hôtels / Télécommunications LA COMPAGNIE DE TRANSPORT LA PLUS COMPLÈTE DU MONDE

Editorial

par Marc-Henri Côté

Le patrimoine minier du Québec: son meilleur gage de prospérité

Savons-nous bien l'ampleur des richesses que recèle notre sous-sol ? Un éventail trop grand de notre public ignore ce que représente pour le Québec et le pays la vaste industrie minière, la plus importantes de toutes.

"Les Affaires" qui se veut une publication dynamique et à la page livre à ses lecteurs dans cette livraison, une première section spéciale sur l'état actuel de l'exploitation minière dans notre province.

Cette initiative nous a paru impérieuse. Un corps de législation nouveau donne une orientation qui serait de nature à revaloriser les normes de rentabilité de l'exploitation minière, dans le sens que l'ensemble de la population pourra profiter davantage de redevances provenant du patrimoine minier, en les fondant sur le profit de l'exploitation.

Cette législation est encore trop nouvelle pour que son application ait pu donner encore ce qu'on en attend et il faudra le recul de quelques années avant que l'on puisse conclure de la nécessité absolue des changements qu'elle apporte à l'ancienne loi des mines.

Le gouvernement va maintenant au delà de son rôle de gardien de la moralité publique dans le domaine de l'exploitation des richesses minières. Il a institué son propre organisme d'exploration et de participation au développement, suivant en cela l'exemple de nombreux pays.

Ainsi, s'ouvre une ère nouvelle de la gestion du domaine minier au Québec. Elle laisse entrevoir qu'enfin, dans un avenir prévisible, l'on pourra déterminer toute l'étendue de nos ressources minières, grâce à une exploration systématique qui n'a jamais encore été entreprise.

Si encourageante que soit cette attitude positive de la part du gouvernement du Québec, il reste que le secteur privé attend davantage.

La loi concernant les valeurs mobilières régit la vaste gamme des transactions par lesquelles le public contribue directement au développement des entreprises minières. Il va de soi que l'on doive craindre la fraude toujours possible et que l'on prenne toutes les précautions pour éviter la fausse représentation, mais, outre les bonnes intentions, il faut atteindre une efficacité qui ne gêne pas le progrès.

C'est un fait notoire que l'extension de cette loi à la régie des fiducies et du commerce de l'immeuble a particulièrement ajouté à la somme de travail dont doit s'acquitter le personnel assez restreint de la Commission des valeurs mobilières.

Les retards entraînent parfois de sérieux ennuis et gênent l'élan dynamique que connaissent ces récentes années l'exploration et l'exploitation minière au Québec, jusqu'aux confins de l'Ungava.

D'autres facteurs viennent assombrir l'horizon. Les coûts d'exploitation ne cessent de croître et il y a crise du personnel, tant du côté technique que de la main-d'oeuvre non spécialisée.

Ces conditions ne semblent pas suffire à ralentir l'optimisme que suscite la situatoin particulièrement favorable des marchés. Elle a provoqué au Québec un mouvement d'expansion qui se traduit par la production fortement accrue du minerai de fer et des métaux communs.

Des installations nouvelles surgissent à la faveur de ce mouvement et l'occupation du territoire dépendra désormais davantage de l'exploitation minière que de celles de l'agriculture et de la forêt.

Le Québec tire de l'activité minière un prestige qui marque bien l'importance de notre province dans l'économie du pays. Elle n'est pas la plus riche, certes et en dépit de la large voie que le Saint-Laurent y pratique, elle parait enserrée dans d'étroites limites, mais au-delà des montagnes qui le ceinturent, le Québec trouve dans ses vastes plateaux nordiques des richesses minérales d'une grande variété.

Son avenir exige donc un effort intensif d'exploration, tandis que sa main-d'oeuvre devra se spécialiser dans les domaines prometteurs qu'ouvre l'exploitation minière. L'effort d'éducation ne devra pas moins s'intensifier.

D'autres aspects de notre potentiel minier attire l'attention. L'exploitation minière au Québec s'avère plus rentable qu'ailleurs, au Canada ou aux Etats-Unis.

Des dégrèvements fiscaux assez généreux ont appuyé l'industrie minière, il est vrai, mais l'on en viendra sans doute à établir une base réaliste qui puisse satisfaire tous les intéressés. Il semble que la législation nouvelle tende dans cette direction.

Elle n'exclut pas l'existence de sociétés mixtes dans le domaine de la gestion minière. Cette formule de mieux en mieux éprouvée et qui rencontrera davantage de faveur ici pourrait tout aussi bien s'appliquer à l'exploitation minière qu'à d'autres secteurs.

L'ouverture d'affineries nouvelles au Québec découle directement du développement minier et l'on verra sans doute avec le progrès de la sidérurgie, quand s'installera SIDBEC, une expansion de la production de minerai de fer.

Le Québec peut s'enorgueillir à bon droit de l'impulsion que connait l'exploitation minière. Elle confère à notre pays l'honneur d'occuper le premier rang comme producteur de quelques métaux, tels que l'amiante et le zinc.

L'économie du Québec ne sera jamais aussi bien placée sur la voie d'une grande prospérité que par la gestion la plus sage de son patrimoine minier.

Les ventes de blé

La conjoncture se trouve marquée d'éléments dynamiques, optimistes

Les ventes de blé à la Russie ne pouvaient que favorablement donner une évolution favorable à la conjoncture. Les $450,000,000 que cette transaction apporte d'une façon quasi inopinée créent un climat que l'on peut qualifier d'électrisant, si l'on songe que cet apport par l'effet de ses répercussions peut être multiplié au moins quatre fois.

Déjà l'on envisage que les exportations de blé dépassent ce qu'elles ont été au cours des années record de 1963 et 1964. La récolte de cette année serait la meilleure de toute.

Ces perspectives deviennent excitantes chez les transporteurs. Elles accélèreront les programmes de remplacement de matériel lourd. Les manufacturiers sont également fort optimistes puisque, en bonne partie, l'apport monétaire de la vente de blé devrait leur revenir. Le commerce en général en profitera.

Sur le plan extérieur, cette vente n'en est pas moins source de grands avantages.

Nous assisterons de nouveau à la venue de la "grande armada" du blé, qui, en 1963, transportait en Russie la plus vaste quantité de blé que le Canada ait encore vendue. Cette fois, il faudra pas moins de 500 océaniques et 1,400 wagons de chemins de fer de plus que le trafic normal en requiert, pour assurer à temps le transport de la commande russe.

N'oublions pas les obligations que le Canada assume déjà en vers la Chine et d'autres pays. Les ventes de blé atteindront-elles cette année les 400,000,000 de boisseaux, alors que la production se rapprocherait des 800,000,000 ? Ce serait la limite que les transporteurs pourraient envisager.

Il va de soi que la Russie souhaiterait réduire sa balance des paiements fortement déficitaire avec le Canada, en vendant davantage sur nos marchés. Mais, avant que s'amorce ce mouvement de ventes, la transaction fait bénéficier le Canada d'un montant fort substantiel de devises étrangères qui amélioreront de beaucoup la balance des paiements qui menace d'être déficitaire.

Sur le plan domestique, l'injection d'un apport nouveau aussi considérable à l'économie, que comporte la vente de blé à l'URSS, pourrait faire craindre des pressions additionnelles sur la demande de produits et de services et favoriser par le fait même la spirale des prix.

Avant que ces tendances se manifestent vraiment, Ottawa, par le truchement de la Banque du Canada, entend garder une main ferme sur le crédit, tout en laissant assez de latitude pour ne pas gêner l'expansion de l'économie.

Le refinancement de $450,000,000 d'obligations fédérales est un indice en ce sens. Le taux d'intérêt, à 5.25 p.c., sur les obligations à 24 ans, est quelque peu plus élevé que le taux courant. Ottawa en viendrait ainsi à favoriser la hausse du taux d'intérêt de façon à décourager la croissance des prêts.

Cette situation pourrait convaincre des emprunteurs canadiens de se procurer des fonds aux Etats-Unis, tandis que le taux d'intérêt supérieur ici par rapport à celui qui prévaut chez nos voisins, permettra aux investisseurs américains de placer d'autres fonds dans nos entreprises.

Le taux d'escompte de la Banque du Canada demeure un indice qui offre quelque certitude d'un climat optimiste et dynamique, sans qu'il faille craindre des restrictions trop draconiennes. Ce taux d'escompte s'est maintenu à 4.25 p.c. depuis plusieurs mois et il se maintiendra sans doute à ce niveau.

M.-H. C.

Les ventes de blé à la Russie renforcent les bases du marché

L'indice Dow-Jones de New York a maintenant traversé le mur de résistance de 885. Sur une base purement graphique, l'indice aurait percé le palier des 900. S'établissant pour le moment à 892, l'indice Dow Jones a recouvré plus de la moitié des pertes qu'il a subies au cours des mois de juin et de juillet.

Le trait caractéristique de l'activité des deux dernières semaines a été la forte reprise des bourses canadiennes; après avoir longtemps traîné derrière la bourse de New York, elles vivent désormais d'une façon plus indépendante. L'indice de la bourse de Toronto est remonté et a recouvré plus de la moitié de ses pertes.

Ce sont les valeurs les plus avantagées par les ventes de blé qui ont volé la vedette: Canadien Pacifique, Canada Steamship, Maple Leaf Mills, Versatile Manufacturing, Falconbridge et International Nickel. Les titres de Guaranty Trust, Massey Ferguson, St-Lawrence Cement, Texaco et Union Carbide ont aussi enregistré des gains notables. Par contr la valeur Gunmar Mining s'est soudainement dégonflée; la société se trouverait sur le bord de la faillite par suite de la perte de sa filiale, MacNamara.

Le marché des obligations conserve toute sa faiblesse des dernières semaines. La nouvelle émission du gouvernement a trouvé des acheteurs, mais le pessimisme s'est rapidement emparé du marché. Les obligations à 5¼ pour cent d'intérêt et à 90 jours d'échéance, qui ont été mises sur le marché à $98.50 au début de la semaine dernière , cotent présentement entre $98.00 et $98.25.

CANADIAN BREWERIES LIMITED
AVIS DE DIVIDENDE

Avis est par la présente donné que le conseil d'administration a déclaré les dividendes suivants, payables le premier octobre 1965 au actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux, le 31 août 1965:
1. Un dividende trimestriel de 55 cents l'action sur les actions privilégiées convertibles en circulaton, d'une valeur cumulative de $2.20, série A, d'une valeur au pair de $50 chacune dans les fonds de la société.
2. Un dividende de 66¼ cents l'action sur les actions privilégiées en circulation d'une valeur cumulative de $2.65, série B, et d'une valeur au pair de $50 chacune dans les fonds de la société.
3. Un dividende trimestriel de 10 cents l'action sur les actions ordinaires sans valeur au pair dans les fonds de la société.

PAR ORDRE DU CONSEIL
W.E. DREWRY
SECRETAIRE

9 août 1965

ADMINISTRATEUR DE LA STABILITÉ

PAUL A. DIONNE

Il nous fait plaisir d'annoncer l'élection de M. Paul A. Dionne au poste d'Administrateur de La Stabilité, Compagnie d'Assurance-Vie. Monsieur Dionne est Président de A. Dionne & Fils et Compagnie Dionne Ltée, il est aussi membre du Conseil d'Administration de la Banque Provinciale du Canada, de la Compagnie Canadienne de Réassurance, de Zodiac Ltée, de Credit M.-G. Inc., et de la Régie de la Place des Arts.

GÉRARD PARIZEAU, LTÉE

COURTIERS D'ASSURANCE AGRÉÉS

Expertise et administration de portefeuilles d'assurances générales

Assurances-vie, assurances collectives et caisses de retraite

410, RUE SAINT-NICOLAS, MONTRÉAL, P.Q.

TÉL. 842-3451

La société absorbe le coût de l'éducation, qu'elle soit gratuite ou non

par François GAUTHIER

professeur auxiliaire à la Faculté de Commerce de l'Université Laval

Nous apprenons presque chaque jour quelque chose de plus au sujet de la gratuité scolaire. Certains pensent qu'il s'agit là d'un objectif inaccessible ou encore d'un mythe. D'autres, dans le monde étudiant surtout, affirment que le coût croissant de l'éducation ferme la porte de nos institutions de haut savoir aux économiquement faibles. D'autres, enfin, dont plusieurs hommes publics, s'émeuvent de ce problème et éprouvent même quelques difficultés à définir leur position.

En fait, on ne sait plus trop bien si la gratuité se situe au niveau de l'éducation ou à celui de certaines affirmations. Il n'y a pas lieu ici d'apporter une réponse définitive - ce serait présomptueux - à ceux qui sont dans l'attente d'une solution ou de clore un débat si passionnant. Nous essayerons simplement de donner à ce dernier une orientation qui soit plus conforme aux données réelles du problème.

Rapports visibles

Au point de vue économique il ne fait aucun doute qu'il y a un lien étroit entre la croissance de la production, le plein-emploi et le niveau de l'éducation d'une société. Plusieurs économistes, notamment T.W. Schultz et E.F. Benison, ont démontré d'une façon éloquente qu'il existe une corrélation positive entre l'accroissement de la production et l'éducation. La richesse d'un pays ne se mesure pas uniquement à l'abondance des richesses naturelles de son sous-sol. La plus grande richesse d'une société est son potentiel humain qui seul détient un pouvoir de création et d'organisation.

Ainsi apparaît le rôle de l''éducation qui vient exploiter et développer le capital humain. La relation entre le niveau de l'éducation et le plein-emploi n'est pas moins évidente. Les statistiques canadiennes montrent que le chômage affecte surtout ceux qui sont sous-développés sur le plan de l'éducation. En Suisse, où le niveau d'éducation est relativemen élevé, on parle de sur-emploi et la main-d'oeuvre étrangère constitue environ 40% de la population active. La mobilité et l'esprit de création sont des conséquences directes d'un niveau élevé du développement du capital humain.

Besoin à satisfaire

Mais l'aspect économique du problème peut être envisagé d'une autre façon. En effet, l'éducation implique nécessairement un coût. Le problème de la gratuité scolaire n'existe donc pas car, dans le cas contraire, ce serait un faux problèème. Si l'on reconnaît que la plus précieuse faculté le l'homme est l'intelligence, on admettra facilement que l'éducation est un besoin que représentent à la fois l'individu et la société. La satisfaction de ce besoin - comme celle de tout autre besoin tel la santé ou la défense nationale - comporte un coût qui peut être assumé soit par l'individu, soit par la société ou encore par les deux dans une proportion indéterminée.

Raisons favorables

Ce que veulent les partisans de la pseudo gratuité scolaire c'est, en définitive, la prise en charge par la société ou la socialisation du coût de l'éducation. Cette préférence traduit donc un choix politique qui s'inspire des considérations suivantes. La démocratie politique (doit être le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. Même si le pauvre, le riche et le chômeur sont égaux en tant qu''électeurs, la démocratie est impossible sans un certain niveau de développement de l'éducation de la société.

La démocratie politique serait une hypocrisie, en fait, le pouvoir politique était entre les mains des économiquement forts et des groupes de pression. En somme, il faut tenter de réduire les inégalités sociales et économiques les plus choquantes. La meilleur façon de rechercher cet idéal serait de donner à chacun des possibilités de s'instruire indépendamment de son pouvoir d'achat. Dans cette optique, l'éducation de l'individu ne devrait pas dépendre des forces du marché en raison des inégalités dans la répartition des revenus.

Les partisans de la socialisation du coût de l'éducation pensent donc que la chose est socialement et politiquement désirable. Mais là ne doivent pas s'arrêter leurs recherches. En effet, il subsiste des problèmes d'ordre financier et technique.

Quelques obstacles

Sur le plan financier, on peut se demander si notre province est "capable" de développer un complexe scolaire apte à donner à tous l'éducation nécessaire. Même si la réponse était affirmative, il faudrait également savoir "qui" va payer. Certes chacun participerait au coût selon ses facultés contributives: l'impôt progressif aurait un effet niveleur sur les revenus en même temps qu'il permettrait aux économiquement faibles de s'instruire. Soulignons également que l'accessibilité à l'éducation ne comporte pas seulement les frais de scolarité mais aussi le coût des livres, du logement et des autres dépenses de subsistance.

Comment les institutions autonomes pourront-elles bénéficier des deniers publics si elles n'acceptent pas une forme de contrôôle direct ou indirect? Quelles régions faudrait-il aider le plus ? Si la société accepte de prendre en charge le coût de son éducation, ne sera-t-il pas nécessaire qu'elle socialise les bénéfices ou encore la rentabilité des investissements qu'elle aura effectués ?

Le problème de l'éducation a donc plusieurs aspects. Des aspects politiques d'abord,puisqu'il s'agit pour la société de décider si l''éducation est un besoin collectif et si elle veut en assumer le coût. Dans l'affirmative, l'éducation ne serait plus réservée à une classe de patiriciens et deviendrait accessible à tous. Des aspects financiers aussi, puisqu'il faudrait également déterminer la capacité de la société à payer, répartir la charge en fonction des possibilités de chacun et définir l'étendue de sa participation au financement de l'éducation. Les aspects techniques, enfin, concernent la détermination des priorités à établir sur le plan régional, entre les intitutions de même que l'organisation et le contrôle des investissements en fonction du bien commun. Mais le besoin le plus pressant dans notre milieu est peut-être de dire aux gens - de même qu'aux étudiants - que le "coût" de l'éducation n'est jamais "gratuit", que la prise en charge par la société de ce coût est une exigence vitale dans une société qui se dit et se veut démocratique et que ce coût implique des sacrifices.

Tél.: Rés.: 725-0188

FRANÇOIS DE MARCO

ANALYSTE DE SUCCESSION — COURTIER D'ASSURANCES

7295, RUE LISIEUX **ST-LEONARD**

SAMSON, BELAIR, COTE, LACROIX et ASSOCIES

E. H. KNIGHT & CO.

Comptables agréés

MONTREAL • QUEBEC • RIMOUSKI

132 ouest, St-Jacques **Montréal**

VI. 2-4691

MAURICE-R. FOREST,

COMPTABLE AGREE

635 est, boul. HENRI-BOURASSA **Tél.: 387-5131**

LAURIN, LAURIN, BEAUDRY INC.
DOMINION INSURANCE AGENCIES LIMITED

Courtiers d'assurance agréés

500 OUEST, RUE SAINT-JACQES, MONTREAL — AV. 8-9241

J. LEVASSEUR Inc.

IMMEUBLE

635 EST, HENRI-BOURASSA MONTREAL

Téléphone DU. 1-7788

En bref

En plus de compter déjà en place trois ministres, soit MM. Carrier Fortin (Travail) à Sherbrooke, Emilien Lafrance (Famille et Bien-Etre Social) à Richmond, et Bernard Pinard (Voirie) à Drummondville, les Cantons de l'Est recevront, en un mois, la visite de plusieurs membres du cabinet provincial. M. Jean Lesage présidera le 26 août à l'inauguration de l'autoroute des Cantons de l'Est, Me Gérard D. Lévesque (Industrie et Commerce) étudiera à Sherbrooke les problèmes des régionales économiques, M. Pierre Laporte (Affaires municipales) traitera des services municipaux, le 28 septembre à Rock Island, et Me Paul Gérin-Lajoie (Education) doit rencontrer, à la mi-septembre, la régionale scolaire de l'Estrie, à Sherbrooke, également.

•

Au ministère des Richesses naturelles, à Québec, on se perd en conjectures sur les rumeurs qui ont circulé dans les Cantons de l'Est à l'effet que les compagnies minières "Bell Asbestos" et "King Asbestos" allaient se fusionner en vue d'importants développements miniers dans la région de St-Frédéric de Beauce où la "Bell Asbestos" maintiendrait une équipe de chercheurs. Au département de M. René Lévesque, on ignore complètement jusqu'à présent, ces projets de fusion et de développement.

•

Il serait encore beaucoup trop tôt pour connaître les projets de la "Compagnie minière Africana Ltée" qui vient d'établir son siège social d'opération à Knowlton, comté de Brome, et se propose d'exercer le commerce d'une entreprise minière avec un capital de $4 millions, divisé en 4 millions d'actions ordinaires d'un dollar au pair. A Québec, les lettres patentes ont été émises par le secrétariat de la province à cet effet, mais au ministère des Richesses naturelles, on ne peut fournir aucun renseignement additionnel sur ce projet pour l'instant.

•

Le 17 septembre prochain, à Québec, les associations culturelles des milieux francophones du Canada seront conviées à jeter les bases définitives d'un système de consultation entre les minorités françaises des autres provinces canadiennes et le Québec. Un comité consultatif semblable épaulera plus efficacement le programme d'action positive du ministère que dirige Me Pierre Laporte. Ce dernier révèle également l'intention du ministère des Affaires culturelles de former un comité de spécialistes en sciences sociales pour l'élaboration d'un plan d'ensemble qui fixera les priorités et les objectifs à atteindre afin d'augmenter le rayonnement culturel des minorités françaises au pays. Cette année, des subventions de $200,000 seront ainsi distribuées par Québec aux associations culturelles des minorités francophones du pays.

•

Il appartiendra aux provinces de Québec, d'Ontario et du Manitoba de procéder à des consultations interprovinciales afin d'en arriver à un partage équitable du littoral et des îles de la Baie d'Hudson et de la Baie James. Ottawa abandonne à ces provinces le soin de solutionner ce problème jamais encore abordé d'une façon réaliste. On estime que les gisements contenus dans le lit de la Baie d'Hudson, sur les îles et leurs sous-sols seraient plus riches mêmes que ceux du golfe Saint-Laurent. Mais il importera d'entreprendre l'exploration du sous-sol et tout indique que le Québec élargira de nouveau le permis déjà accordé à l'Hydro-Québec pour procéder aux explorations prévues non seulement dans le fleuve et le golfe St-Laurent, mais aussi dans la Baie James et la Baie d'Hudson, sur le territoire dévolu à la province évidemment.

•

"Voulez-vous faire un investissement? Un commerce de belle confection pour dames, en opération depuis 5 ans. Fixtures et vitrine très modernes et ainsi qu'un grand plan budgétaire avec 300 clients enregistrés."

IMMEUBLES TANGUAY ENR.
(courtier)

1621, rue Girouad,

ST-HYACINTHE

Tél.: 773-8424

LES AFFAIRES

Hebdomadaire d'information financière, industrielle et commerciale. 635 est, boulevard HENRI-BOURASSA, Montréal 12, DU. 1-1888

Président: Julien LEVASSEUR; **vice-président:** Séraphin VACHON, **secrétaire:** Me Philippe FERLAND, c.r.

Directeur: Séraphin Vachon. **Rédacteur en chef:** Marc-Henri Côté. **Secrétaire à la rédaction:** Pierre-Paul Beauchamp. **Responsable de la production:** Jean Robitaille. **Collaborateurs réguliers:** Jean-Marc Chaput, économiste; Claude Déry, journaliste; François Gauthier, économiste, professeur à la faculté de Commerce de l'Université Laval; Jacques Rolland, économiste.

Directeur de la publicité: Stephen J. DANYLUK. **Publicitaires:** Montréal - Stephen J. Danyluk, Robert Michaud; Toronto - Milan Babic, Henri Fournier. Bureau à Toronto - 62 ouest, rue Richmond, Toronto, Ontario, tél.: 364-2443. Les Etats-Unis - Représentants: LYNAD ASSOCIATES, 537 South Dearborn Street, Chicago, Illinois 60605, tél.: 939-3076 - 1776 Broadway, New York, N.Y., tél.: PL. 7-5500.

Directeur du tirage: Georges LARIVIERE.

On souscrit pour un an (52 numéros) à raison de $8.00; trois ans (156 numéros); $15.00

(Le ministère des postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication.)

Typographie: Service-Inter Ltée. **Impression:** Richelieu Roto-Litho, St-Jean.

nouvelles de Québec

La création de Soquef aiderait le capital québécois à s'accroître

par Claude DERY

Un grand pas sera franchi en 1966, si le Québec se dote d'une Société québecoise d'exploitation forestière dans le cadre du programme gouvernemental adopté en 1962, avec le slogan: "Maîtres chez nous". A la suite de M. René Lévesque, ministre des Richesses naturelles, qui a obtenu, cette année, non seulement le reconditionnement complet des législations vétustes sur les mines et les droits miniers, mais encore la création d'une société québécoise d'exploration minière, c'est l'intention du ministre des Terres et Forêts, M. Lucien Cliche, de déposer, dès le début de la prochaine session, un projet de loi proposant la formation d'une société d'état qui aura mission d'exploiter les richesses forestières du Québec.

La nouvelle publiée dans "La Réforme", organe officiel de la Fédération libérale du Québec, n'a pas l'heur de surprendre les observateurs politiques puisqu'à plusieurs reprises déjà, depuis 1962, le sujet a rebondi dans l'actualité. Depuis la nationalisation de l'électricité, l'opinion publique était constamment entretenue par ces projets d'exploration et d'exploitation des autres richesses naturelles, en particulier des mines et des forêts. Cette année, le ministre René Lévesque ouvrait une nouvelle offensive avec Soquem pour l'exploration minière. Le bureau de direction de la Société doit être constitué au cours de l'automne et déjà, cet été, les équipes de chercheurs, géologues et arpenteurs du département ont reçu instruction en conséquence de soumettre au département toute découverte intéressante sur le plan minier.

Entreprise mixte

Il va de soi que les concessions détenues par le ministère et Soquem pourront être vendues comptant aux compagnies privées pour fins d'exploitations, mais Soquem pourra aussi, selon son mandat, entreprendre des travaux de sondage et d'exploitation, grâce à un capital étatique de quinze millions de dollars, que le gouvernement souscrira d'ici dix ans.

Au sujet de l'exploration et de l'exploitation forestières, l'on sait que, depuis deux ans, un travail intense de recherches se poursuit au ministère des Terres et Forêts en vue d'établir un inventaire forestier complet. Déjà, le titulaire, M. Lucien Cliche, à plusieurs reprises, a invité les hommes d'affaires canadiens-français à s'intéresser à cette exploitation.

Soquef aura donc le statut d'une entreprise mixte tout comme Sidbec vraisemblablement où l'état, comme principal actionnaire, et les capitaux privés d'industriels québécois s'uniront pour lancer l'opération. Suivant un rapport d'un comité d'experts, on a convenu que le projet serait rentable et c'est pourquoi le trésor provincial souscrirait vingt millions de dollars alors que deux groupes d'industriels canadiens-français compléteront la capitalisation.

Toutefois, on ne cache pas que le ministre demeure toujours à la recherche de capitaux additionnels, puisque la première réalisation consistera dans l'établissement au coût de cinquante millions de dollars d'une usine de pâtes et papiers dans la région de St-Félicien, au Lac St-Jean, sur une concession réservée à cette fin par la Couronne. On se propose également d'établir une seconde usine similaire dans le Haut-St-Maurice.

Refonte de la loi

Des audiences publiques doivent convoquer au parlement en automne les représentants de compagnies forestières de pulpe et papier, des syndicats ouvriers, de l'UCC et des économistes, afin d'analyser les politiques entérinées jusqu'ici au ministère des Terres et Forêts.

Il se peut également que l'on reporte ces audiences au début de 1966, soit après déposition à l'Assemblée législative, d'un projet de loi commandant la refonte complète de la loi des terres et forêts, suivant un voeu exprimé à plusieurs reprises, cette année, par M. Lucien Cliche.

Le second projet s'y grefferait, celui de Soquef qui créerait une société québécoise d'exploitation forestière, elle subsisterait et s'épanouirait grâce à des capitaux versés par l'état et aussi par les industriels canadiens-français. Il n'est pas dit qu'une partie des capitaux ne puisse être fournie par les citoyens du Québec eux-mêmes.

On admet que l'entreprise privée a largement contribué à l'exploitation forestière, notamment en Abitibi ,en Gaspésie, au Témiscamingue, en Mauricie, dans les Cantons de l'Est et maintenant dans l'Outaouais. Toutefois, on constate aussi que ces entreprises sont en presque totalité dominées par des capitaux étrangers. On affirme bien à Québec qu'il n'est aucunement question de nationalisation de la forêt mais que le gouvernement veut plutôt stimuler le capital canadien-français et lui offrir l'opportunité de jouer un rôle de partenaire des sociétés privées dans cette exploitation.

Mesures antérieures

On se rappelle le mémoire déposé par la Commission politique de la Fédération libérale du Québec au congrès annuel du 10 septembre 1964, sur la planification des politiques touchant les richesses naturelles, de même que le mémoire de l'UCC proposant l'intégration de la forêt à l'agriculture et même une participation des syndicats coopératifs forestiers dans la réalisation d'une usine de pâtes et papiers. On sait aussi qu'il y eut échange de territoire entre Domtar et le gouvernement, ce dernier se réservant un vaste domaine à St-Félicien.

Le Québec compte actuellement 35 compagnies de pâtes et papier-journal, opérant 53 usines en majorité contrôlées par des intérêts étrangers. Inutile de souligner les centaines de millions de dollars impliqués dans cette industrie qui demeure encore l'une des plus importantes du Québec.

Mais la nouvelle orientation aura certainement des répercussions. D'abord, au sein même du ministère des Terres et Forêts, les hauts fonctionnaires ont été surpris devant les détails relatifs à ces projets. Les observateurs politiques sont d'opinion qu'il n'y a pas de fumée sans feu, mais que le projet pour le moins très considérable dans son ensemble, est peut-être dévoilé d'une façon prématurée. A tout événement, des commentaires sont attendus au parlement aussi bien du premier ministre, M. Jean Lesage, que de M. Lucien Cliche.

Les réserves canadiennes de gaz naturel suffiront jusqu'en 1994

Le gouvernement en conseil a approuvé l'octroi par l'Office national de l'énergie de nouveaux permis pour l'exportation du gaz naturel à trois sociétés.

La Loi sur l'Office national de l'énergie exige que l'Office, en disposant des demandes de permis, tienne compte de toutes les considérations qui lui semblent pertinentes et, en particulier, s'assure que la quantité de gaz à exporter ne dépasse pas l'excédent, après la déduction voulue pour les besoins d'utilisation raisonnablement prévisibles au Canada, compte tenu des découvertes de gaz au Canada, et aussi que le prix devant être exigé par chacun des auteurs de demandes est juste et raisonnable en fonction de l'intérêt public.

Permis accordés

La société Trans-Canada Pipe Lines recevra un permis d'exportation à Emerson, Manitoba, d'une quantité pouvant atteindre 186 millions de pieds cubes par jour, 68,000 millions de pieds cubes par année et 1.632 trillion de pieds cubes en tout au cours de la période du premier novembre 1965 au 31 octobre 1989. Ce gaz est destiné aux marchés du Dakota Nord, du Minnesota et du Wisconsin et fait l'objet d'une transaction indépendante du projet "des Grands Lacs" annoncé par Trans-Canada, mais qui n'a pas encore été entendu devant l'Office national de l'énergie.

La société Canadian-Montana Pipe Line recevra un permis d'exportation d'Alberta au Montana d'une quantité de gaz pouvant atteindre 24 millions de pieds cubes par jour, 7,300 millions de pieds cubes par année et 109,500 millions de pieds cubes en tout au cours de la période du premier novembre 1966 au 31 octobre 1989.

La société Alberta and Southern Gas recevra un permis d'exportation vers l'Alberta, via Kinsgate (C.-B.) et à destination des marchés du nord de la Californie, d'une quantité pouvant atteindre 226.25 millions de pieds cubes par jour, 74,830 millions de pieds cubes par année et 1.614 trillon de pieds cubes en tout au cours de la période du 1er novembre 1966 au 31 octobre 1989.

La Société Alberta Natural Gas recevra l'autorisation de construire certaines installations nouvelles afin de permettre à "Alberta and Southern" d'exporter la quantité de gaz supplémentaire.

Ces décisions découlent des recommandations contenues dans un rapport de l'Office national de l'énergie. Ce rapport fait suite aux demandes desdites sociétés et aux audiences publiques subséquemment tenues à Ottawa fin mars et début d'avril.

Les richesses gazières

En rapport avec les disponibilités gazières, l'Office a conclu que les réserves disponibles se chiffrent à 41.2 trillions de pieds cubes (t. p.c.) et que l'excédent se chiffre à 4.4 t. p.c. compte tenu des déductions pour: prévision pour les besoins d'utilisation au Canada estimés jusqu'en 1968 et projetés à ce dernier palier jusqu'à la fin de 1985; les engagements d'exportations autorisés par les licences existantes; et les quantités d'exportations supplémentaires que l'Office est disposé à autoriser.

L'Office a aussi conclu que la somme des réserves disponibles plus un accroissement des réserves de 48.0 t.p.c. qu'il prévoit au cours des 20 prochaines années établit un excédent de 19 t.p.c., compte tenu des besoins d'utilisation au Canada pour une période de 30 ans jusqu'en 1994, y compris les besoins de l'année terminale, les engagements d'exportations autorisées par les permis en vigueur et les quantités d'exportations supplémentaires qu'il est maintenant disposé à autoriser.

Les besoins d'utilisation au Canada au cours de cette période se chiffreront à un total de 40.5 t.p.c. et le taux journalier maximum en 1964 atteindra 10.2 milliards de pieds cubes si on suppose que tous les besoins pressants se feront sentir simultanément.

Pour chacun des trois besoins, les demandeurs contrôlent assez de réserves pour justifier l'octroi de permis pour les quantités et les périodes proposées; ils seraient capables de négocier des contrats dans l'avenir pour des réserves supplémentaires.

Pour les trois cas, l'Office s'est assuré que les prix de base sont justes et raisonnables en fonction de l'intérêt public.

École des Hautes Études commerciales de Montréal

1965-1966 (cours du soir)

Début des cours — Sauf exception, dans la semaine du 12 SEPTEMBRE.

Inscription — • *En personne*, au bureau de l'Ecole, du 30 août à l'ouverture des cours, aux heures suivantes: 10h. à midi – 2h. à 4h. – 6.30h. à 8.30h.

on peut suivre un cours de son choix à titre d'élève libre. Si l'on répond aux conditions d'admission, on peut aussi suivre un programme conduisant à un diplôme de l'Ecole ou aux examens d'associations professionnelles, telles que C.A., C.G.A., R.I.A., A.B.C., C.I.R., etc.

MATIÈRES ENSEIGNÉES

- **ADMINISTRATION**
- **FINANCE**
- **COMPTABILITÉ**
- **ORGANISATION INDUSTRIELLE**
- **SYSTÈMES ET MODES OPÉRATOIRES**
- **TRAITEMENT DES DONNÉES**
- **RELATIONS HUMAINES**
- **ÉCONOMIE POLITIQUE**

Prospectus et renseignements additionnels

Secrétariat des cours du soir

École des Hautes Études commerciales

535, avenue Viger, Montréal (24e) Tél.: 844-2821

Le ministère du Revenu du Québec formera lui-même des jeunes gens

Un grand nombre d'étudiants, bien que parfaitement conscients des avantages que donnent une éducation et une formation aussi complètes que possible, ne peuvent terminer leurs cours de niveau universitaire pour de multiples raisons. Ces jeunes gens ne peuvent qu'être intéressés par le système que vient d'adopter le ministère du Revenu du Québec. En effet, devant l'ampleur que prend la fiscalité québécoise, ce ministère a décidé de former des jeunes gens qui seront amenés par la suite à prendre la relève des cadres actuels.

Afin d'atteindre cet objectif, des annonces seront publiées incessamment dans les journaux dans le but d'informer les jeunes gens ayant une douzième année qu'ils peuvent continuer des études tout en entrant immédiatement au service du gouvernement du Québec.

Le ministère du Revenu, en collaboration avec la Commission du service civil, a en effet décidé d'engager ces jeunes gens à la condition expresse qu'ils devront obtenir à la fin de la période requise un diplôme comme celui de C.G.A., ce diplôme, comme on le sait, permettant à son détenteur d'atteindre les plus hauts postes de la fonction publique. Après entretiens avec l'Association des comptables généraux licenciés, il a été convenu que le ministère du Revenu défraiera les coûts et droits qu'entraîne la poursuite de ces études, lesquelles se feront le soir dans l'un des établissements scolaires prévus à cet effet dans la région de Montréal (Ecole des Hautes Etudes Commerciales, McGill, Sir George Williams, Loyola) ou même, si lesdits établissements manquent de place, dans les locaux du ministère du Revenu.

Hausse de salaire de 4% dans l'industrie de la chaussure

Les salariés de l'industrie de la chaussure du Québec ont bénéficié d'une augmentation de près de 4 p. 100 de leurs taux horaires minimums ou à la pièce, par suite d'une ordonnance spéciale de la Commission du salaire minimum du Québec. Les nouveaux taux sont entrés en vigueur le 10 juillet.

La nouvelle ordonnance porte le numéro 7 (1965) et remplace le décret 3003 (du 31 juillet 1946) sous le régime de la Loi de la convention collective, ainsi que les décrets d'amendements et de prolongation qui ont expiré le 30 juin dernier.

L'industrie de la chaussure comprend la fabrication, pour le tout ou en partie, de chaussures de tous genres, de toutes descriptions, de tout matériel, que cette fabrication constitue le commerce principal de l'entreprise ou un commerce secondaire ou accessoire; elle comprend aussi la fabrication de la chaussure dans tout établissement industriel où on fait subir à la chaussure une opération quelconque.

Proportions d'apprentis

Le nombre des apprentis dans une manufacture ne doit pas excéder 10 p. 100 du nombre total des salariés des classes 1, 2, 3 et 4. Il ne doit pas excéder 15 p. 100 du nombre total des salariés des classes A et B. L'ordonnance donne des précisions quant à l'apprentissage.

La semaine de travail maximum est de quarante-cinq (45) heures, avec paiement de salaire et demi pour tout travail dépassant la semaine normale ainsi établie, sauf pour les salariés compris à l'article 6c.

Vacances payées

a) Tout employeur doit accorder, chaque année, deux (2) semaines consécutives de vacances payées à ses salariés. La période des vacances sera: la 2e et la 3e semaine complètes de juillet.

b) Le salaire de ces deux (2) semaines de vacances doit être de 4 p. 100 du salaire du salarié avant toute déduction quelconque dans la période de douze mois commençant le 1er mai et se terminant le 30 avril précédant les vacances.

Rapport mensuel

Les employeurs régis par la présente ordonnance doivent transmettre à la Commission du salaire minimum, à son siège social, à Québec, un rapport mensuel écrit indiquant les noms, prénoms et adresses de chaque salarié à leur emploi, sa qualification et sa classification, le nombre d'heures de travail faites par lui durant chaque semaine de la période pour laquelle le rapport est soumis, la nature de son travail, le salaire payé et tous autres renseignements exigés par la Commission.

Prélèvement

Depuis le 1er juillet dernier, ni les employeurs ni les salariés ne sont soumis au règlement de prélèvement administré par le Comité paritaire; l'employeur seul sera dorénavant soumis au prélèvement imposé annuellement par le règlement B-1 1962 de la Commission du salaire minimum, et tel prélèvement est dû uniquement par l'employeur qui ne peut s'en faire rembourser par le salarié.

ÉMISSION DE

$450,000,000

D'OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

NON REMBOURSABLES PAR ANTICIPATION

DATÉES DU 1er SEPTEMBRE 1965

La Banque du Canada est autorisée par le ministre des Finances à recevoir des souscriptions à un emprunt, à émettre contre espèces ainsi qu'il suit:

$350,000,000

Obligations 3¾% à 1 an échéant le 1er septembre 1966
Prix d'émission: 99.00%
Rapportant environ 4.79% jusqu'à l'échéance

Intérêts payables le 1er mars et le 1er septembre
Coupures: $1,000, $5,000, $25,000, $100,000 et $1,000,000

et

Obligations 5½% à 4 ans et 1 mois échéant le 1er octobre 1969
Prix d'émission: 100.75%
Rapportant environ 5.29% jusqu'à l'échéance

Intérêts payables le 1er octobre et le 1er avril
Intérêts de un mois payables le 1er octobre 1965
Coupures: $1,000, $5.000, $25,000, $100,000 et $1,000,000

et

$100,000,000—**Obligations 5¼% à 24 ans et 8 mois échéant le 1er mai 1990**
Prix d'émission: 98.50%
Rapportant environ 5.36% jusqu'à l'échéance

Intérêts payables le 1er novembre et le 1er mai
Intérêts de deux mois payables le 1er novembre 1965
Coupures: $500, $1,000, $5,000, $25,000 et $100,000

La Banque du Canada est déjà convenue d'acquérir un minimum de $150,000,000 des nouvelles obligations, à affecter à n'importe quelle échéance.

Le produit de l'offre servira à rembourser $449,890,600 d'obligations 3¾% du Gouvernement du Canada échéant le 1er septembre 1965.

Les nouvelles obligations 5½% s'ajoutent aux $80,000,000 d'obligations 5½% échéant le 1er octobre 1969, datées du 1er août 1962. Les nouvelles obligations 5¼% s'ajoutent aux $125,000,000 d'obligations 5¼% échéant le 1er mai 1990, datées du 1er mai 1964 et du 1er juillet 1964.

Les nouvelles obligations seront datées du 1er septembre 1965 et porteront intérêt à partir de cette date. Le capital et les intérêts sont payables en monnaie légale du Canada, le capital à toute agence de la Banque du Canada et les intérêts à toute succursale au Canada d'une banque à charte, sans frais.

Les titres définitifs seront disponibles le ou vers le 1er septembre 1965 et par la suite sous deux formes: au porteur avec coupons annexés et sous forme nominative capital et intérêts, les intérêts étant payables par chèque. Les obligations de l'une et l'autre formes comporteront les mêmes coupures et seront entièrement interchangeables quant aux coupures et (ou) à la forme sans frais (sous réserve des exigences du gouvernement relatives aux transferts lorsqu'il y a lieu). Les nouvelles obligations 5¼% au porteur avec coupons annexés peuvent être aussi sous forme nominative quant au capital.

Les nouvelles émissions sont autorisées conformément à une loi du Parlement du Canada. Le capital et les intérêts sont une charge du Fonds du revenu consolidé du Canada.

Les souscriptions, sous réserve d'attribution, se font à la Banque du Canada, Ottawa, par l'intermédiaire de tout courtier en valeurs mobilières autorisé à agir comme distributeur initial ou de toute banque au Canada.

AU4

Le travail de nuit des femmes dans les usines

Le Comité chargé d'étudier la question du travail de nuit de la main-d'oeuvre féminine au Québec recevra les mémoires et les études que les sociétés, les personnes et les associations intéressées voudront bien lui soumettre. Un avis de présentation de mémoire devra parvenir au Comité avant le 27 août 1965 et le mémoire avant le 24 septembre 1965. Les documents doivent être adressés à Me Jean Lévesque, secrétaire du Comité, Service de recherche et d'information, Ministère du Travail, Hôtel du Gouvernement, Québec 4.

Les mémoires doivent traiter du travail de nuit des femmes dans les établissements industriels, notamment de ce qu'il est convenu d'appeler la "troisième équipe", qui travaille de 11 heures du soir à 7 heures du matin.

Le Traité de Rome a donné naissance à une Europe nouvelle

par François MARTIN

Faisant suite au succès de la C.E.C.A., l'expérience malheureuse de la Communauté Européenne de Défense (C.E.D.), allait montrer qu'une union politique de l'Europe était impossible sans, au préalable, une union douanière et économique. C'est dans cette mesure que, assez paradoxalement, on a pu dire que l'échec de la C.E.D. avait fait avancer la signature du traité de Rome.

Devant le voeu manifesté par les Etats-Unis de voir une force militaire allemande participer à la défense de l'Occident, le gouvernement français, par la voix de René Pleven, proposa, peu après la signature du Plan Schuman, la création d'une armée européenne subordonnée à un pouvoir supranational assez comparable à la C.E.C.A., la C.E.D. Mais, le 30 août 1954, l'Assemblée nationale française, en refusant d'étudier un traité pourtant réclamé par elle et déjà ratifié par les autres pays, rejeta implicitement non seulement la C.E.D., mais encore l'intégration européenne supranationale.

Un an après, lors d'une réunion tenue à Messine, les Ministres des Affaires étrangères des Six pays de la C.E.C.A. estimèrent le moment opportun pour "relancer" l'idée européenne en sommeil, mais cette fois non plus sous l'aspect politique et militaire, mais dans le domaine économique. Ils se mirent séance tenante d'accord sur le principe d'un Marché Commun européen et sur l'opportunité d'étudier plus spécialement les problèmes de transport d'énergie classique et d'énergie atomique à cet effet ils créèrent un Comité Intergouvernemental, chargé de l'étude de ces divers problèmes. Pour bien indiquer qu'il ne s'agissait pas d'un complot de la "petite Europe" des Six contre l'Union de l'Europe Occidentale, le Royaume Uni était invité aux travaux d'experts. Il y participera pendant quatre mois.

Nombreuses étaient les difficultés à résoudre. Une commission d'experts a d'abord proposé divers systèmes pour réaliser l'union douanière et doter la Communauté d'institutions efficaces. Puis un second rapport, dit "des chefs de délégations", a été remis en avril 1956 aux Ministres des Affaires Etrangères. Ce rapport quelque nuancé qu'il fût soulevait néanmoins du côté français diverses critiques portant sur le manque d'harmonisation des politiques économiques et sociales, l'agriculture, les territoires d'Outre-Mer et les institutions, jugées trop supranationales. Satisfaction fut donnée à la France dans presque tous les cas, mais on peut remarquer que maintenant encore les points précités restent une source de désaccords lors des réunions de Bruxelles.

La signature des Traités du Marché Commun et de l'Euratom eut finalement lieu au Capitole de Rome le 25 mars 1957; les signataires étaient pour la France, Christian Pineau et Maurice Faure, pour la Belgique, Paul Spaak et le baron Snoy; pour l'Allemagne. Adenauer et Hallstein; pour l'Italie, Segni et Martino; pour le Luxembourg, Bech et Shaus; pour les Pays-Bas, Luns et Linthorst Homan. Tous ces hommes politiques joueront un rôle de premier plan dans le Marché Commun qui vient de naître.

Les principes du traité

Les trois premiers articles du traité résument très bien les principes généraux qui ont présidé à la construction europenne et les buts que s'assigne le Marché Commun; Il n'est jamais inutile de les relire.

Article 1: Par le Traité, les Hautes Parties Contractantes instituent entre elles une Communauté économique européenne.

Article 2: La Communauté a pour mission, par l'établissement d'un marché commun et par le rapprochement progressif des politiques économiques des Etats membres, de promouvoir un développement harmonieux des activités économiques dans l'ensemble de la Communauté, une expansion continue et équilibrée, une stabilité accrue, un relèvement accéléré du niveau de vie et des relations plus étroites entre les Etats qu'elle réunit.

Article 3: Aux fin énoncées à l'article précédent, l'action de la Communauté comporte, dans les conditions et selon les rythmes prévus par le présent Traité:

a) L'élimination, entre les Etats membres, des droits de douane et des restrictions quantitatives à l'entrée et à la sortie des marchandises, ainsi que toutes autres mesures d'effet équivalent,

b) L'établissement d'un tarif douanier commun et d'une politique commerciale commune envers les Etats tiers,

c) L'abolition, entre les Etats membres, des obstacles à la libre circulation des personnes, des services et des capitaux,

d) L'instauration d'une politique commune dans le domaine de l'agriculture,

e) L'instauration d'une politique commune dans le domaine des transports,

f) L'établissement d'un régime assurant que la concurrence n'est pas faussée dans le marché commun,

g) L'application de procédures permettant de coordonner les politiques économiques des Etats membres et de parer aux déséquilibres dans leurs balances de paiements.

h)Le rapprochement de législatures nationales dans la mesure nécessaire au fonctionnement du marché commun,

i) La création d'un fonds social européen, en vue d'améliorer les possibilités d'emploi des travailleurs et de contribuer au relèvement de leur niveau de vie,

j) L'institution d'une Banque européenne d'investissements, destinée à faciliter l'expansion économique de la Communauté par la création de ressources nouvelles,

k) L'association des pays et territoires d'outre-mer, en vue d'accroître les échanges et de poursuivre en commun l'effort de développement économique et social,

Les institutions de la nouvelle communauté

L'article 4 prévoit les organes institutionnels chargés de la réalisation des tâches confiées à la Communauté. Ils sont au nombre de cinq comme ceux de la C.E.C.A. et la comparaison en est intéressante.

Le Conseil des ministres des six pays est l'instance suprême et il a seul pouvoir de décision. Alors qu'à Luxembourg c'est nettement la Haute Autorité supranationale de la C.E.C.A. qui détient le pouvoir et peut contraindre les Etats, à Bruxelles au contraire, la Commission ne peut que proposer tandis que le Conseil a tous les droits y compris celui d'amender une proposition de la Commission. Dans les deux premières étapes du marché commun, les décisions les plus importantes sont acquises à l'unanimité alors que la majorité "qualifiée" suffira pour la troisième étape; ce pas vers la "supranationalité" amène quelques réserves du côté français en particulier.

L'Exécutif, baptisé plus modestement Commission compte neuf membres, comme son ainée la Haute Autorité. Son rôle est double: préparer les décisions du conseil et formuler des avis ou recommandations. En fait, l'autorité réelle de la Commission dépend de la qualité de ses membres. La crise actuelle du Marché Commun montre qu'avec un président comme le professeur Walter Hallstein et des membres comme MM. Robert Marjolin et Sicco Mansholt son influence est loin d'être minime. C'est la Commission qui, le 31 mars dernier a demandé que l'ensemble des droits perçus sur les importations du Marché Commun soit versé à un budget européen que contrôlerait l'Assemblée de Strasbourg, ainsi érigée en véritable Parlement Européen.

De Parlement Européen, l'Assemblée n'en a pour l'instant que le titre, tant ses pouvoirs sont peu étendus. Ses seuls pouvoirs effectifs consistent dans le vote d'une motion de censure qui, sous certaines conditions de majorité, oblige les membres de la Commission à abandonner collectivement leurs fonctions; en outre les avis qu'elle présente ont un certain poids moral. Cette assemblée commune à la C.E.C.A., la C.E.E. et l'Euratom comprend 142 délégués par les parlements nationaux. Certains souhaiteraient la voir élue au suffrage universel direct. De toutes façons l'avenir de l'Assemblée et celui d'une éventuelle intégration politique de l'Europe sont étroitement liés.

La cour de Justice, constituée sur le modèle du Conseil d'Etat français est elle aussi commune aux trois communautés.

Le Comité économique et social se divise en sections spécialisées en vue de donner des avis sur les points qui lui sont soumis par le Conseil ou par la Commission.

Les votes des divers parlements autorisant les chefs d'Etat des "Six" à rectifier le traité sont intervenus au cours de l'année 1957; l'entrée en vigueur du traité le 1er Janvier 1958 était donc rendue possible Toutefois, les gouvernements n'avaient pas encore pu à cette date se mettre définitivement d'accord, ni sur le nom des membres de la Commission, ni sur le siège de la Communauté, en raison de "dosages" difficiles.

De ce fait, la date du 1er janvier 1958 passa inaperçue d'une opinion pblique qu'aucune inauguration officielle ne pouvait alerter, faute pour les nouvelles institutions, d'avoir le moindre titulaire, ni de posséder un siège même provisoire. Il s'agissait pourtant de l'événement économique le plus important en Europe depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

L'expansion de votre entreprise a-t-elle réduit votre fonds de roulement ?

LE SYSTÈME DE FINANCEMENT

RoyNat

Ne laissez pas le manque de fonds de roulement ralentir le progrès de votre entreprise ! RoyNat offre des prêts de $25,000 à $1,000,000 et plus pour renflouer le fonds de roulement, refinancer des dettes, acheter des terrains, des bâtisses, de l'outillage ou pour acquérir une entreprise. Termes flexibles. Pour assistance financière dans tout projet industriel ou commercial, communiquez avec:

RoyNat Ltd. HALIFAX, MONTRÉAL, TORONTO, WINNIPEG, REGINA, CALGARY ou VANCOUVER

ou toute succursale de:

LA BANQUE ROYALE DU CANADA **BANQUE CANADIENNE NATIONALE**
CANADA TRUST **MONTREAL TRUST COMPANY**
TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

7%

SIMARD-BEAUDRY INC.

1. Obligations 6½%, hypothèque générale, à fonds d'amortissement, Série "A". Date d'échéance: le 15 mars, 1977.
2. Prix: $96 et les intérêts courus pour rapporter 7%.
3. Simard-Beaudry Inc. est la plus vaste entreprise de construction québécoise. Son actif est de plus de $22½ millions. La compagnie possède une grande carrière à Duvernay, une usine de fabrication de blocs et de briques de ciment, trois usines de préparation de béton, deux usines d'asphalte, des immeubles administratifs, deux garages, deux ateliers de réparation. un entrepôt d'outillage et quelque 800 unités d'outillage de construction.
4. Son chiffre d'affaire était $29 millions en 1964, et le bénéfice net après impôts était $1,944,561. Les contrats à date se chiffrent à $50 millions.
5. Ces obligations sont des titres dans lesquels les compagnies d'assurance ont le droit d'investir leurs fonds.

LA MAISON BIENVENU LIMITÉE

210 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL 1—842-2791

Pour obtenir des renseignements et une copie du prospectus, détacher et retourner le coupon ci-joint.

SIMARD-BEAUDRY INC.

NOM.....

ADRESSE.....

.....

TÉLÉPHONE.....

Pour la somme de $2 millions

Le Trust National construira un édifice de 15 étages à Montréal

Le Trust National a annoncé qu'elle occupera les cinq premiers planchers du nouvel édifice de quinze étages actuellement en construction au coin sud-est des rues Crescent et Sherbrooke.

M. A.P. Smibert, directeur du Trust National pour Montréal, a déclaré que l'accroissement constant du volume des affaires a rendu nécessaire ce déplacement dans de nouveaux locaux plus spacieux.

Le déménagement des anciens bureaux, situés rue St-Jacques et occupés depuis le début du siècle, aura lieu au printemps 1966.

C'est en juillet 1899, que le Trust National ouvrit son premier bureau à Montréal, le second au Canada, pour offrir ses services à deux importantes administrations affiliées à une compagnie nouvellement formée, la Dominion Iron and Steel Company. Ce premier bureau se trouvait dans l'édifice de la Canada Life.

Aujourd'hui, le Trust National a plus de 34 bureaux au Canada et un actif de plus d'un milliard de dollars sous administration.

Les artères de communication principales et le nouveau métro ont été pris en considération par le Trust National pour le choix de l'emplacement de son nouvel édifice.

Afin de donner le maximum de commodités aux clients, le service d'épargne et les coffres de sécurité seront situés au rez-de-chaussée.

Les plans du déménagement sont déjà prêts et il n'y aura aucune interruption dans la bonne marche des services, qu'ils soient destinés aux affaires ou aux particuliers.

Les architectes, Greenspoon Freedlander et Dunne, de Montréal, ont dessiné le nouvel édifice en harmonie avec les nombreux immeubles à appartements et à bureaux se trouvant dans le voisinage.

La façade sera faite de panneaux de béton moulé d'un blanc teinté, et une terrasse se trouvant entre le trottoir et l'édifice donnera une attrayante perspective. Le rez-de-chaussée, très haut, aura une entrée sur la rue Sherbrooke. Dans le hall, qui sera recouvert de marbre de couleurs variées, se trouvera l'entrée du service d'épargne.

L'édifice sera couronné d'un "penthouse" destiné à des bureaux, et d'un local plus petit qui servira à abriter les éléments mécaniques des ascenseurs et des systèmes de chauffage et d'air conditionné. La firme Westmount Realties Co. sera en charge de l'administration et de la location de l'immeuble.

Le Trust National garde ses autres bureaux situés 1011 ouest, rue Sainte-Catherine, centre d'achats Rockland, et 6873, rue St-Hubert.

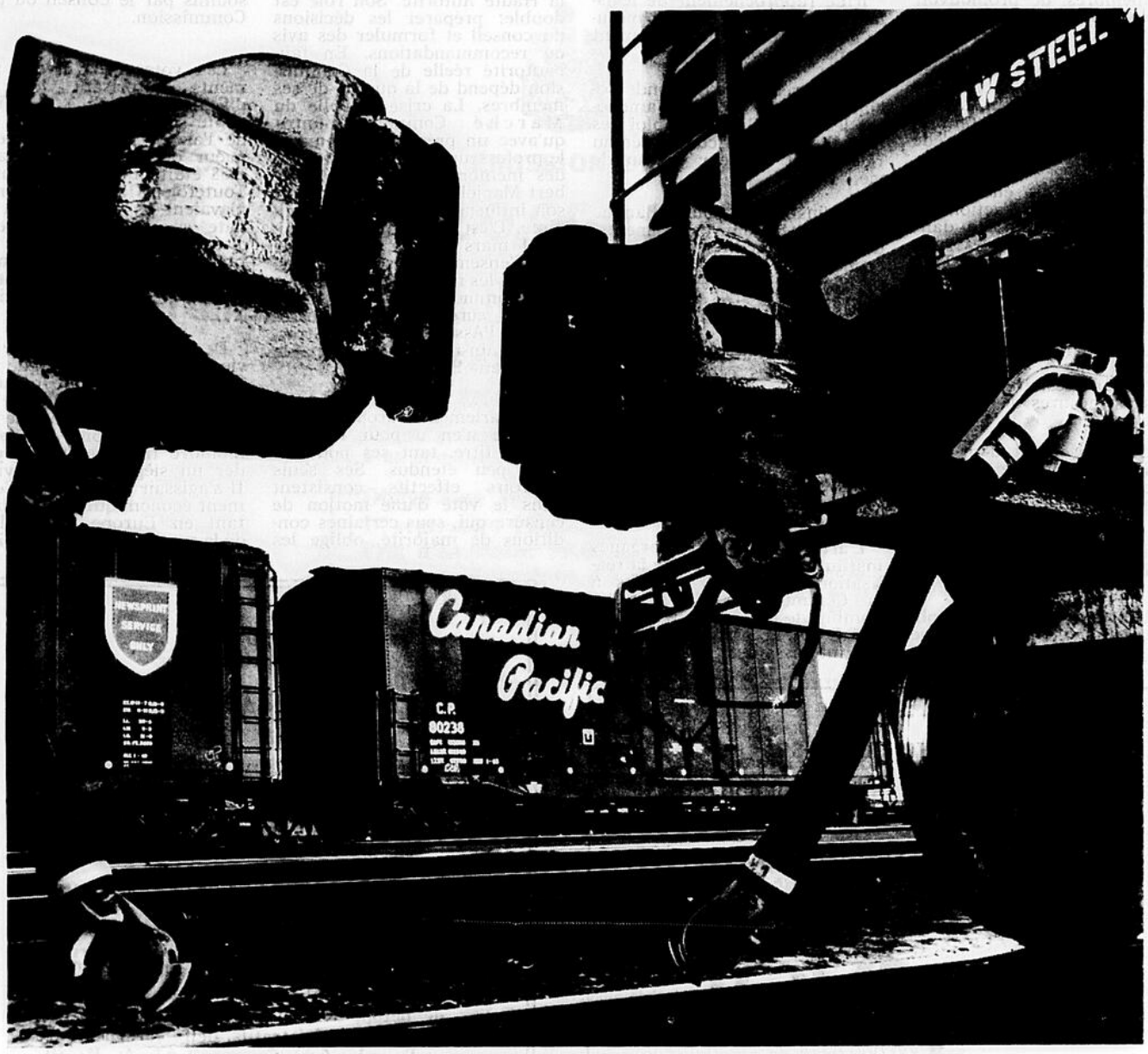

Comment attelle-t-on deux wagons de 100 tonnes chargés de papier journal?
Délicatement.

Oui, délicatement. Nous avons l'outillage spécialisé.
Ci-dessus, vous voyez un wagon de notre série "80000" pour le transport du papier journal. Son châssis coussiné est muni d'amortisseurs horizontaux qui réduisent les effets du choc de l'attelage.
En quoi cela vous concerne-t-il?
Peut-être aucunement, si vous n'avez jamais eu l'occasion d'expédier des marchandises.
Mais pour l'expéditeur, c'est une preuve que le Canadien Pacifique ne ménage rien afin de protéger les chargements contre les avaries.
Vous pouvez expédier des conserves, des automobiles ou la Joconde en toute confiance.
Demandez à un représentant du service-marchandises du Canadien Pacifique de passer vous voir. C'est un spécialiste tout entier à votre service.

EXPÉDIEZ
Canadien Pacifique
TRAINS/CAMIONNAGE/BATEAUX/AVIONS/HÔTELS/TÉLÉCOMMUNICATIONS
LA COMPAGNIE DE TRANSPORT LA PLUS COMPLÈTE DU MONDE

Le ministère du Travail classera les travailleurs

A la suite de l'annonce de la fermeture, au cours du mois d'août de cette année, de la mine Bevcon Mines Ltd. à Perron, Abitibi, les ministères du Travail et des richesses naturelles sont intervenus pour constituer un Comité d'enquête et de reclassement pour les travailleurs mis à pied.

Ce comité a été constitué de 2 représentants de la compagnie, MM. Peter DeMarsh et Édouard Cloutier, ainsi que 2 représentants de l'Union des métallurgistes unis d'Amérique, MM. Roger Bédard et Alfred Gobeil assistés, à titre de conseillers, de Messieurs J. N. Fortin du Service national de placement et René Desjardins du Service provincial de placement.

Monsieur Réjean Hamel, secrétaire de la municipalité de Malartic, qui avait déjà agi comme secrétaire du comité de reclassement de Malartic Miner, sera secrétaire du présent comité.

Enfin, les ministères du Travail et des Richesses naturelles ont invité monsieur Honorius Fortin - qui a bien voulu accepter - de présider le Comité de reclassement des travailleurs de la mine Bevcon Mines Ltd.

Monsieur Fortin est bien connu dans les milieux économiques et sociaux de l'Abitibi, il est gérant de John Millen Val d'Or Ltée, directeur-exécutif du Conseil économique régional, vice-président de la Chambre de commerce de Val d'Or - Bourlamaque, président régional des travaux d'hiver, et membre du Comité de reclassement des travailleurs de Malartic Mines.

Le Comité de reclassement de la Bevcon Mines Ltd., a déjà commencé à siéger, et sera appelé à trouver des solutions aux problèmes difficiles que pose en particulier la fermeture de cette mine.

Pour l'Imperial Oil

Un nouvel enduit est appliqué sur un cargo-pétrolier en construction

L'Imperial Oil compte sur l'application d'un enduit au coût d'un quart de million de dollars pour protéger la cargaison d'un pétrolier contre le traditionnel fléau de la rouille et de la corrosion.

Dans un caboteur-citerne pétrolier présentement en construction pour le compte de l'Imperial Oil à Port Weller, Ontario, des ouvriers recouvrent de poudre de zinc et de silice les surface d'acier des réservoirs de la cargaison, plutôt que de laisser le métal à nu comme d'habitude.

La division maritime de l'Imperial Oil surveille l'exécution de ce contrat exceptionnel de $260,000. Bien que le coût soit élevé, la compagnie s'attend d'obtenir des citernes à l'épreuve de la rouille, d'une propeté impeccable, dans son nouveau navire et économiser ainsi environ un demi-million de dollars qu'aurait exigé la solution des problèmes de corrosion au cours des dix prochaines années.

Une fois terminé vers la fin de l'année, le pétrolier de 9,250 tonnes aura une capacité de 80,000 barils et transportera divers produits Esso aux ports de la côte est du Canada et du golfe Saint-Laurent. Le navire sera armé contre les glaces pour la navigation d'hiver et sera doté des plus récentes caractéristiques de mécanique et de charpente.

L'une des plus intéressantes de ces caractéristiques est l'enduit spécial de zinc-silice, connu sous le nom de Rust-Ban 191. Il s'agit de la première application importante de Rust-Ban au Canada. Le procédé a été mis au point par une compagnie affiliée de l'Imperial Oil afin de protéger de la rouille de vastes charpentes d'acier compliquées qui ne peuvent être galvanisées ou peinturées efficacement. L'enduit a subi avec succès des épreuves aux Etats-Unis et le travail en cours au Canada s'annonce fructueux.

Appliqué correctement, il forme un revêtement mat, gris perle, d'une épaisseur de trois à cinq millièmes de pouce seulement. Selon les experts de la division maritime de l'Imperial Oil, l'enduit de zinc-silice préviendra la rouille, la corrosion et l'écaillage durant au moins dix ans. On espère que le traitement conservera son efficacité durant la longévité normale du navire.

Jusqu'ici, tous les pétroliers du genre ont périodiquement fait face à des problèmes de corrosion qui nécessitaient des procédés de nettoyage compliqués, le renouvellement périodique des charpentes d'acier des réservoirs et entraînaient des frais d'entretien considérables.

M. G.P. Fowlie, surintendant de la construction et des réparations maritimes de l'Imperial Oil, est responsable de la construction du nouveau pétrolier. Il affirme que le coût initial élevé du traitement antirouille sera largement compensé par l'économie du renouvellement des charpentes d'acier, la facilité d'entretien des conduites et des pompes, l'accélération du nettoyage des réservoirs, et surtout la propreté des produits.

Avant d'être traités, les éléments d'acier du pétrolier sont nettoyés soigneusement et passés au jet de sable afin d'obtenir un fini métallique blanc au chantier naval. On ne peut exécuter le travail que lorsque la température et l'humidité se maintiennent dans certaines limites.

Le mélange de silice et de poudre de zinc est vaporisé par voie des réservoirs de cargaison, dont les cloisons, les échelles, les conduites et les soupapes. Un traitement de retouche est appliqué au pétrolier lui-même après soudure des derniers joints. Une inspection continuelle assure que l'épaisseur du revêtement est appropriée.

Conçu par la division maritime de l'Imperial Oil, le pétrolier, qui n'a pas encore été baptisé, sera le plus grand navire de la compagnie sur la côte est. Il sera mu par des moteurs à huile lourde Burmeister et Wain d'une puissance de 5,000 HP, qui fourniront une vitesse de service d'environ 14 noeuds. Il sera muni de cinq pompes de cargaison et de dix réservoirs de cargaison ainsi que de six réservoirs pour produits de spécialité. Pour faciliter la manoeuvre dans un espace restreint, il sera doté de caractéristiques particulières, tels un grand gouvernail et une ancre de poupe. La longueur totale du pétrolier sera de 434'6".

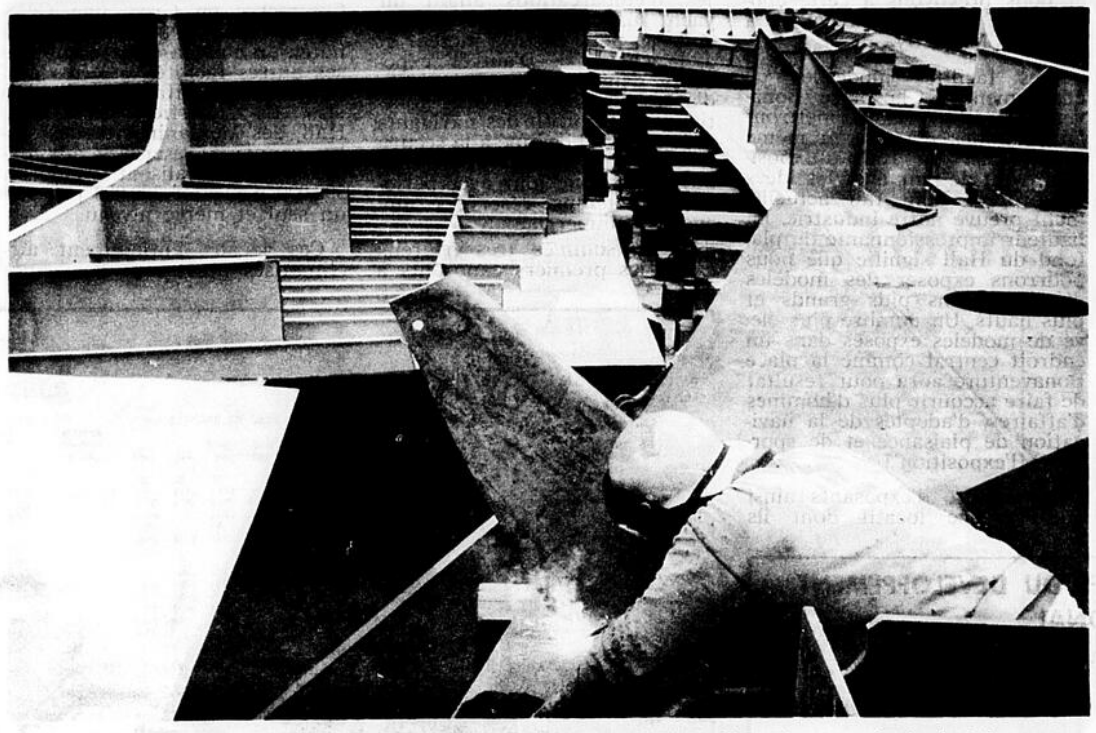

Un soudeur travaille sur l'un des éléments à l'épreuve de la rouille qui seront intégrés à la coque du nouveau caboteur-citerne pétrolier de l'Imperial Oil, présentement en construction à la Port Weller Dry Docks Ltd., de St. Catharines, Ontario. L'intérieur de l'un des compartiments du réservoir (à gauche) et d'autres éléments (à droite en arrière) révèlent le fini mat, gris perle, de la poudre de zinc et de la silice vaporisée sur le métal dénudé et qui résulte d'une application d'enduit au coût de $260,000 visant à prévenir la corrosion et à assurer une cargaison propre.

NOMINATION

MAURICE PILON

Le vice-président à la fabrication, M. F.J. Giffen, vient d'annoncer la nomination de M. Maurice Pilon à la gérance des moulins de papier fort de la société Canadian International Paper. En vertu de ses nouvelles fonctions, il aura charge de l'exploitation du moulin à papier fort de CIP à La Tuque et du nouveau moulin à carton ondulé fort que la société construira à Matane. Auparavant, M. Pilon occupait le poste d'adjoint au directeur du moulin, à La Tuque. Il succède à feu M. T.B.L. Young au bureau de Montréal.

L'usine de Domtar fermera ses portes

La fabrique de carton-feutre pour toiture de Domtar Pulp & Paper à Portneuf, sera fermée au début de 1966. La fabrique étant devenue désuète, le coût de la modernisation des installations ne saurait être justifié. Il ne serait pas pratique de continuer les opérations à cet endroit des établissements similaires et plus modernes existent.

Quelque quarante employés seront mis à pied. Les employés concernés et leurs représentants syndicaux ont déjà été avisés de la fermeture de l'établissement.

Domtar fait présentement un relevé des aptitudes des employés qu'elle mettra à la disposition des industries locales, des gouvernements, et des autres établissements de la compagnie afin de leur faciliter l'obtention d'un emploi.

Les projets d'immobilisation de Domtar au Québec et ailleurs au Canada, ouvriront des possibilités d'emploi beaucoup plus nombreuses. Le coût total d'expansion se chiffre à plus de $110,000,00, dont $88,000,000 au Québec.

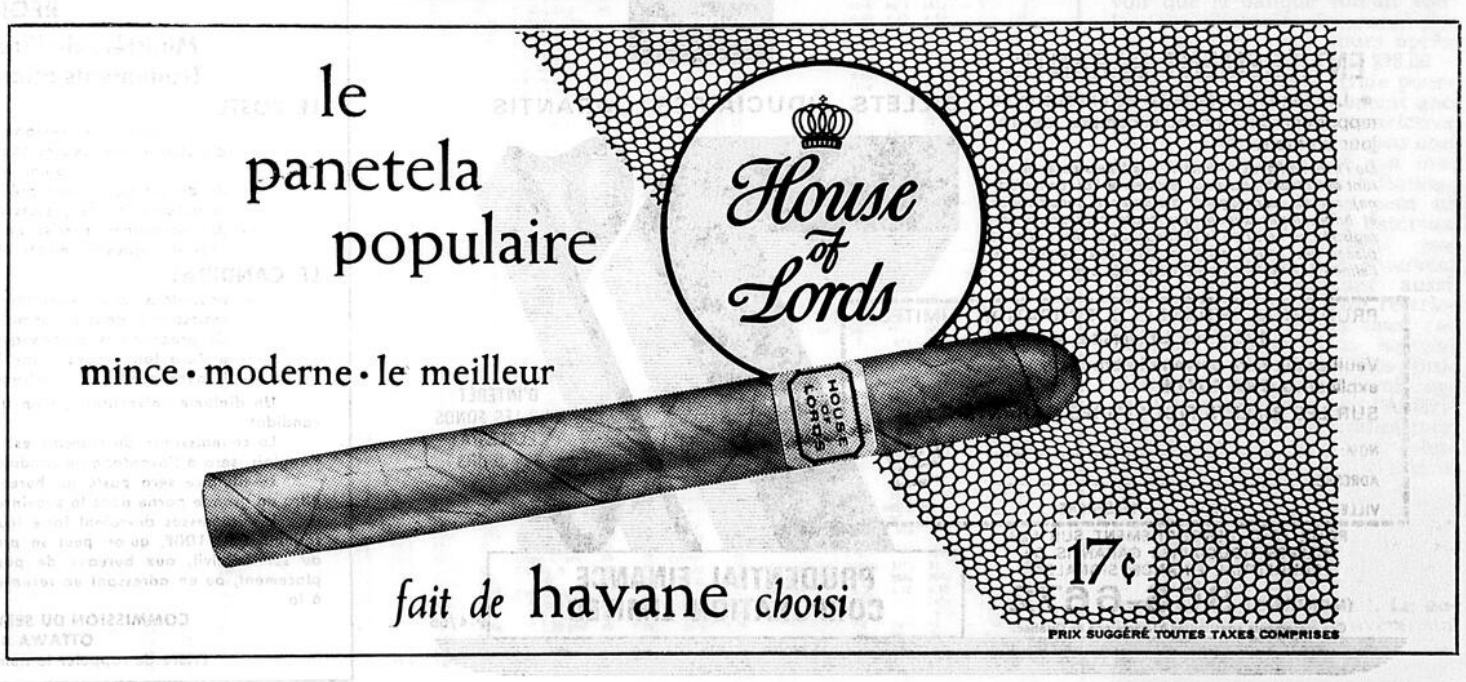

Place Bonaventure abritera sa première exposition dans 2 ans

Le Salon Nautique National de 1967 sera la première exposition d'envergure à se tenir dans l'immeuble place Bonaventure, le gigantesque centre de commerce construit au coût de $75 millions à Montréal. L'exposition se déroulera du 25 février au 5 mars 1967.

La construction de l'édifice place Bonaventure, en plein coeur de Montréal, se poursuit à raison de 24 heures par jour, six jours par semaine, dans les limites de temps prévues.

Le Salon Nautique National de cette année comprenait plus de 50 exposants et a fait accourir plus de 30,000 visiteurs. M. Robert Kelly, directeur général de l'Allied Boating Association of Canada, organisateurs du Salon, a déclaré que les facilités additionnelles de la place Bonaventure donneront un nouveau visage à l'exposition et une plus grande variété dans le choix des modèles d'embarcations exposés.

"La durée du Salon sera prolongée et comprendra deux fins de semaine. L'intérêt dans la navigation de plaisance grandit sans cesse dans l'est du Canada et nous prévoyons à cette époque une assistance record", a souligné M. Kelly.

"Les facilités modernes de chargement de la place Bonaventure, dit-il, qui permettront aux camions d'arriver à même le plancher du Hall d'Exposition, vont de pair avec les idées de progrès dont fait actuellement preuve notre industrie. La hauteur impressionnante du plafond du Hall signifie que nous pourrons exposer des modèles d'embarcations plus grands et plus hauts. Un nombre plus élevé de modèles exposés dans un endroit central comme la place Bonaventure aura pour résultat de faire accourir plus d'hommes d'affaires, d'adeptes de la navigation de plaisance et de sportifs à l'exposition".

Le nombre d'exposants ainsi que l'espace locatif dont ils Bpourront disposer seront plus considérables lors du Salon Nautique National 1967 à la place Bonaventure. Parmi ceux-là on compte les fabricants de modèles d'embarcations allant du yacht luxueux et du bateau à voile au petit canot à moteur et à la chaloupe. D'autres exposants démontreront les piéces d'accessoires, les services fonctionnant au profit des navigants et le matériel destiné à la sécurité aquatique. L'exposition sera ouverte chaque jour avec périodes de temps réservées auv agents commerciaux.

"Nous sommes très heureux d'être les premiers exposants à nous réunir à la place Bonaventure", a dit M. Kelly. "Nous anticipons pour les prochaines années un accroissement plus considérable encore dans les ventes d'embarcations et d'accessoires de navigation de plaisance pour le Québec et l'est du Canada que pour n'importe quelle autre région du pays."

L'édifice Place Bonaventure comprendra les plus vastes locaux d'expositions et de congrès au Canada, un Centre de Commerce en Gros, une Galerie de magasins au détail, un hôtel, un cinéma et de nombreuses autres facilités offertes aux domaines des affaires et des loisirs. La superficie du Grand Hall, des Mezzanines et des salles connexes réservées aux expositions totalisent environ 300,000 p.c. dont 200,000 p.c. sur un seul et même niveau.

Ces locaux entièrement air-climatisés abriteront des expositions et salons commerciaux tous genres et serviront à la tenue des congrès, présentations de ventes et manifestations culturelles diverses.

Le Grand Hall à lui seul pourra contenir plus de 17,000 personnes assises lors de la tenue de congrès importants et pourra également accommoder la plupart des grandes expositions et salons commerciaux.

Si nécessaire, des cloisons insonorisées, partant du plancher au plafond, diviseront la surface en deux salles distinctes, chacune ayant des entrées et sorties séparées.

La construction de l'édifice est entreprise depuis plusieurs mois et 600 hommes travaillent jour et nuit sur le chantier. L'ouverture de la Place Bonaventure aura lieu au début de 1967.

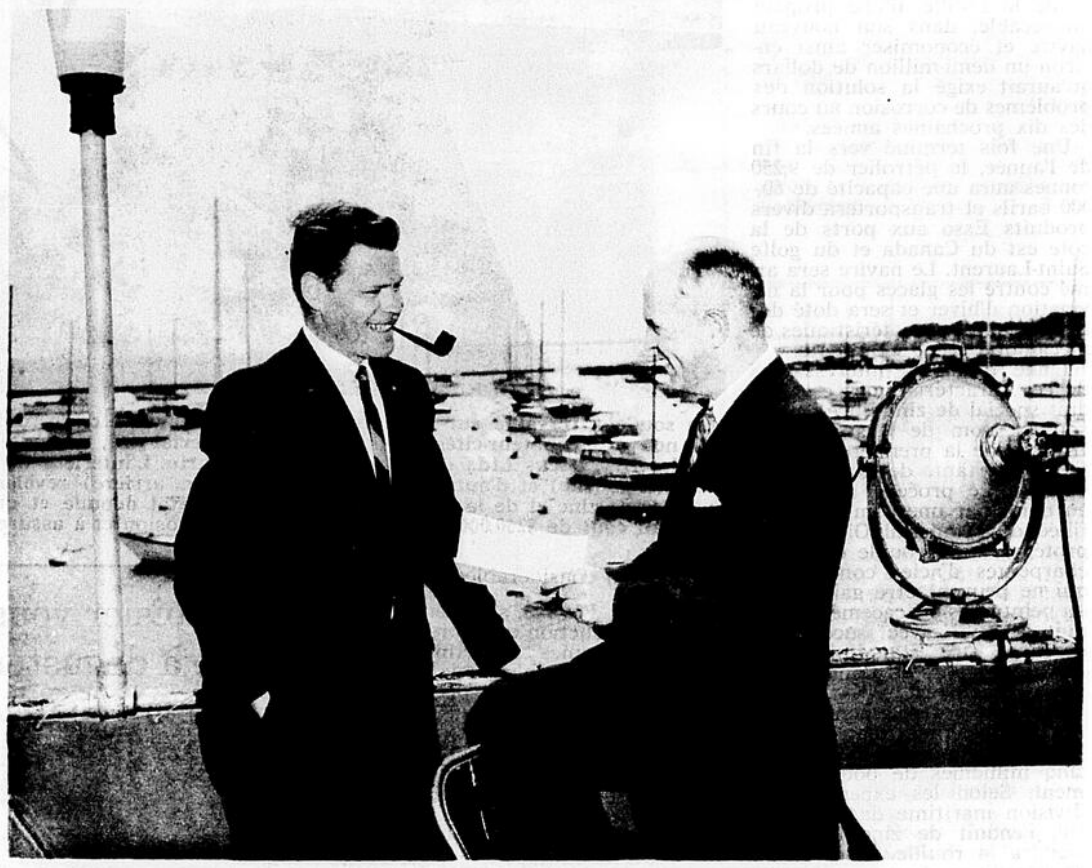

Le Salon Nautique National de 1967 sera la première exposition d'envergure à avoir lieu dans l'édifice Place Bonaventure, le centre de commerce de $75 millions de Montréal. MM. Robert Kelly (à gauche), directeur général de Allied Boating Association of Canada, qui organise l'Exposition, et Jack Neil, directeur des expositions et congrès de Place Bonaventure Inc., devisent, dans un décor approprié, de détails d'organisation.

AGENTS ADMINISTRATIFS DU DEVELOPPEMENT REGIONAL

Ministère de l'Industrie — Ottawa
Traitements allant jusqu'à $12,300

LE POSTE

L'Agent de développement régional sera tenu
— d'élaborer une appréciation économique complète des ressources d'une région désignée;
— de diriger des études préliminaires et de coordonner par la suite la préparation de projets de développement pour cette région;
— de coordonner la mise en oeuvre des programmes par les autorités des gouvernements et de l'industrie.

LE CANDIDAT

— possédera une expérience ayant comporté des responsabilités croissantes, dans un domaine connexe au développement pratique de programmes économiques ou industriels;
— il aura fait preuve d'une initiative au-dessus de la moyenne;
— il aura beaucoup d'entregent et saura faire valoir ses idées.

Un diplôme universitaire, bien que non essentiel, sera à l'avantage du candidat.

La connaissance du français est requise; une connaissance générale de l'anglais, sera à l'avantage du candidat.

Le titulaire sera posté au bureau d'Ottawa mais son travail s'accomplira en grande partie dans la province de Québec.

Les intéressés devraient faire leur demande immédiatement, soit sur la formule CSC 100F, qu'on peut se procurer aux bureaux de la Commission du service civil, aux bureaux de poste et à ceux du Service national de placement, ou en adressant un résumé complet de leurs qualités et aptitudes à la

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA
OTTAWA 4, ONTARIO.
Prière de rappeler le numéro de concours 64-2274

UNE GARANTIE

et un rendement plus élevé d'intérêt

PRUDENTIAL depuis 1928

ENTIÈREMENT GARANTIS

• Les fonds placés le 10 de chaque mois rapportent de l'intérêt à compter de 1er jour du mois.

De l'avis de l'avocat-conseil, ces billets garantis seront des placements pour lesquels la Loi (canadienne) sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques stipule que toute compagnie enregistrée en vertu de la Partie III de la dite Loi peut placer ses fonds sans recourir aux clauses de l'alinéa (4) de l'article 63 de la dite Loi.

BILLETS FIDUCIAIRES GARANTIS

7%

D'INTÉRÊT SUR LES FONDS PLACÉS À 365 JOURS

PRUDENTIAL FINANCE CORPORATION LIMITED
1255, rue Université, Montréal
Veuillez me faire parvenir la brochure explicative ***GRATUITE***
SUR LES BILLETS FIDUCIAIRES GARANTIS
NOM: .....
ADRESSE: .....
VILLE: ..... PROV: ..... TÉLÉPHONE: .....

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LES BILLETS FIDUCIAIRES GARANTIS DE PRUDENTIAL FINANCE, SIGNALEZ
(MONTRÉAL) **866-6672**
Ces placements sont limités à la province de Québec.

PRUDENTIAL FINANCE CORPORATION LIMITED

P-4/65

Carrières et professions

AGENTS ADMINISTRATIFS DU DEVELOPPEMENT REGIONAL

Ministère de l'Industrie — Ottawa
Traitements allant jusqu'à $12,300

LE POSTE

L'Agent de développement régional sera tenu
— d'élaborer une appréciation économique complète des ressources d'une région désignée;
— de diriger des études préliminaires et de coordonner par la suite la préparation de projets de développement pour cette région;
— de coordonner la mise en oeuvre des programmes par les autorités des gouvernements et de l'industrie.

LE CANDIDAT

— possédera une expérience ayant comporté des responsabilités croissantes, dans un domaine connexe au développement pratique de programmes économiques ou industriels;
— il aura fait preuve d'une initiative au-dessus de la moyenne;
— il aura beaucoup d'entregent et saura faire valoir ses idées.

Un diplôme universitaire, bien que non essentiel, sera à l'avantage du candidat.

La connaissance du français est requise; une connaissance générale de l'anglais, sera à l'avantage du candidat.

Le titulaire sera posté au bureau d'Ottawa mais son travail s'accomplira en grande partie dans la province de Québec.

Les intéressés devraient faire leur demande immédiatement, soit sur la formule CSC 100F, qu'on peut se procurer aux bureaux de la Commission du service civil, aux bureaux de poste et à ceux du Service national de placement, ou en adressant un résumé complet de leurs qualités et aptitudes à la

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA
OTTAWA 4, ONTARIO.
Prière de rappeler le numéro de concours 64-2274

Bourse et placement

par Jacques Rolland, L. Sc. comm.
correspondant des Affaires à Toronto

Des ventes de blé propices

Les ventes de blé à la Russie au montant de quelque $450 millions auront nécessairement de profondes répercussions tant sur le marché boursier que sur le marché obligataire.

La reprise du marché boursier canadien fut plus longue que celle du marché américain. L'horizon était brouillé tout autant par la faillite d'Atlantic Acceptance que par l'incertitude de l'état de la balance des paiements. Les fonds mutuels et les institutions croyaient ferme que nos bourses connaîtraient une croissance moindre que celle de New York comme cela s'est produit en 1962 lors de la crise des changes. Les ventes de blé à la Russie devraient permettre d'alléger de beaucoup notre déficit commercial et de rejeter par conséquent dans l'oubli la hantise d'une nouvelle crise des changes.

Evolution similaire

Les bourses canadiennes dans l'ensemble devraient donc suivre de près l'évolution de New York. La performance générale de nos bourses pourrait même s'avérer supérieure, étant donné l'impact de cette transaction de grains sur l'économie, particulièrement dans l'ouest du pays. Il ne faudrait pas cependant s'imaginer que l'optimisme de l'investissement soit tel que le marché boursier canadien serait capable de diverger fortement de celui de New York. Le marché canadien est probablement plus émotionnel que celui de New York et à court ferme un renouveau de pessimisme pourrait facilement annuler l'effet bénéfi- des ventes de blé.

Evidemment certaines valeurs devraient bénéficier plus que d'autres de notre commerce avec la Russie. Il serait hasardeux de miser sur des valeurs uniquement liées au blé comme Federal Grain ou McCabe Grain qui sont essentiellement des entreprises de grains. Ces valeurs cycliques ne peuvent guère consolider leurs gains et perdent l'année suivante ce qu'elles ont gagné. Il est beaucoup plus intéressant d'investir dans une conjoncture propice, à laquelle nos vents de blé n'ajouteront qu'un peu de crème. Canadian Pacific Railway et Canada Steamship Lines sont dans cette catégorie. Au prix actuel, elles peuvent être recommandées, quel que soit le volume des commandes de blé. Mais cette vente devrait accroître les revenus du rail de C.P.R. de même que les revenus tirés des silos et des caboteurs à grains de la Canadian Steamship.

Deux autres cas qui devraient s'avérer avantageux pour l'homme d'affaires capable d'être plus agressif, sont sans doute Hudson Bay Co. et Versatile Manufacturing dont nous avons traité récemment. Hudson Bay, dont les magasins de l'ouest peuvent facilement accommoder un volume de ventes accru sans nécessiter de nouvelles immobilisations considérables, devrait montrer un accroissement significatif de ses profits. Cependant la société dont le siège social est à Londres fait face à de nouveaux impôts travaillistes. Tout indique que le bureau chef devra être transféré au Canada pour éviter une double taxation; mais rien à ce effet n'a été annoncé.

Rentrée de dollars

Le marché des obligations a fortement réagi à la vente de blé. Les obligations long terme du Canada ont grimpé de $1.00 à $1.25. Cette hausse est bien compréhensible. L'état de la balance des paiements est depuis cinq ans le principal facteur déterminant le niveau des taux d'intérêts au Canada. Vu que les Russes renforcent la solidité de notre dollar, il est logique de prévoir que les capitaux américains n'hésiteront pas à rentrer au Canada si les taux d'intérêts canadiens augmentent. Le Canada s'étant officieusement engagé avec Washington à ne pas augmenter nos réserves d'or et de dollars américains au-delà du nécessaire pour que le Canada puisse être exempt de la taxe américaine d'égalisation des taux d'intérêts si trop de dollars américains entrent au pays.

A en juger par l'attitude de la banque centrale lors de la nouvelle émission d'obligations du Canada, il ne semble guère que les autorités monétaires soient prêtes à laisser le marché se raffermir. Les obligations 5¼%, 1990 ont été émises lundi le 16 août à $98.50 pour donner un rendement de 5.36%. Vendredi les 5¼%, 1990 émises antérieurement cotaient à $99.50 - $99.75 et les milieux financiers s'attendaient que la nouvelle émission serait vendue au prix de $99.25 pour donner un rendement de 5.30%. La politique de la banque a fait l'effet d'une bombe. Les institutions ont au début répondu avec enthousiasme à cette aubaine et le prix a monté jusqu'à $99.00.

Politique restrictive

Cependant on a compris rapidement l'avertissement donné par la banque du Canada, à savoir que la banque voulait voir les taux d'intérêts demeurer élevés. Les 1990, deux jours après ne cotaient plus qu'à $98.00 - $98.25. La banque centrale poursuivra donc pour le moment une politique monétaire restrictive visant à freiner quelque peu une expansion économique qui manifeste des tendances inflationnistes. Cette politique peut se continuer tant que les capitaux américains ne viennent pas grossir indûment nos réserves. Washington, pratiquant aussi une politique monétaire restrictive, l'écart entre les taux canadiens et américains ne risquent pas au cours des prochains six mois de devenir assez important pour que l'Américain soit tenter de contourner la politique du président Johnson en envoyant des capitaux au Canada.

A court terme, les ventes de blé influenceront plus la bourse que le marché obligataire, mais la situation, croyons-nous, se modifie progressivement. Le début de 1966 pourrait s'avérer un temps idéal pour l'acheteur d'obligations.

Fluctuations des bourses de Montréal et de Toronto

publiée avec la collaboration du Financial Times of Canada

COTE À MIDI
20 août 1965

INDUSTRIELS

gains %	Rapport Prix/ taux	Béné.	1964-65 haut	bas	Titres	Dividendes payés 1963	ind. 1964	RENDEMENT 6 mois ou dernière année fisc.		6 mois ou dernières intérim.		SEMAINE EN COURS haut	bas	fermeture	variations	ventes 100S
		2.00	.31		Abacon							.38	.38	.38		50
4.8	11.5	141/2	113/8		Abitibi P	.50	.56	Dec	1.03	Jun	.44	12	113/4	113/4		203
2.4	10.0	4.25	3.55		Acklands	.10	.10	Nov	.42	Jun	.23	4.40	4.30	4.40	+ 15	8
6.1		251/8	233/8		" pfd	1.50	1.50	Nov	6.25			24¼		24¾		
	6.0	153/4	131/2		Agnew S			65May	2.26			133/4		18		
3.2	25.0	40	351/4		Alta Gas	1.00	1.20	Dec	1.50			383/4	371/2	381/2	+ 1	67
		109	105		" A pfd	6.25	6.25	Dec	22.29							
		1073/4	1041/2		" B pfd	5.75	5.75	Dec	22.29			111/2	105/8	111/4	+ 3/4	109
		131/2	9.50		" wts							183/4	181/4	181/4	— 1/2	90
4.3	15.5	223/8	17		Alfa N Gas	.80	.80	Dec	1.21			10	91/2	93/8	— 1/8	100
2.6	16.5	111/8	7½		Algoma C	.20	.25	Dec	.59			5.95	5.50	5.50		28
		6.95	4.15		" wts							64½	63	63¾	— 3/8	79
2.8	13.4	81	62		Algoma St	1.60	1.80	Dec	4.76			3.75		4.45		
9.8	8.0	8	4		Algonquin	.40	.40	Dec	.51					.19		
7.5		20	16		" pfd	1.30	1.30	Dec	3.68					.49		
		.55	.35		" wts											
6.3	10.7	13⅞	8		Alliance Cr	.50	.60	Aug	.89	May	.72	9½	9	9	— 1/2	52
		.75	.25		Alpha							.17				
		1.50	.25		" A							.35	.30	.35	+.10	21
2.7	19.2	34½	27		Alumni	.65	.80	Dec	1.52	Mar	.20	29⅞	28⅛	28⅛	— 3/4	368
4.3		44¼	39½		" 4¼ pfd	1.70	1.70	Dec	33.27			40	39¾	39⅞	+ 3/8	52
4.5		46	21⅞		Alcan 1st	1.00	1.00	Dec	115.77			21⅞		22		
4.7		51	47¼		" 2nd	2.25	2.25	Dec	39.82			48¼	48	48		8
4.5	8.7	14	11		Ang C Plp	.50	.50	Dec	1.26			11	11	11		1
4.5		29¼	25		" pfd		1.12½					25¾	25	25½	+ 1/2	12
5.0		50	44½		Ang T 4½	2.25	2.25	Dec	14.89			45	45	45		1
5.1		54¼	51½		" 2.65	2.65	2.65	Dec	14.89			51⅝		52¼		
5.4		55	52		" 2.90	2.90	2.90	Dec	14.89			53		54		
2.8	26.5	13	13		Ang-Scan	.37½	.37½	64Apr	.51							
2.3	16.4	21⅝	15¼		Anthes A	.32	.44	Dec	1.18	June	.60	20	19¼	19⅞	+ 3/8	27
2.1	16.4	21	19⅜		" B	.34½	.40	Dec	1.18			19⅜	19⅜	19⅜	+ 1/8	5
5.3		104½	103		" B pfd	5.50	5.50	Dec	34.81			103⅜		104		
5.1		105	102		" C pfd	5.25	5.25					102½	102½	102½	+ ¼	1x
1.8	45.5	20¾	19		Argus C	.32	.36	Nov	.44	May	.25	20¼	20⅛	20¼	+ 1/8	8
2.9		17	12¾		"C pfd	.32	.36	Nov	.44			14	13⅜	13⅜	+ 3/8	30
5.0		53½	50		" 2.50	2.50	2.50	Nov	16.05			50	50	50	— 1½	2
5.1		54¼	50½		" 2.60	2.60	2.60	Nov	16.05			51	51	51	+ ½	6
5.3		54¾	50½		" B	2.70	2.70	Nov	15.13			51⅝	51¼	51⅝	+ 1/8	5
3.9	22.0	30⅜	22⅝		Asbestos	1.00	1.00	Dec	1.17	June	.31	25¾	25	25⅛	— 1/2	57
		104⅛	101½		Ashdown A	.60		Dec	23.55d			101½		12		
1.2		8⅞	7		" B	.09		Dec	.54d			6¾		7½		
4.5	10.5	24	20		Ash Temp	.90†	1.00	Dec	2.10			20		24		
5.8		104	103		" A	6.00	6.00	Dec	96.32			104		105		
6.0		10¾	10¾		" B	.65	.65	Dec	9.27			10⅞				
4.1		25	17½		Atl Sugar	.95	1.00	Dec	1.70			24⅝	23¼	24¼	— 1/8	91
5.2		25½	23		" A	1.20	1.20	63Dec	10.92			23		23⅜		
5.0		104	100		" pfd	5.00	5.00	63Dec	114.23			100		100¼		
5.0	14.3	5¼	4.40		Auto Elec	.25	.25	Dec	.35			4.90	4.85	4.90	—.10	2
4.0	12.1	28½	20⅛		Avco		1.00	Nov	2.05	Mar	.83	25¼	24	24½	— 1/2	18
					B											
3.5	21.2	70½	60		B Montreal	2.20†	2.20†	Oct	2.94			63¼	62⅛	62¼		65
3.6	22.2	83	69½		Bank NS	2.25†	2.60	Oct	3.24			74	72½	72¾	+ 1	24
3.5	20.7	76	69½		B Cdn Nat	2.40†	2.50†	Nov	3.40			70½	69	70½		7
3.2	21.6	56	31½		Banq Prov	1.65†	1.65†	Oct	2.38			51½	51	51¼	+ ¼	3
7.1					Barber Ell	5.00†	5.00†	Dec	8.11			85				
		6¼	5½		Barcelona							5¼		6¼		
	1.5	3.50	2.10		Bartaco			Dec	1.67			2.15		2.45		
2.0	17.9	28½	23⅞		Bathurst	.50	.50	Dec	1.39	Jun	.32	25	25	25	+ 1/8	7
4.1		65	58		" A	2.50	2.50	Dec	5.89			61½	61½	61½	+ 1	5
5.0		21¾	20½		" pfd	.917/8	1.05	Dec	8.91			21	20⅞	21		6
		14½	11		" wts							11		11½		
	11.5	8	4.25		Bay Mills			July	.39			4.25	4.25	4.25	—25	
7.2		11½	8		" pfd	.58†	.60	July	1.95			8	8	8	— ½	
	13.0	15	12½		Beatty			Dec	1.05			13½	13½	13½		4
4.2	12.7	45	38		Beav Lum	1.60	1.60	Dec	2.99			40		42¾		
4.9		20¼	20⅛		" A	1.00	1.00	Dec	30.94			197/8				
5.0		28½	28⅛		" pfd	1.40	1.40	Dec	70.73			28¼				
4.1	13.9	14½	10⅞		Beld Cort	.50	.50	Dec	.88			113/4		123/4		
5.5		13¼	10¼		" pfd	.70	.70	Dec	2.96			123/8		13		
		2.50	2.50		Beld Co. wts							2.50		2.75		
		8	7		Belg Store			Jan	1.25d			8		10		
7.1		14½	14		" pfd	1.00	1.00	Jan	3.24d			14				
		6	4.25		Bell Knit					Dec	.24	5	5	5	— 1/2	1
3.7	22.0	66⅜	56		Bell Tel	2.20	2.20	Dec	2.21	June	1.42	60	58	58¾	— 1	263
2.7	15.5	14½	10½		Bicks P	.07½	.30	May	.92	Nov	.38	113/8	111/8	113/8	+ 1/8	4
3.9	10.0	10¼	9½		Biltmore	.40	.40	gOct	1.04			9¼		11½		
6.3		17	15¼		" pfd	1.00	1.00	gOct	1.04			15¾		11½		
4.6	16.7	4	3.10		Blue Bon	.16	.16	Feb	.21			3.50	3.40	3.40	—10	21
2.0	11.1	9¼	6¾		Bow Valley	.16	.16	May	.72	Feb	.69	7¾		8¼		
5.3		52	51		Bow M pfd	2.75	2.75	Dec	11.12			51½		52		
5.9	15.6	7	6		Bowater	.34	.41	Dec	.45			7⅛	7	7		30
12.8	2.2	14	12		Bowes	1.50†	1.50†	Dec	5.42			11		12½		
	18.8	10¼	7¾		Bramalea			Nov	.49			8½	7¾	7¾	— 1/4	15
		4.05	3.00		" wts							3.00	3.00	3.00	— 5	9
		7⅞	.5		Brazil Tr			Dec	.03d			6¾	6⅞	6⅝	+ 3/8	97
7.5		83	75		" pfd	6.00	6.00	Dec	118.06d			76		85	— 3/4	
		6	2.80		Bridge Tk			Dec	.24d			4.50	4.50	4.50		5
		46	29		" pfd			Dec	5.06d			42⅝	42	42⅛	+ 1/8	1x
1.3	12.6	80½	71		Bright	1.00	1.00	65Mar	5.97			73		78		
2.0	12.5	48	40		Brinton Cp	.80	.80	Mar	3.13			41½	41½	41½		1x
4.4	17.6	70	62		BA Bank	2.75	2.75	Dec	3.55			62	62	62	— 3	4
6.9		8⅛	7		Bam Con		.48					7¼	7⅛	7¼	+ 1/8	3
3.3	16.4	37⅜	29½		BA Oil	1.00	1.00	Dec	1.87	June	.80	30¾	30¼	30⅜	— 1/4	79
3.8	8.0	31⅜	26		BC Forest	.75	1.00	Dec	3.30	June	1.38	26⅞	26	26½	+ 1/2	129
3.7	1.2	23½	18¼		BC Pack A	.75	.75	65Mar	16.92			20		21½		
4.8	10.2	23½	17½		" B	1.00	1.00	65Mar	2.04			20		21		
6.4	7.8	49½	38		BC Sugar	2.00†	2.50†	Sept	4.97			39⅞	38½	39⅞	+ 7/8	6
5.0		20¼	19¾		" pfd	1.00	1.00	Sept	10.94			19⅜		20		
3.5	18.5	72	63⅜		BC Tel	2.40	2.40	Dec	3.67	June	2.83	68½	67¼	68		14
4.6		101¼	94½		" 4½	4.50	4.50	Dec	18.40			90		96⅞		
5.0		96	89⅜		" 4⅜ pf	4.38	4.38	Dec	18.40			87¾		89		
4.9		101	95¾		" 4¾ pf	4.75	4.75	Dec	18.40			95		96⅞		
5.0		101¼	95¾		" 4¾ S6	4.75	4.75	Dec	18.40					96		
		25⅜	23⅛		" 4.84%							25	25	25	+ 3/8	2
5.1		105	99		" 5.15 pf	5.15	5.15	Dec	18.40			100	100	100	— 4½	3
5.5		108½	94½		" 5¾ pf	5.75	5.75	Dec	18.40			105	1041/2	1043/4	— 1/2	2
5.6		108	107		" 6 pfd	6.00	6.00	Dec	18.40			108				
		30	.30		B Cont Oil									.39		
		13	8		B Int Fin							9	9	9	— 1/2	2
		7⅞	4.80		Brinco							7	67/8	67/8	+ 1/8	557
	31.8	81½	61½		Brockville pf			Dec	.22			7				
4.6		23	22½		Brooke B	1.04	1.04	June	23.30			223/4				
4.0	7.2	36	25		Bruck A	2.40†	1.20	gOct	4.14			29	29	29	— 7/8	1
	4.2	20½	11½		" B			gOct	3.54			14¼	14¼	14¼	+ 1/4	1
6.1	9.9	8½	8		Bulloch A	.50	.50	gOct	.83			8		8½		
5.5	8.7	7½	7⅛		" B	.35	.40	gOct	.83			7		7¾		
6.3	27.6	10⅞	7		Bulolo	.50	.50	May	.29			8⅛	8¼	8¼		18
	15.4	33¼	18		Burns			Dec	1.43			23	21½	22¾	+ 1/4	43
5.3	56.7	87⅛	77⅛		Burr Dry A	.45	.45	Dec	.15			8⅛		8¼		
					C											
		59	20		Cabol			May	.49d			20	20	20		11
2.6	18.2	233/8	19½		Calg Pow	.60	.60	Dec	1.28			241/4	23¾	24¼	+ 1	427
4.9		103½	101⅛		" pfd	5.00	5.00	Dec	60.54			102½	102½	102½	— 1/2	1x
		2.65	1.40		Cal Dale							1.85	1.75	1.75	+ 5	72
					CANADA											
2.5	10.6	17	97/8		Can Bread	.25	.40	June	1.53			16	16	16		7
5.3		54	523/8		" pfd	2.75	2.75	June	21.14			52½		52¾		
2.7	14.5	60	49		Can Cem	1.20	1.40†	Nov	3.61			55½	54½	55⅛	+ 3/8	39
4.7		35	221/8		" pfd	1.30	1.30	Nov	13.69			27¼	26¾	27	— 1/4	7
2.5	12.3	36	26¼		C Cr Stone	.85	1.00	Dec	3.20	June	1.49	38		41		
5.0	10.8	28¼	23½		C&D Sugar	1.15	1.20	Dec	2.22			25	24⅜	24⅜	+ 1/8	6
3.8	14.0	43¾	37¼		Can Foils	1.35†	1.35†	Dec	2.86					40		
4.7	6.9	35	27½		" A	1.35†	1.35†	Dec	4.20					30		
		6½	2.00		C Forging			63Dec	.46d			.00		6½		
		10	9		" A			63Dec	23.18d			3.50		25		
2.3	12.9	55⅞	42		CI Fndry	1.25	1.25	Dec	4.15	Jun	6.66	53½	51¾	51¾	— 1⅛	38
4.5		96	94¼		" pfd	4.25	4.25	Dec	92.77			95	95	95	— 1/2	1x
	6.4	13	12		C Machine			65Jan	2.02			13				
3.6	15.8	28	21		C Malting	.90	.90	Dec	1.58			24⅛	22¼	22¼	— 2⅛	14

Moyennes de la semaine

	MONTREAL Indus.	Utils.	Banks	Paper	Comp.	Volume	TORONTO Indus.	Gold	B.M.	W.O.	Comp.	Volume
Lundi	160.9	151.8	123.0	124.6	155.6	1,216,500	166.25	165.25	78.77	98.08	156.15	5,403,000
Mardi	161.5	152.0	124.0	125.1	156.1	1,203,000	166.81	164.97	79.54	97.63	156.66	3,768,000
Mercredi	161.50	152.38	124.64	126.04	156.23	1,286,900	167.02	165.43	79.65	97.94	156.87	3,844,000
Jeudi	161.27	150.88	124.29	126.85	155.76	1,715,000	165.99	169.49	79.66	96.92	156.00	3,664,000
Vendredi	160.68	150.44	123.84	124.15	155.21	2,763,000	165.70	169.10	79.33	97.57	155.75	5,040,000
Semaine	+0.58	—1.86	+1.64	—0.25	+0.31		+0.06	+2.38	+0.91	—0.05	+0.16	
1965 Haut	174.05	161.78	138.56	147.43	166.93		178.32	187 90	86.67	114.73	167.53	
1965 Bas	151.81	143.06	120.74	121.29	147.25		156.62	150.88	73.26	92.34	147.21	

	NEW YORK (Dow Jones) Ind.	Rails	Util.	65 Stks.	(Standard & Poor) Ind.	Rails	Util.	500 Stks.	Volume	LONDON Index	F Times Index	Kaffir Index
Lundi	891.13	215.60	155.35	313.56	92.09	46.50	70.94	86.87	5,270,000	330.0	71.8	
Mardi	894.26	215.39	155.96	314.30	92.27	46.41	75.15	87.04	4,520,000	328.6	71.4	
Mercredi	894.37	217.12	155.60	314.91	92.23	46.72	74.91	86.99	5,850,000	326.6	70.8	
Jeudi	891.79	215.37	156.21	313.90	92.01	46.49	74.85	86.79	5,000,000	319.3	70.6	
Vendredi	889.91	215.67	155.51	313.42	91.92	46.47	74.61	86.69	4,170,000	318.4	71.3	
Semaine	+1.10	+0.35	+0.27	+1.15	—0.03	—0.01	—0.47	—0.08		—10.5	—0.8	
1965 Haut	939.62	215.37	163.28	323.09	94.44	47.59	78.20	90.27		359.1	74.2	
1965 Bas	840.59	187.29	150.12	290.37	73.87	40.58	72.03	75.55		313.8	62.7	

gains %	Rapport Prix/ taux	Béné.	1965 haut	bas	Fonds	DIVIDENDES Payés offi. 1964	1965	RENDEMENT 6 mois ou dernière année fisc.		6 mois ou dernières intérim.		SEMAINE EN COURS fermeture	variations	ventes 100S
2.3	12.7	93	78		C Pack A	1.87½	2.00	65Mar	6.76			87	86	87	+ 3	8
2.4	12.6	92	78		" B	1.87½	2.00	65Mar	6.76			87	85	87	+ 2	11
3.4	17.3	82	64½		C Perm M	2.25†	2.35†	Dec	3.90			67½	66½	67½		4
		2.15	1.10		" rts											
4.5		101	98⅛		C Safeway	4.40	4.40	Dec	53w	130.59		98⅛	98⅛	98⅛	— 1/8	1
2.9	13.1	36½	30¾		C Steam	1.00	1.00	Dec	2.65			35	34½	34¾		21
5.0		6¾	6		" pfd	.31¼	.31¼	Dec	4.01			6⅜	6⅜	6⅜	+ 1/8	13
					CANADIAN											
		300	300		C Arena	4.00	4.00	63June	5.04			276				
2.8	12.5	14¼	10¾		C A E	.27½	.37½	65Mar	1.08	Jun	.32	13¾	13⅛	13⅛	— 1/8	78
4.6	13.5	11½	8⅜		Cdn Brew	.40	.40	Oct	.65	Apr	.07	9	8¾	8¾		348
4.9		50¼	44½		" pfd	2.20	2.20	Oct	16.57			45	44½	44½	— 1/2	12
5.1		54¼	51½		" B pfd	2.65	2.65	Oct	16.57			53	53	53		4
1.7	25.0	17½	13⅜		C Br Alum	.25	.25	gJuly	.60	Jan	.54	15¼	15	15		8
		4.80	2.35		" A wts							3.90	3.50	3.50	—.35	14
		4.75	2.30		" B wts							3.80	3.75	3.75		5
		122½	98		C Bronze pf							98	98	98		1x
5.2	9.7	16¼	14⅜		C Canners	.75	.75	65Feb	1.50			14⅞	14½	14⅞	+ 3/8	13
		12¾	8.80		C Chem wts							10	9.50	9.60	—.35	37
5.1		19⅞	19¼		C Coll pfd	1.00	1.00	Mar	7.29			19⅝	19⅜	19⅜	+ 3/8	2
	6.0	9¼	9		C Conv A			Dec	1.50			8		9		
	2.2	16	16		" B			gDec	6.83			15				
	31.5	.80	.55		C Curt W			Dec	.02			.58	.56	.56	— 7	2
		3.50	2.85		C Dredge			Sept	17m	5.46d	Apr7m	2.95	2.95	2.95	— 5	4
	19.4	6.25	4.75		Cdn Fgg.			Oct	.28			5		5⅞		
5.5		56	53		" 1st	3.00	3.00	Oct	12.45			53½	53½	53½		1x
2.7		55	52		" 2nd	1.50	1.50	Oct	11.64			54		57		
2.9	25.9	9⅞	5¾		C Found	.20	.20	Dec	.27			7	6⅞	7		
6.5		19⅛	17		" pfd	1.20	1.20	Dec	2.32			18¼		18¼		
1.7	21.7	58	45½		C Gen El	.45†	.80	Dec	2.15			45¼		52		
2.7		55	43		" pfd	1.25	1.25	Dec	27.35			48	47¾	48	+ 3/8	2
2.7	30.5	66	49½		C Gen Inv	1.55	1.60	Dec	1.86			58½	58	58	+ 1/4	16
6.4	15.6	15⅝	13		C G Sec A	.90	.90	Dec	.90			14	13	13	— 1	3
4.0	25.1	21¼	20		" B	.90	.90	Dec	.90			21¼		24		
		4.10	3.95		C Goldale							3.95	3.95	3.95	— 5	3
1.3	13.8	32½	25		C Hy Carb	.35	.40	65Mar	2.16			30¾	29½	30¾	+ 1	14
2.5		22⅛	21		" pfd	.27½	.55	65Mar	10.30			21		21⅞		
2.3	5.2	18¾	12		C Ice Mach	.30	.40	gDec	3.35			13		17		
5.3	15.1	16	12½		" A	.80	.80	Dec	1.00			13¼		17		
3.8	20.8	73	62		CImpBCom	2.25	2.45†	Oct	3.07			65¾	63⅞	63⅞	+ 1/8	56
4.8		13¼	9⅜		C Ind G&O		.50					10½	10	10	— 1/8	165
		14¾	11½		" pfd		.55					12½	12½	12½		2
	18.4	27½	19¾		C Indus	.60	.65†	Dec	1.10	Jan	.56	21	20	20¾	+ 1/8	75
3.2		83½	81¾		" pfd	3.75	3.75	Dec	208.67			82¼				
4.6	25.7	37	34

Le quotidien "l'Evangéline" est consolidé avec l'aide du Québec

Le gouvernement du Québec, sur recommandation du ministre des Affaires culturelles, a décidé d'octroyer une subvention de cent mille dollars à la Compagnie de Gestion Atlantique Limitée, qui vient d'assumer la propriété et l'administration de "L'Imprimerie Acadienne Limitée" et du journal "L'Evangéline", de Moncton, au Nouveau-Brunswick.

Cette décision, communiquée par monsieur Pierre Laporte, ministre des Affaires culturelles, fait suite à une longue étude du problème du quotidien acadien, étude poursuivie tant en Acadie, qu'à Montréal et à Québec.

En effet, devant la tournure alarmante que prenait la situation de "L'Evangéline", malgré la souscription effectuée dans le Québec et en Acadie en 1962 par l'entremise des quotidiens de langue française du pays, les évêques des diocèses acadiens confiaient à une Commission d'enquête sur l'oeuvre de la presse acadienne, le soin de vider le problème une fois pour toutes.

Simultanément, le ministère des Affaires culturelles, par son Service du Canada français d'outre-frontières, aidait cette commission par une première subvention, en 1963-1964, afin de confier à un expert comptable le soin d'effectuer un examen approfondi et complet de la situation. En outre, quelques personalités du monde du journalisme et des affaires, soit MM. Gérard Filion, de Montréal, ancien directeur du Devoir et president de Sidbec, Aurèle Gratton, d'Ottawa, directeur général du Droit, et Edmond Frenette, de Montréal, président de la maison Dupuis Frères, étaient consultées par le Service du Canada français d'outre-frontièères, tant sur la situation de "L'Evangéline" révélée par les travaux d'enquête que sur les solutions possibles.

Les principaux facteurs qui permettent de croire que la position financière de "L'Evangéline" se stabilisera, sont les suivants: le journal sera désormais administré comme une entreprise commerciale ordinaire; la propriété et l'administration passent entièrement entre les mains des laïcs; le choix de dirigeants compétents est assuré par les intérêts qu'y détient la Compagnie de Gestion Atlantique Limitée, filiale de la Société "L'Assomption"', mutuelle d'assurance-vie; l'épiscopat acadien abandonne ses créances antérieures et verse du capital frais dans l'entreprise, mais sous forme d'actions privilégiées non-cumulatives; l'aide du Québec vient donc mettre en pratique le principe d'aider ceux qui s'aident eux-mêmes. En d'autres termes, devant l'effort réfléchi et considérable que les dirigeants acadiens viennent d'accomplir pour prendre en mains les destinées de leur journal, le Québec croit de son devoir de les aider une dernière fois, après avoir pris toutes les précautions possibles pour s'assurer que le changement est fondamental et définitif.

le carnet

Reynolds Aluminum

Dans le but d'uniformiser les opérations, M. W.K. Braithwaite, vice-président et directeur général des compagnies Reynolds Aluminum Containers Ltd. Toronto, et Polnor Foil and Paper Converters Limited, Montreal, a annoncé que plusieurs nominations à des postes de direction avaient eu lieu récemment au sein des deux entreprises. Ces nominations sont les suivantes: Messieurs John Lindell, contrôleur; D.S. Brown, gérant général des ventes; G. Turner, gérant des ventes pour le Québec; E. Percival, gérant général de la gestion; Barrie Bonner, gérant de la production et W. Holmes, ingénieur des projets.

Les deux compagnies sont filiales de la société d'Aluminium Reynolds (Canada) Limitée. Polnor Foil and Paper Converters fabrique des godets à confiserie, des formes à gâteaux en papier et des couvercles en plastique transparent pour récipients en aluminium. Cette compagnie, ainsi que la Reynolds Aluminum Containers, fabrique des récipients rigides en aluminium non réutilisables.

M.Braithwaite a déclaré que ces nominations, tendant à grouper les cadres, ont pour but d'améliorer plus encore les services à la clientèle et à augmenter le rendement des deux compagnies dans le domaine de récipients et autres produits d'emballage.

Commission des bibliothèques

Le père Edmond Desrochers, S.J., ex-président de l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française, de même que de la Canadian Library Association, a été élu président de la Commission des bibliothèques publiques du Québec, lors de la dernière séance de cet organisme rattaché au ministère des Affaires culturelles.

La Commission des bibliothèques publiques se compose de:

Edmond Desrochers, S.J., bibliothécaire de la Maison Bellarmin, président;

André Vachon, directeur adjoint des Presses de l'université Laval, vice-président;

Gérard Martin, directeur du Service des bibliothèques publiques du Québec, secrétaire;

Grace Hamlyn, bibliothécaire à l'hôpital Royal Edward;

Napoléon Leblanc, doyen de la faculté des Sciences sociales de l'université Laval;

Jean-Paul Légaré, directeur de l'Echo du Bas Saint-Laurent;

Gérard Payer, ex-secrétaire de de l'Union des municipalités de la province de Québec.

Etes vous à la recherche
• D'un local commercial?
• D'un local industriel?
• D'un espace à bureau?
• D'une place d'affaires?

48 heures

suffiront pour le trouver en consultant GRATUITEMENT aujourd'hui même

Le Bulletin **I.C.I.**

3300 est, Bélanger Montréal
Tel: 725-7700

D

| | | |

Pour le chemin de fer Roberval-Saguenay

Montreal Locomotive construira 20 wagons en collaboration avec Alcan

La compagnie de chemin de fer du Roberval Saguenay a commandé 20 wagons en aluminium d'un modèle nouveau mis au point par la compagnie de chemin de fer en collaboration avec l'Aluminum of Canada, Ltd, pour le transport du minerai.

Les wagons seront construits par la Montreal Locomotive Works Ltd, et mis en service par la R-S entre Port-Alfred et Arvida à l'ouverture de la navigation sur le Saguenay, le printemps prochain.

Les wagons à minerai seront de forme cylindrique et ressembleront beaucoup aux wagons-trémies couverts mis au point il y a six ans par l'Alcan et le Canadien National et utilisés aujoud'hui par les deux grandes compagnies de chemin de fer du pays.

L'emploi de l'aluminium pour les wagons de la compagnie R-S a permis d'augmenter de 12 tonnes la capacité de chacun. Chaque wagon (2,500 pieds cubes) aura un poids maximum sur rail de 263,000 lb en charge et de 38,000 lb à vide, soit une limite de charge de 225,000 lb par wagon. Comme l'aluminium ne nécessite aucune peinture, la R-S réalisera des économies d'entretien appréciables.

Ces nouveaux wagons à minerai qui seront peut-être les premiers qui soient construits selon la nouvelle norme de soudage W-47 de la Canadian Standards Association, incorporeront de la tôle d'alliage Alcan 74S soudée selon le procédé MIG, des profilés d''alliage Alcan B51S et du fil à souder d'alliage Alcan 56S.

Stelco bâtit la première ligne de décapage à l'acide chlorhydrique

La société The Steel Company of Canada, Limited a mis en marche à l'usine Hilton, à Hamilton, la première ligne de décapage à l'acide clorhydrique au Canada.

Considérée comme étant la chaine continue la plus rapide et la plus large dans son genre au monde, l'unité de $13 millions qui mesure 700' de long et 74" de large peut décaper 800 pieds de feuillard à la minute.

Une des caractéristiques de la nouvelle ligne de décapage consiste en un système de récupération de l'acide, mesure qui entre en conformité avec le programme établi de l'usine Hilton visant à éviter la pollution des eaux. D'ailleurs, la Stelco contribue étroitement avec la Commission des ressources hydrauliques de la province d'Ontario à l'étude de la pollution industrielle des eaux et des remèdes à y apporter. Le montant total que la Stelco à affecter depuis s'est engagée à effectuer depuis trois ans pour combattre la pollution des eaux s'élève à près de $5 millions.

Le nouveau procédé de décapage à l'acide chlorhydrique (on utilise généralement l''acide sulurique), améliorera la surface de plusieurs produits de la Stelco. Le feuillard laminé à chaud destiné au laminage à froid, sera de qualité supérieure et les traitements subséquents du métal seront facilités. D'autre part, les produits laminés à chaud - les aciers décapés et huilés - seront améliorés en ce sens que leur surface sera plus propre et présentera une plus grande résistance à la corrosion.

Le principe fondamental du décapage à l'acide clorhydrique est relativement simple. Le feuillard est tout d'abord arrosé d'acide chlorhydrique. La couche de calamine (oxyde de fer) qui recouvre le feuillard réagit avec l'acide pour devenir du chlorure de fer et de l'eau. Ces substances sont ensuite transformées de nouveau en acide chlorhydrique et en oxyde de fer dans les fours de grillage et au moyen d'absorbeurs.

L'Hydro achète du matériel de télécommunication

L'Hydro-Québec vient d'adjuger plus de $600,000 de contrats dont quatre relatifs à du matériel de télécommunication pour le compte de deux de ses filiales, la Compagnie d'Electricité Shawinigan et la Compagnie d'Electricité Gatineau.

Ces derniers comprennent, entre autres, la fourniture d'appareillage de radio qui permettra au bureau du réseau à Shawinigan de communiquer avec les véhicules, dans la région de Victoriaville; des systèmes multiplex (circuits à fréquence vocale, circuits de protection des lignes et de télécommande) qui relieront la centrale thermique de Tracy aux sous-stations de Varennes et de Boucherville; faisceaux hertziens et circuits de protection des lignes et de télémesure pour Trois-Rivières. Le matériel destiné à Trois-Rivières permettra d'éliminer l'utilisation du câble téléphonique que les tempêtes mettent trop souvent hors de service.

I T T Canada Limited a obtenu trois contrats: $26,003 pour l'appareillage destiné à Trois-Rivières, $24,988 pour la ligne de liaison Varennes-Tracy et $23,773 pour la liaison Boucherville-Varennes. R C A Victor Co. Ltd a reçu la commande de $50,199 pour Shawinigan-Victoriaville. La taxe fédérale de vente est incluse dans tous les cas.

L'homme d'affaires
se doit de porter
des chemises
impeccables
Luxor
LIMITED LIMITED
250 des Laurentides
669-3524

| | | |

Canadian Pacific Railway

28,203,477 actions privilégiées, 4%, toutes émises et en circulation, sont négociables sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal depuis son ouverture le 23 août 1965. Leur symbole au téléscripteur sera "C P Pr".

Commercial Oil & Gas

La Bourse Canadienne a été notifiée par la compagnie qu'une option par versement qui était due le 19 juillet 1965 et se rapportait à 200,000 actions à 40¢ chacune, en vertu d'un accord en date du 30 novembre 1964, conclu avec Waite, Reid & Company Limited, n'a pas été exercée et le dit accord a donc pris fin.

East Ventures Limited

La compagnie a avisé la Bourse Canadienne que le 12 juillet 1965, elle a reçu paiement de 200,000 actions à 50¢ chacune; ce qui complète l'engagement ferme en vertu d'un accord en date du 12 mai 1965, conclu avec L.-J. Forget & Cie Ltée.

Garney Mines Limited

La Bourse Canadienne a été avisée par la compagnie que le 11 août 1965 elle a reçu paiement pour 200,000 actions à 25¢ chacune, représentant l'option par versement due le 23 septembre 1965, en vertu d'un accord en date du premier septembre 1964, conclu avec Bouchard & Compagnie Ltée.

Canadian Magnesite Mines

La Bourse Canadienne a consenti le prolongement de deux ans, à partir du 13 juillet 1965, de l'option consentie par la compagnie le 16 mars 1964 au président et au vice-président administratif de la compagnie, leur permettant d'acheter 28,750 actions ordinaires de l'entreprise à $1.00 chacune.

Consolidated Bellekeno Mines

La compagnie a obtenu le consentement de la Bourse Canadienne de prolonger de trois mois l'option par versement due le 27 juillet 19656, se, rapportant à 200,000 actions à 54¢ chacune, et le même délai se rapporte à toutes les options subséquentes, consenties en vertu d'un accord en date du 9 avril 1965, conclu avec Davidson & Co. et Draper Dobie & Co., au nom d'un client.

Dominion Leaseholds

La compagnie a obtenu le consentement de la Bourse Canadienne de prolonger de trois mois l'option par versement due le 14 juillet 1965 et comprenant 200,000 actions à 25¢ chacune et ce prolongement embrasse toutes les options subséquentes, consenties en vertu d'un accord en date du 6 octobre 1964 conclu avec Barrett, Goodfellow & Co. Ltd., au nom d'un client.

FONDS MUTUELS

Service de F.I. Dupont & Co.

Adanac Mutual Funds	2.97	3.25
Affiliated Fund Inc. Com	9.05	9.79
American Business Shares	4.20	4.55
Andreae Equity	3.00	3.28
All Canadian Com	6.52	7.15
All Canadian Division	8.59	9.41
American Growth Fund	4.67	5.10
Assoc. Investors	5.79	5.85
Beaubran Corp.	41.60	45.17
Boston Fund Ltd.	10.36	11.32
Bullock Fund Ltd.	15.10	16.55
Canada Growth Fund	5.00	5.49
Canada Security Fund	5.99	6.58
Can. Gas & Energy F. prd.	8.97	9.83
Canadian Investment Fund	4.11	4.51
Canadian Trusteed Inc. Fund	4.87	5.32
Canafund Co. Ltd.	53.69	56.37
Champion M. Fund of Cda	7.28	7.91
Collective Mutual Fund	6.03	6.55
Commonwealth Intl.	10.67	11.69
C.I. Leverage	9.73	10.66
Corporate Investors	5.86	6.40
Div. Inc. Shares Ser. "A"	28.35	—
Div. Inc. Shares Ser. "B"	5.67	6.23
Dividend Shares	3.85	4.23
Dominion Compound Fund	4.36	4.69
Dom. Com. Fund (non-res)	4.19	4.50
Dominion Dividend Fund.	3.41	3.67
Dreyfus Fund Inc.	21.97	23.98
Dynamic Fund	12.59	12.72
Dom. Equity Inv. Ltd.	23.55	24.05
European Growth Fund	6.20	6.78
Federated Growth	6.27	6.85
First Oil & Gas	—	—
Fonds Collectiv "A"	7.29	7.93
Fonds Collectiv "B"	5.53	5.88
Fonds Collectiv "C"	8.03	8.73
Fonds Mutuel Adanac	2.97	3.25
The Fraser Fund Ltd	9.14	9.19
Group Inc.	4.16	4.55
Growth Equity Fund	4.63	5.06
Growth Oil & Gas	11.76	—
Guardian Growth Fund	4.23	4.60
Incorporated Investors	7.66	8.37
Investors Growth	8.79	9.55
Investors Intl. Mutual	5.41	5.88
Inv Mutual of Canada	4.96	5.39
Keystone Custodian S-1	26.62	29.04
- DO - S-4	5.52	6.04
- DO - K-2	6.21	6.79
Mass Invest. Trust	17.31	19.03
Mass Invest. Growth Stocks	9.84	10.75
Molson M. Fund	7.12	7.34
Mutual Bond	8.32	8.72
Mutual Accumulating Fund	4.98	5.45
Mutual B I F	5.74	6.01
Mutual Income Fund	6.31	6.90
One William Street Fund	15.94	—
Prêt et Revenu Mutuel	7.23	7.90
Provident Mutual Fund	6.03	6.56
Putnam Growth Fund	10.58	11.56
Radisson R.I.	4.90	5.38
Regent Fund Ltd	7.69	8.40
Research Investing Corp.	14.23	15.56
Savings Inv. Mutual of Cda Ltd.	7.23	7.90
1962 Exec. Fund of Cda.	6.90	7.56
Television Electronics	8.86	9.66
Timed Investment Fund.	7.04	7.74
United Accum. Fund.	8.94	9.77
Wellington Fund Inc.	15.27	16.64
Western Growth Fund Ltd.	5.76	6.29

CHANGE

Service de la BCN

Afrique du Sud	1.51
Allemagne	.2691
Angleterre	3.0103
Argentine	.2064
Australie	2.41
Autriche	.0419
Belgique	.0218
Brésil	.08062
Chili	.2940
Danemark	.1555
Espagne	.0181
Etats-Unis	1.07 7/8
France	.2201
Hollande	.30
Italie	.201727
Japon	.002983
Mexique	.0804
Norvège	.1509
Nouvelle-Zélande	3.00
Pérou	.0405
Suède	.2085
Suisse	.2496
Tchécoslovaquie	.1509
Vénézuela	.2406

MINES ET PETROLES

	Sales 100s	High	Low	Close	Net Chge.	—1965— High	Low
Acadia	232	5	4	4	—1½	7	4
Accra	1363	32	29	31½	+2	36	15
Acme	495	21	19	19		74	15½
Advocate	33	530	500	500	—30	645	495
Agnico	49	135	130	131		170	120
Ajax	20	8½	8½	8½	—½	13½	8
Akaitcho	86	75	73	75	+1	100	70
All Pitch	185	16	15	15		25	14
All Rox		20		23		28	18
Alminex	136	415	395	405	—5	490	355
Alscope	58	95	81	81		129	80
Alsof	10	10½	10½	10½	+½	16	9½
Amalg B B	69	39	37½	37½	+½	39	21
Am Lard	1036	31	25	25	—3	42	15
Ameranium	40	4½	4	4	—1	9	4
Am Leduc	231	11	9	11		18	9
Anchor	130	19½	17	17	—1	20	11½
AnAmMol	240	250	235	240	—13	293	180
Ang Rouyn	99	210	200	200	—10	277	140
Ang Untd	2251	69	57	60	—3	150	29
Ansil	15183	26	21½	25	+6½	26	10½
Anthonian	75	8	8	8		14	5½
Argosy	157	30	26	29	—1	48½	19
Area	130	80	75	75	—3	340	56
Arjon	50	9	8½	9	+½	17	8
Armore	262	20	27	28	+½	37½	20
Arno	98	5½	4½	5		5½	2
Asamera	150	148	137	138	—7	250	50
Ass Arcad	1689	24	20	22½	+1½	24	16
do wts	10	6½	6½	6½		10	5
Atlan Cst	166	140	128	136	+6	170	90
Atlas Yk		7		9		12	6½
Augustus	164	38	37	38	—2	43	28
Aunor	22	395	385	385	—15	455	365
B							
Baker	10	8	8	8	—1½	10	8
Band-Ore	10	16	16	16		20	10
Banff	189	725	665	675	—30	985	130
Bankeno	127	32	30	32		32	16
Bankfield	890	16½	12	14	+1½	17	10
Barex	15	45	43	45	+1	45	40
Barnat	159	69	67	67	—1	145	67
Barvallee		5½		6		7	4
Barymin		24		25½		26½	20½
Baska	52	9½	8	9	—1	14½	8
Bateman	40	6	5	5		8	5
Beattie	20	18	18	18	—3	36	15
Beauce		16				15	9
Belcher	20	38	36	38		43	33
Belleterre	277	38	32	32	—2	56	24
Bethlehem	126	650	605	625	+15	810	595
Bevcon	205	8½	7½	8½	+½	16	7½
Bidcop	179	9½	7	8½	+½	12	7
Big Nama	55	50	48	48	—2	68	36
Black Bay	86	10½	9½	9½	—½	15	9
Blk Hawk	159	300	284	284	—11	410	189
Black Riv	1398	19	16	19	+3	30	14½
Bluewater	57	31	30	31	—1	52	12
Bornite	55	7	5½	6	+1	9	5
Bounty	45	25	23	25	+3	32½	17
Braiorne	15	515	500	510	+10	590	490
Bralsaman	15	60	60	60	+9	60	50
Broulan	136	17	13	15		39	13
Br Presto	1226	15	12	12½	—1½	22	10
Bruneau	538	28	25	25		37	19
Brunswick$	135	15⅝	14⅞	15½	+⅝	19½	14
Bunker	961	53	46	46½	—4½	56	22
Burnt Hill	45	35	33	35	+1	53	28
C-E							
Cable	5	15	15	15		28	11½
Cadamet	139	10	9½	10		18	9
Cal & Ed $		23½		24⅞		31	18½
Calumet	50	6	6	6		9	3
Calvert	310	41	37	38½	—1½	45	24
Cam Con	200	20	17½	18	—2	26½	12
Camerina	5	230	210	210	—15	360	210
Camflo	642	350	310	345	+30	405	240
Camp Chib	23	440	420	420	—15	515	385
Camp RL $	4	23⅛	23⅛	23⅛		25	18⅜
Can Silv	98	230	220	226	—5	335	220
Can Tung	71	102	101	101		117	13
CANADIAN							
C Delhi	8	325	310	315	+15	990	271
do wts		55		74		120	30
C Dyno	66	160	151	155	—2	184	125
C Export	104	172	165	170		215	142
C Faraday	19	299	295	299	+4	420	285
C High Crest	26	27	26	26	—2	35	20
C Homest'd	18	133	126	128	—7	296	86
C Jamieson	365	115	100	103	+8	145	76
C Keeley	180	18		16½	16½	+1½	41	13
C Lencourt	213	19½	17	18	+2	29	14
C Long I	10	17	17	17	—1	28	14½
C Magnesi	125	120	100	125		158	40
C Malartic	30	78	77	77		81	73
C Super $	68	21	20¼	20¼	—¼	26⅞	16⅝
C Williston		65		100		150	57
Candore	140	15	14	14½	—½	22½	13
Cantri	1185	38	29½	32	+9	49	18
Captain	1363	24	19½	23	+1½	26	7½
Carbec	70	7	6½	7		14	6½
Cariboo	15	53	52	52	—1	75	45
Cartier	20	9	9	9	+3	15	6
Cassiar $	53	14½	13½	13½	—¼	14¾	11¾
Castle		10½				55	11
Cayzor	11	25	25	25	—1	47	21
C Del Rio $	132	111⅞	103⅝	107⅛	—1⅛	125⅝	8
Cent Pat	63	146	135	138	+2	155	105
Cessland	17	530	500	525	—10	620	220
Charter	2	265	265	265	—10	330	180
Chemalloy	270	185	159	170	—18	315	100
Cheskirk	5090	13	10	12½	+2½	14	6½
Chesterville	212	17½	16	17½	+1	24½	14½
Chib Kay	460	22	19½	20	—4	38	12
Chib Copp	10	5½	5½	5½		8	5½
Chibou'mau	70	50	43	45	—3	92	36
Chimo	329	165	152	159	+1	177	117
Chipman	6310	28	19	27	+5	28	15
Chromium	21	129	125	129	+4	150	113
Cochenour	296	400	375	400	+15	400	270
Coin Lk	107	24	21	22	—1	24	17
Combined	966	24	21	23	—½	35½	21
Cominga	40	12	11	12		20	8
Commercial	25	32	31	31	—4	72	31
Commonwealth	310			395		380	295
Coniagas	124		79	83	+2	122	68
Coniarum	10	25	25	25	+4½	40	20½
Conigo	853	27	25	25	—2	57	24
Con Key	240	10	9	9½		18	9
C Shawkey	41	15½	15	15	—½	20	11
CONSOLIDATED							
C Bellekeno	243	8½	8	8	—½	17	7
C Brewis	25	28	28	28		32	19
C Call Flin	246	11	9	9	—1	21	9
C Ca'rama	118	31	23	31		60	21
C E Crest		82		90		95	80
C Fenimore	40	15	13½	15	+1	20	13½
C Gillies Lk	115	6	5½	5½	—½	11½	5½
C Golden Ar	66	24	23	23	—2	35	23
C Halliwell	247	38	33	38	+5	60	30
C Manitoba	524	60	54	55	—7	65	35
C Marbenor	12	185	165	165	—15	225	150
C Marcus		65		75		80	57
C Megador	45	26	24	24	—2	43	20½
C Mogul	278	475	445	460	+10	625	365
C Monpas	10	8	8	8	—1	10	6
C Morrison	648	171	160	166	+5	177	133
C Mosher	22	120	120	120		185	110
C Negus	290	15	13½	14	—1	20	11
C New Pac	70	14	13½	13	+2	20	7
C Nicholson	147	14	13	13	—1	16	11
C Northland	24	16	16	16	—1	23½	12
C Per'court	60	18	18	18		25	10
C Q Yk	10	7	7	7	—3	11½	5
C Rambler	193	195	171	186	+15	254	140
C Rd Poplar	75	9	7½	9	+2	11	6½
C Regcourt	238	10	9	9½	—½	17	8
C Virginia	196	48	43	45		54	30
C West	21	165	160	160	—3	195	128
Conwest	19	535	500	510	+16	625	465
Coppercorp	337	55	52	54	+2	63	28
Copperfield	161	119	108	108		145	93
Copper Man	51	11	10	10½		15½	8
Copperstrm	190	10	9½	10		20	9
Coulee	61	29½	27	27	—3	38	23
Courvan	39	21	19	21	+4	35	16
Cowichan	95	55	52	53		59	40
Craigmont $	54	13⅝	13⅛	13⅛	—⅛	17½	13⅛
Crestland	195	35	27½	34		35	27½
Croinor	520	11½	8	9	—2	14	7
Crownbrigg	85	41	36	36	—7	70	32
Crowpat	158	8	8	8	+1	11	6
Crusade	7	8	8	8	—6½	27	6
Daering	306	14	13	14		27½	10
Dauphin	116	25	21	21	—3	39	18
D'Aragon	102	18	14½	16	+1½	19	12
Deer Horn	42	43	40½	42		91	40
D'Eldona	1810	18½	15	17	+3	19½	9½
Delhi Pac	54	18	17½	18		29½	15
Delta	353	32	30	31	+6	33½	22
Denison $	201	32½	29¾	31⅞	+2	33⅜	21⅞
Dev Palm	7	90	90	90	—25	120	90
Dickenson	37	540	525	530	—10	640	470
Discovery	97	365	320	330	—35	365	270
Dolsan	4263	54	34	51	+15	67	16
Dome M $	35	45	44	44	+1	46	34½
Dome Pete $	9	16⅜	16½	16½	+1⅛	20¼	15½
Domin Ex	10	14	14	14	+2	15	12
Dom Lshids	35	14	12	12	—2	37	12
Donalda	177	10	8½	9	—½	14	8
Dumabami		61		75		75	45
Dumont	395	33	28	32½	—½	34	24½
Dunraine	125	37	35	36	—2	42	23½
Duvan	127	10	8	9	—1	11	7
Dynamic	1211	112	100	104		155	16
E Amphi	110	5½	5	5	—1	10	5
E Malartic	2	175	175	175	+10	220	155
E Sullivan	108	725	695	715	+25	770	475
E Ventures	270	37	31½	33	—4	87	31
Empire	200	6	5	6	—½	7	4
Equity	19654	95	61	87	+21	194	25
F-I							
Fab	240	16	15	16	—½	39	14
Faro	55	9	8	8		14	7
Fargo	14	300	295	295	—1	375	247
Farwest	91	14	12	12	—1½	18	10
First Merit	42	460	450	450		570	380
Flint		19½		22		64	16
Fontana		3½		4		6½	2½
Ft Reliance	96	44	40	44	—1	67	24
Fox Lk	6170	38	31½	33	—6	47	13
Francoeur	691	17	15	16½	+2	17	11½
French	72	425	415	42(1)		600	345
Frobex	13	85	85	85		120	75
Fundy	20	4½	4	4½		7	4
Futurity	27	45	44	45	+5	65	35
Garney	2030	80	64	75	+9	80	38
Genex	2021	53	45	48	—4	66	25
Ghislau	991	43	37	42	+3	49½	22
Gnt Mascot	7	150	138	150		175	110
Gnt Yk	62	14⅝	13	14½	+½	19¾	12½
Glacier	246	13	11	12½	+½	20½	9½
Glen Lk	22	175	170	175		205	132
Glenn	3886	20	15	15	+1	30	11½
Goldray	283	61	55	61	+4	69	45
Gold Rim	71	32	30	30	—3	43	23½
Gortrum	280	355	315	315	—5	525	295
Granby $		18		19		19½	16
Grandrov	182	23	21	21	—1	37	14
Granduc	49	585	560	560	—15	890	460
Gran Isle	51	280	265	270	—5	295	265
Gt Plains $	12	11½	11⅜	11½	+3⅜	14¼	10
Gt W Mines	200	98	84	98	+13	98	65
Gridoil	89	91	87	88	—2	113	78
Gui Por	31	16	15	15	+5.	35	15
Guich	40	10	8½	8½	—1½	13	7
Gulf	390	11	9	9	—2	17½	7
Gunnar	2067	445	174	210	—230	610	174
Hallnor		235		285		295	245
Hard Rock	18	11½	11	11½	—½	14½	10
Hasaga	25	17	15½	17		19½	12
Hastings	116	335	300	315	—5	420	300
Headway R	727	18	15½	16	—1½	24½	14½
Heath	200	7½	6	6	—1	14	5
High Bell	17	670	650	665	+15	850	600
Hollinger $	57	28½	26½	28⅛	+⅜	35⅜	25⅜
Hud Bay $	38	69½	68	68¾		80	65
Hugh Pam	30	7½	6½	6½		13	6½
Hydra	21	20	20	20	—1½	25	18
Int Atlas		100		115		175	108
Int Bibis	76	111	106	110		140	103
Int C'rmic	1716	16	10½	11		16	5
Int Helium	118	138	135	135	—2	150	100
Int Kenville	916	43	39	43	+1	44	24½
Intp Dredg	1146	32	28	28	—3	35	13
Irish	233	27½	24½	25	—1	51	24½
Iron Bay	543	207	172	191	+2	244	110
Iso	108	238	220	227	—5	575	200
Israel	10	12	10	12	+2½	16	6½
J-M							
Jacobus	136	16	12	12	—1	18	10
James Bay	133	27	23	26	—1	94	18
Jaye	175	16	13	14	—2	32½	12½
Jeiex	1024	26½	22	24	+3	30	15
Joburke	106	8½	8	8	—½	14	8
Joliet	3273	68	53	63	—1	68	26
Jonsmith	378	18½	17	17	—1	44	15½
Joutel	145	104	99	101	—4	139	97
Jowesey	96	63	60	62		68	48
Jubilee	1165	440	360	395	—30	535	160
Kelly-Desmd	72	40	37	37	—3	74	37
Keltic	337	36	31	31	—4	49	29
Kerr Add	185	815	790	800		935	760
Key Anacon	205	350	290	340	+45	420	226
Kiena	61	165	150	152	+7	485	109
Kilembe $	4	12	12	12	—¼	15⅜	7⅞
Kirkland	50	15	13	13	—1	18	12
Kontiki	180	12	9½	12	+2	12	6
Kopan	981	17	12	15½	+2½	17	9
Labrador $	34	31½	31¼	31¼	—¼	41	30¼
Laduboro	76	40	35	40	+2	56	30
Lk Dufault $	295	14⅞	13½	13⅝	—1⅛	17	11½
Lakehead	447	29½	27	29½	+3	39	21
Lakelyn	175	32½	29	30	+5	40½	21
Lk Osu	911	19½	15½	19	+3½	19½	12½
Lk Shore	8	205	205	205		249	190
La Luz $	26	15⅛	14¼	14¼	—⅞	16¼	965
Landa		550		650		680	575
Langis	40	40	38½	38½	+7½	55	30
Latin Am	200	11	10½	10½	—½	17	9
Leitch	55	495	480	480		560	415
Liberian $	7	17¼	16½	17¼		17½	13½
Lingside	45	3½	3½	3½		5½	3½
Lithium	10	8	8	8	—?	25	6
Litt. Long L	20	175	170	175		210	145
Lorado	95	147	135	140		194	118
Louanna	290	12	11	11½	+½	28	10
Louvicourt	7450	41	30	33	—3½	41	16
Macassa	22	269	255	255	—5	305	247
Macdonald	49	34	30	30	—5	55	30
MacLeod	28	101	96	101	—4	125	92
Mac...	42	234	220	225		248	205
Malartic	61	76	76	76	+1	80	62
Mal Hygrad	306	25	21	21	+1	40	13
Man Barvue	39	22½	22	22½	—½	24½	16
Manoka	76	10	9	10	—1	22	10
Maralgo	21	11½	11½	11½	+1	16	9½
Marboy	67	12½	11	11	—1	14	7½
Marchant	849	264	249	253	+3	264	179
Marcon	95	8½	8	8	—1	13½	7
Martin Mc	142	75	72	75	+1	92	61
Massvall	50	8½	8	8	—2	14	5
Match Can	5	35	35	35	—2	50	27
Matchewan		9		10		20	8
Mattagami $	63	18⅛	17½	17¾	—½	24¾	15
Maybrun	95	13½	11½	11½	—2½	17½	10
McAdam	261	112	102	107		125	80
McIntyre $	12	80½	79	80½	+1¾	84¼	66¼
McKenzie	167	8	7½	8		15	7
McKinney	15	14	14	14		39	14
McWatters	606	35	30	32	—1½	84	26
Mentor	427	51	47	47		57	39½
Merc Chip	120	12	10	11	+1	15	8½
Merrill	61	62	57	57	—4	90	48
Meta	165	12	11	11	—1	32	10½
Metal	32	167	158	163	—2	213	140
Mid-Chib	50	22	20	20	—2	29	20
Midcon	162	61	58	61	—2	72	49
Midepsa	49	325	310	320	—5	415	200
Midrim	2539	58	46½	53	+5½	76	27
Mill City	110	66	61	61	—2	75	37½
Min Ore	98	11½	11	11		15	8
Miro	110	24½	23	24	+1	42	16
Mistango	160	22	19	19	—3	42	12
Molybdenite	15	65	65	65	+5	100	41
Moneta	32	84	84	84	+2	97	74
Monpre	116	9½	8	9½	+1½	14	8
Mt Costigan	85	23	21	22	+1	34	20
Mt Pl'sant	1122	120	108	118	+10	120	100
do wts	313	25	21	22	+2	25	9
Mt Wright	600	57	50	50	—6	87	39
Multi Min	382	53	49	50	—2	59	26
Murphy	17	500	475	500	+15	600	330
N-O							
Nat Exp	6631	25	18	20	—3	25	7½
Nat Pete	13	290	280	285	+10	370	250
Native	41	9½	9½	9½		15	9
Nealon	45	11	9	10	—1	15	8
Nello	55	25	22	25	+5	25	20
NEW							
N Athona	213	31	27	29	+1	33	20
N Bidla'que	520	7	7	7½	+½	9½	4
N Calumet	264	86	80	83	+2	131	62
Newconex	13	550	520	525	+25	615	470
do wts	100	140	120	130	+10	200	100
N Confl		26		27		35	24
N Davies	550	24½	20	24	+1	26

rapports financiers

Couvrette et Provost

Les ventes de Couvrette et Provost Ltée ont passé de $24,914,732, pour l'année précédente à $42,711,557, soit une augmentation de 71%. Les profits nets après impôts furent de $256,398 en regard de $203,255 l'an dernier, soit une augmentation de $53,143 ou 26.1%. Le profit net par action classe "A" à $1.21, comparativement à $1.05, accuse une augmentation de 15% et celui des actions classe "B" est de .91¢ comparativement à .75¢.

Au cours de l'exercice, le nombre d'actions classe "A" passait de 121,833 en 1964 à 136,540 au 27 mars 1965, soit une augmentation de 12%. En tenant compte du fractionnement des actions sur une base 5 pour 1 le rendement des "nouvelles" actions classe "A" s'établit à .24¢ par action et celui des "B" à .18¢.

Pour financer le programme d'expansion et les acquisitions durant l'année, la compagnie a procédé à une émission de débentures pour $1,000,000 en janvier dernier; rapidement souscrites, elles ont permis d'établir le fonds de roulement à $841,793 au 27 mars 1965 par rapport à $911,416 au 28 mars 1964.

Canadian Petrofina

A.F. Campo, président de la Compagnie Canadian Petrofina Limited, vient d'annoncer que les profits nets pour les six mois se terminant le 30 juin 1965, s'élèvent à $3,004,000 ou 30.4 cents par action, comparé à $3,014,000 ou 30.6 cents par action en 1964.

M. Campo a déclaré que les guerres de prix, particulièrement au Québec où les opérations de la Compagnie sont considérables, de même qu'un retard inattendu dans la mise en opération des usines de vanadium et de polyisobutylène ont eu un effet marqué sur les profits.

On s'attend à ce que les gains pour la deuxième partie de l'année s'améliorent considérablement.

Alliance Credit

Les résultats des opérations de Alliance Credit effectuées au cours des neuf mois terminés le 31 mai 1965 indiquent que les actifs de la Société excèdent $98 millions et que les profits nets, après impôts, s'élèvent à $950,479, comparativement à $411,312 pour la même période de l'exercice précédent. Ceci représente un gain, après paiement des dividendes sur les actions privilégiées, de 72¢ par action Classe A contre 59¢ à la même date, l'an dernier.

Au début du dernier trimestre, la compagnie complétait le placement privé de $11,300,000 de billets garantis à long terme. Le 31 mai 1965, la Compagnie encaissait le produit d'une émission de $5,000,000 de débentures et de $3,000,000 d'actions privilégiées de premier rang. Cet apport de nouveaux capitaux a eu pour effet d'augmenter et de mieux répartir les éléments de la structure financière de la Société. Le produit total de ces émissions a permis à la Compagnie de financer, au moyen de capitaux et de dettes à long terme, la quasi-totalité de l'augmentation des recevables durant le trimestre le plus actif de l'année dans le financement de ventes à tempérament.

Devant les problèmes causés par l'instabilité du marché monétaire à court terme depuis la date où une société financière faisait défaut dans le paiement de ses échéances, la Société a pris et continue de prendre les mesures qui s'imposent afin de faire face à toute éventualité et d'assurer la bonne marche de ses opérations.

Aluminium Limited

Les bénéfices nets consolidés de l'Aluminium Limited pour le semestre clos le 30 juin 1965, avant déduction des dividendes sur les actions privilégiées de la compagnie, se chiffrent par $27.1 millions, à rapprocher de $26.2 millions pour le premier semestre 1964. Après déduction des dividendes sur les actions privilégiées, les bénéfices nets attribuables aux actions ordinaires s'établissent à 83 cents par action, contre 80 cents pour le semestre correspondant en 1964 et 54 cents en 1963.

Les bénéfices nets pour le deuxième trimestre 1965 s'élèvent à $20.1 millions à comparer à $15.6 millions pour le trimestre correspondant en 1964 et les bénéfices nets attribuables aux actions ordinaires pour ce trimestre sont de 63 cents par action contre 48 cents pour la même période l'an dernier. Les bénéfices du trimestre écoulé sont les plus élevés que la compagnie ait jamais réalisés au cours d'un trimestre.

Le produit des ventes et les revenus d'exploitation du premier semestre 1965 ont atteint le chiffre record de $420 millions, à rapprocher du chiffre de $366 millions obtenu au premier semestre 1964. Le produit des ventes et les revenus d'exploitation pour le deuxième trimestre 1965 ont été de $228 millions, contre $190 millions pour le deuxième trimestre 1964.

Les ventes consolidées d'aluminium sous toutes formes au cours du deuxième trimestre se sont élevées au chiffre record de 267,000 tonnes, donnant pour le premier semestre un total de 474,000 tonnes. Les chiffres pour les périodes correspondantes de 1964 avaient été respectivement de 227,000 et de 452,000 tonnes.

LES OBLIGATIONS – COURS DE VENDREDI

finissant à midi le 20 août 1965

Renseignements fournis par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

Gouvt. du Canada

		Bid	Asked
3¾	Sept/65	99.85	100.08
3½	Dec/65	99.62	99.85
3½	Feb/66	99.27	99.80
3½	May/66	98.95	99.48
3	Sept/61-66	98.30	98.90
3¾	Sept/66	98.65	99.25
4½	Dec/66	99.10	99.70
4¼	June/67	98.35	98.95
3¼	Oct/67	97.10	97.70
4¼	Jan/68	97.95	98.55
2¾	June/67-68	95.05	95.65
5	Oct/68	99.37	100.12
5½	Apr/69	100.00	101.00
5	July/69	98.75	99.50
5½	Oct/69	100.25	101.00
3½	May/70	93.50	94.50
5	July/70	98.37	99.12
5	June/71	98.25	99.00
4¼	Sept/72	93.62	94.37
5	Oct/73	97.75	98.50
5½	Oct/75	100.25	101.25
5½	Apr/76	100.00	100.75
3¼	June/74-76	82.75	83.75
3¾	Jan/75-79	84.50	85.50
3¼	Oct/79	79.50	80.50
5½	Aug/80	100.00	101.00
4½	Sept/83	90.00	90.75
5	June/83	95.25	96.00
5¼	May/90	98.00	98.75
3¾	Mar/96-98	77.75	79.25
3	Sept/Perps	76.25	77.75

C.N.R.

3	Jan/61-66	99.15	99.85
2¾	Jan/64-67	97.50	98.20
4½	Apr/67	99.05	99.85
5	May/68	99.55	100.35
2⅞	Sept/64-69	92.25	93.75
2⅞	Jan/66-71	90.75	91.25
5½	Dec/71	100.50	100.75
3¾	Feb/72-74	88.25	89.75
5	May/77	97.50	98.50
4	Feb/81	84.75	85.50
5¾	Jan/85	103.25	104.25
5	Oct/87	95.12	95.87

PROVINCIAL

Alta Tel	4¼/76-78	88	....
Do	5¼/79-81	96⅜	....
Alta GovTel	5¼/83-85	96	....
AMFC	5¼/78-80	96½	....
Do	5¼/80-83	95½	....
Do	5½/80-83	98½	....
Do	5¼/82-84	95½	....
Do	5¼/82-85	95½	....
Do	5½/82-84	98½	....
Do	5½/83-86	98½	....
Do	5¼/84-87	96	97½
Br Columbia	3/68	93¾	....
Do	3/69	90¾	....
BC Pr	3/67	95	....
Do	3/68	92¾	....
Do	3¼/75	82½	....
Do	5/82	91½	....
Do	5/92	89¼	....
BC Tel Br	3¼/65-70	90½	....
Pac Gt El Rly	5/82	91¾	....
Manitoba	2¾/66	96¾	....
Do	3¾/64-66	98¼	99
Do	3/67	96¾	....
Do	6/68	101	....
Do	3/68	93½	94½
Do	4¼/66-68	96¼	....
Do	5/69	99¾	....
Do	4/67-69	94¼	....
Do	4¼/68-70	94½	....
Do	3¼/73-75	82	....
Do	4¾/73-76	92¾	....
Do	3½/76-78	81½	....
Do	5½/76-79	98	....
Do	6/76-79	101½	....
Do	6/80	101½	....
Do	5¾/79-81	99½	....
Man Hydro	5/65-67	99	....
Do	5/67	98⅞	....
Do	5¾/67	100¼	....
Do	5½/68-69	100	....
Do	3½/72-74	86	....
Do	3¼/73-75	82½	....
Do	3½/74-76	83¾	....
Do	5/75-77	94¾	....

Man Hydro	5/76-78	94⅜	....	
Do	5¼/78-79	97¾	....	
Do	5¼/81	95¾	....	
Do	5½/80-82	97¾	....	
Do	6/80-82	101½	....	
Do	5¾/83	99½	....	
Do	5¼/85-88	95	....	
ManTelCom	5½/80-82	97¾	....	
Do	5½/81-83	97¾	....	
Do	5¼/82-84	95¼	....	
Do	5¼/84-86	97¾	....	
New Bruns	4¾/66	99	100¼	
Do	2¾/67	94	....	
Do	3½/67	96½	....	
Do	3/68	92¾	93¾	
Do	4½/66-69	95½	....	
Do	4¼/65-69	95¾	....	
Do	3¼/70	90	....	
Do	3¾/66-70	91¾	....	
Do	5¼/79-82	95¾	....	
Do	5¼/84-86	97¾	....	
Newf'ndl'nd	6¼/70	100¼	....	
Do	4/69-74	86½	....	
Do	3¾/71-76	83½	....	
Do	5½/77	96½	....	
Do	5¼/76-78	94¼	....	
Do	5¼/77-79	94	....	
Do	6½/79	103	....	
Do	5½/80	95½	....	
Do	6¼/80	102	....	
Do	6/81	100¾	....	
Do	5½/83	95¼	....	
Do	5½/81	95¼	....	
Do	5¼/83-85	93	94½	
Do	5¾/87	98¼	....	
Do	5½/88	95¼	....	
Do	6/91	101	....	
Nova Scotia	5/66	99¼		
Do	4¾/66	98¾	100¼	
Do	3/67	94¾	....	
Do	3/68	93¾	....	
Do	2¾/65-68	93¼	....	
Do	4¼/67-69	95¾	....	
Do	3¾/68-70	93	....	
Do	5/70	89½	....	
Do	5/70	89¾	....	
Do	5/71-73	97¼	....	
Do	5/72-74	96¼	....	
Do	3¼/73-75	83	....	
Do	4/74-76	87¼	....	
Do	5/75-77	95	....	
Do	4½/76-78	90½	....	
Do	5¾/76-77	93	....	
Do	5/77-79	94¼	....	
Do	5/78-80	93½	....	
Do	5½/80	98½	....	
Do	5¾/79-81	99½	....	
Do	5¼/80-82	98	....	
Do	5¼/80-82	95¼	....	
Do	5¼/81-83	95¼	....	
Do	5½/81-83	98	....	
Do	5½/84	98	....	
Do	5¼/81-84	95	....	
Do	5¼/83-85	95	....	
Do	5¼/85-88	95	....	
Ontario	3/64-66	97½	98½	
Do	4¾/67	98½	99¾	
Do	4/66-68	97¼		
Do	5¼/68	99½	100½	
Do	5/68	98¾	100	
Do	2¾/65-69	91½	92¾	
Do	6/69	102	103½	
Do	5½/69	100	101	
Do	3/68-70	89¾	91¼	
Do	5½/70	99¾	101¼	
Do	4/69-72	91	92¾	
Do	5/73	97	99	
Do	4¼/71-74	91	92½	

Ontario	5/73-75	97½	98¼
Do	4½/74-76	91	92¾
Do	3/75-77	80	82
Do	4¼/75-79	87¾	89¾
Do	5/77-79	94¾	96¼
Do	5½/77-79	98¾	100¼
Do	6¼/77-79	103	104½
Do	5½/78-80	98¾	100¼
Do	5/79-81	98¾	100¼
Do	5¼/79-82	95¾	97¼
Do	5¼/81-83	95¾	97¼
Do	5½/84	98¾	100¼
Ont Hydro	4¼/64-67	98	99
Do	3/65-67	96½	97½
Do	4/65-67	97¾	98¾
Do	4¼/64-67	97½	98½
Do	3/66-68	95	96
Do	4/66-68	96½	97½
Do	2¾/65-68	93¼	94¾
Do	4¼/66-69	96¼	
Do	5¾/69	100¾	102¼
Do	3/67-69	92	93
Do	6/70	101½	103½
Do	3/68-70	90¾	92¼
Do	4½/70	95½	97
Do	5¼/70	98¾	100¾
Do	4½/69-70	95¼	96¾
Do	5/71	97½	99½
Do	5¼/71	98¾	100¾
Do	2¾/69-71	88½	90½
Do	4¾/71	96	98
Do	5/71	97½	99½
Do	3/71-73	86	88
Do	4/72-74	88¾	90½
Do	4½/72-74	92	94
Do	4¾/72-75	93¾	95½
Do	5/74-76	95½	97
Do	5/74-76	95¾	97¼
Do	3½/75-77	83	85
Do	5/74-77	95¼	96¾
Do	4½/76-78	90½	92¼
Do	5/76-78	95	96¾
Do	3½/74-79	80½	82½
Do	5¾/79	101	103
Do	3½/74-79	80½	82½
Do	6/78-80	103	105
Do	5½/78-80	98½	100¼
Do	5½/79-81	98½	100¼
Do	5/79-82	93½	95¼
Do	5/79-83	93¾	94¾
Do	5¼/81-83	95½	97¼
Do	5¼/81-84	95½	97¼
Do	5¼/81-85	95½	97¼
Do	5¾/84	95½	97¼
P.E.Island	5/66	99	....
Do	4¼/67	96¾	....
Do	3¼/69	91¼	....
Do	5½/70	98½	....
D o	5/72-74	94½	....
Do	4¼/77	87½	....
Do	6¼/77-79	101½	....
Do	5½/79-91	95½	....
Do	5¼/83	93½	....
Quebec	5/66	99	100
Do	3¾/65-67	97¼	98¼
Do	5/68	98½	99½
Do	5¼/68	99¼	100¼
Do	5/69	98¼	99½
Do	3/67-69	91½	92¼
Do	3/68-70	89	90½
Do	5/72	95¾	97½
Do	6/72	100½	102
Do	3¼/70-73	84½	86
Do	4¾/74-77	91½	93
Do	6/78	100½	102
Do	5½/79-80	96	97½
Do	5½/79-81	96	97½
Do	6/80-82	100¾	102¼
Do	5¼/81-85	93	94½
Do	5¼/82-84	93	94½
Do	5¼/83-86	98	99½
Do	5½/84-86	95¾	96⅝
Do	5¼/84-87	92½	94
Do	6/86-88	101	102½
Do	6½/89	95¼	96½
Do	5½/87-90	95¼	96½

QueAutorte	5¼/89	97¾	99¼
Que Hydro	4¾/66	99	100
Do	5/67	99	100
Do	5/68	98½	99½
Do	5½/69	99¼	100½
Do	6/69	99½	100½
Do	5½/70	99	100½
Do	3/73	83½	85½
Do	4/73	89½	91
Do	4½/73	92¼	93¾
Do	5½/78-80	98¾	100¼
Do	5/79-81	98¾	100¼
Do	5¼/79-82	95¾	97¼
Do	5¼/81-83	95¾	97¼
Do	5½/84-86	97¾	99¼
Do	3¼/71-74	83¾	85¼
Do	3½/72-75	84	85½
Do	5/73-75	94	95½
Do	4¼/73-76	87¾	90¼
Do	5/77-79	92½	94
Do	6/77-79	100½	102
Do	5/77-80	92	93½
Do	5½/80-82	96	97½
Do	5/80-82	91½	93
Do	5½/81-83	95¾	97¼
Do	5¾/82-84	98	99½
Do	5½/83	95¾	97¼
Do	5¼/83-85	95¾	97¼
Do	5¼/84-86	92¾	94¼
Do	5¼/84-87	92¾	94¼
Do	5½/88	95¼	96½
Do	5/93-95	88¼	89½
Saskat'wan	3½/66-68	95¼	....
Do	3½/66-68	94¾	....
Do	4¼/67-69	95¼	....
Do	3¼/70-72	87¼	....
Do	3¼/73-75	83	....
Do	3½/73-75	85¼	....
Do	3½/73-75	84¼	....
Do	4½/74-76	90¾	....
Do	4¾/75-77	92½	....
Do	5/75-77	94¼	....
Do	5¼/72-77	96¼	....
Do	5¾/77-79	100½	....
Do	5/77-79	93¾	....
Do	6/80	103½	....
Do	5½/80	97¾	....
Do	5½/80-82	97¾	....
Do	5¼/79-81	95½	....
Do	5¼/80-82	95½	....
Do	5½/80-82	97¾	....
Do	5½/80-82	97¾	....
Do	5½/82-84	97¾	....
Do	5½/83-85	97¾	....

INDUSTRIALS

Convertibles indicated with asterisk

Abitibi Pwr	4½66	101½	104½
Do	6¼/77	101½	104½
Alta Gas Tr	5¼/81	94½	97
Do	6½/81	101½	104½
Do	5¾/85	98¾	101¾
Algoma Steel	5¼/78	95	98
Aluminium Co	3½/71	92¼	94½
Do	4½/73	93	95¼
Anglo-Amer M	6½/73	97	100½
Anglo-Can Tel	6/83	98½	101½
Argus Sorp	5½/75	96½	99
Avalon Tel	5½/77	96½	
Bathurst P	6/84	98	101
Bell Tele	4½/67	97	99¼
Do	5/72	96½	98¾
Do	3/77	79¾	82
Do	3¾/79	82½	85
Do	5¼/80	96	98¼
Do	6¼/74	102¼	104¾
Do	5½/84	97½	99¾
Do	5¾/84	99½	101¾
Do	6/86	101½	103¾
Bowater Pwr	3¾/80	81½	84
BA Oil	3½/74	86½	89
Do	5½/77	95½	98½
BC Elect 'A'	3¼/67	97	99
Do 'B'	3¼/67	95½	97½
Do 'C'	3⅞/68	95	97½
Do 'D'	3¾/69	94	96½
Do 'E'	3½/75	84½	87
Do 'H'	4¾/77	91	94
Do 'I'	4¾/79	90½	93½
Do 'J'	3¾/80	80	83
Do 'K'	4½/81	84	87
Do 'M'	5½/88	91½	94½
Do 'L'	5/82	91½	94½
Do 'N'	5½/89	97½	100½
Do 'O'	6½/90	102½	105½
Do 'P'	5¾/91	99½	102
Do 'Debs'	5¼/77	99½	102

BC Elec 'AA'	4/86	78½	81½
Do 'AB'	4¼/86	81½	94½
Do 'AC'	4½/86	84½	87½
Do 'AD'	4¾/86	87½	90½
Do 'AE'	5/86	90½	93½
Do 'AF'	5½/86	97½	100½
BC Forest	5/69	96½	99
BC Tel	5/82	91½	94½
Do	6/84	99½	102½
Do	5⅛/88	98	101
BP2Refineries	5¾/86	97	....
Do	5½/79	95½	....
Brockville Ch	6¾/80	99½	102½
Brock Mills	6¼/85	98	101
Can Cement	5¼/76	96½	99
Can Breweries	5/83	92½	95
Do	5½/89	95½	98
Can Br Alum	5¾/77	96½	99
Do Debs	6¼/77	100	102½
Do Debs	5¾/80	97½	100
Cdn Chemical	4¾/69	99	....
Do	5¼/71	99	....
Do	7/80	102½	105½
CIL	3¾/74	87	89¼
Do	5¼/77	98½	101
Can Marconi	5¾/88	94½	97½
Can Pac Ry	4/693	94¼	95½
Do	3¾/72	88¾	91
Do	5/83	92	94¼
Cdn Petroleum	4/72	87½	90
Can Salt	4½/70	94½	....
Do	5/71	98½	....
Cdn Utilities	5¾/77	146½	....
Do	4⅛/81	85½	88
Do	5½/86	96½	99
C W Nat Gas	3½/71	90½	....
Do	5¾/82	98	100½
Do	5⅛/83	96½	99
Chinook Shop	6½/89	101	103½
Consum Gas	3¾/74	86½	....
Do	5½/82	96½	99
Do	6/81	100	102½
Do	5¾/84	98½	101
Do	5⅛/85	97½	99¾
Coronation Cr	6¼/83	89½	92½
Credit Foncier	5½/72	97¼	99¾
Do	5¾/85	97	99¼
Dom Dairies	4/66	97¾	100
Dom Stores	5/72	95½	98
Do	4¼/75	90½	93
Do	5½/76	97½	100
Dom Tar	5¼/78	93½	96½
Do	6¼/80	100½	103½
Do	5½/82	96½	99½
Do	5¾/84	97½	100½
Do	5⅝/90	96½	99
Dom Textile	4/66	97½	99¾
Dryden Paper	4¾/74	93	95½
E Koot Pwr	3¾/67	96½	....
Eaton Acc	4½/76	89½	92
Do	6¾/80	102½	105½
Do	5¾/85	98	100¼
Eaton Realty	5/78	94	96½
Enamel H	4¾/76	93	....
Gen Mot Acc	4¾/69	95½	98½
Do	6½/75	102½	105½
Grt Lakes Pap	5/76	93½	....
Grt Lakes Pwr	5¾/77	98	101
G Winnipeg G	5¾/78	97½	100½
Do	6/79	98	100
Do	5½/80	96½	99
Do	6/81	99	101½
Home Oil	5½/84	115½	118
Husky Oil	6/84	98½	101
Imp Oil	3/69	92	94½
Do	3⅝/75	85½	88
Imp Tobacco	3/70	89½	....
Ind Accept Corp	4/70	91½	....
Do	5¼/74	93½	....
Do	6/79	96½	99½
Do	6¾/80	101	104
Do	5¾/82	96	98½
Inland Cement	6¾/75	99½	102½
*Inland Nat G	5½/77	97½	100
Do	6¼/83	100	....
Irving Oil	6½/81	101	....
Jockey Club	5¾/82	97½	100½
Lk Ont Port	5½/71	95	97½
Laurentide F	4¾/69	92½	95
Do	5¾/69	97½	100
Do	5½/72	96½	99
Do '3'	6¼/79	97½	100
Do '4'	6½/80	98½	101
Do '5'	6½/81	98½	101

Loblaw Groc	4/75	86½	89½
*Do	4¾/74	155	160
Do	5¾/81	97½	100
Lob Leased	6¾/85	102½	105½
Mattagami	6/75	101½	104
MB & PR	5⅜/78	97	99½
MEPC Cdn	6¾/82	101½	104½
Moffat	5/66	99¼	....
Nor Ont	5¾/82	97½	100
Do	6/85	99½	102
Nor Que Pwr	3¾/67	95½	....
Do	4½/67	97	....
NW Utils	5⅜/83	96½	99
Do	5⅝/88	98	100½
Orchan Mines	6/75	101	103½
Ogilvy's J A	4¼/67	97½	....
Pembina P L	4¾/71	93½	....
Do	5/72	95½	....
Do	6/74	99½	....
Do	6/75	117½	....
Pine Point	6/79	105½	....
Power Cp of C	3½/67	95¼	97¼
Do	5½/77	95½	98
Price Bros	5¾/82	97¾	100¼
Que Nat Gas	5¾/85	92½	95½
Do	6/80	99½	100½
Do 'Ex'	6/88	96½	99½
Que Power Co	6¼/82	102½	105½
Que Telephone	5¼/83	96	....
ReynoldsAlum	4½/75	91½	....
Do	5¾/78	99	101½
Rio Algom	5¾/83	96	98½
Roy Nat	6/79	99	101½
Do	5½/80	94	96½
St Law Cem	5½/79	92	95
St Law Cem	5½/79	93½	....
Do	6¾/80	101½	104½
St Maur Pwr	3¼/70	90	92½
Salada Sheriff	6/77	99½	102
Shawin W P	3½/73	85	88
Do	4¾/76	91	94
Do	5½/72	98	100½
Do	5¾/81	97¾	100¼
Shell Oil Can	4¼/76	90	92½
Do	4⅜/78	91½	94½
Do	5⅞/77	99½	102
Sheraton Ltd	5½/70	96¾	....
Do	5/70	96¼	....
Simpson Ltd	4¾/73	97½	100
*Do	5/76	193½	....
Do	5½/79	123½	....
Simpsons Accept	6/81	99½	102½
Do	5½/82	97	99½
Simpson-Sears	6¾/80	103½	106½
Do	5¾/81	98	101
S Nelson For	6¾/84	98½	101½
Steinberg'sLtd	5¼/72	97	100
Do	5¾/84	98	100½
Do	4½/80	89	92
Steinberg Prop	6/84	99	102
Steinberg's Shop	7/85	103½	....
Sup Propane	4/75	88½	91
Do	5¾/78	99	101½
Do	6¾/80	100½	....
Traders Fin	5½/69	96½	99½
Do	4¾/71	91½	94
Do	6¾/75	100½	103½
Do	6/84	98	....
Do	5¾/85	93½	96½
T C Freezer	4¾/80		64½
Do	4¾/79		69½
Tr Can Pipe	5.85/87	98⅛	101
Do	5/89	109½	112
*TCP Inc Debs	5/88	141½	144½
*Triad Oil Co	4¾/71	90½	93½
Union Gas Can	5½/77	96½	99
Un Towns El	5¾/67	95¼	....
Do	5¾/82	96	99
*Do	6¼/81	118½	....
Webb & Knapp	5½/76	9	13
*Wstcst Tr 'A'	5½/88	100½	103
*Do 'C'	5½/88	103	105½
Do	5¾/84	99¼	102
West Decalta	6/85	93½	96
West Pac Prod	6½/81	99	101½
Weston, Geo	4¾/71	93½	96½
Do	5½/83	95½	98½
Woodward	5¾/85	98½	101

MUNICIPALS

City of Montreal	6/69	100⅛	....
Do	6/79	100¼	....
TorontoMetro	5¼/72	98	....
Do	5½/82	97½	....
City Vancouv	5½/69	98⅞	....
Do	6/80	100½	....

Hors-listes

Mnt. payable enrg.	Précédent	Mnt. payable enrg.	Précédent

	Bid	Asked
Adminst. & Trust	39	41
Alliance Credit pfd.	9	10
Bank of Western Can	15¼	15¾
CPR pfd.	2.00	2.05
Cassidy's	5½	6
Charter Credit	5½	6
Cons Theatre 'A'	6½	8
Corp Fonc de M 'A'		5½
Do 'B'	1	2
Do pfd	9	10
Corp d'Expans Fin	10½	11
Do wts	2	3
Credico	5¼	6¼
Cred St Laurent 'B'	18	19
Crown Life	39	40
Eastern Can Sav	7½	8¼
Electron Ass of Can	1¾	2⅛
Freeman	9	10
Gen Trust pfd	33½	35
Gt Cdn Oil Sands	11¾	13½
Grenach	3¼	3½
Hafner	2¼	3
Income Life	18	19
Industrial Life	180	195
London Life	410	430

Mtl C & D Sav Bank	18	18½
N Bruns Tel pf 5½	17¼	18
Northern Tel pfd 5½	19½	....
Nova Scotia L&P 4%	81	....
Do 4½%	91	....
Do 5%	49½	....
Pacific Gas	14	15
Paco	1⅜	1⅝
Permeator	12½	13½
Le Prevoyance	14½	15½
Les Prevoyants	70	80
Que Sav Bank	7½	8½
SFCI		12½
Simard w	1¾	2¼
Stability Life	180	200
Steadman	1	1½
Supersol	4½	5½
Superseal	9½	....
Trizec	1	....
Union Can Assoc	4¾	5½
Unit Amusement 'A'	25	.

Les biens immobiliers du CP seront gérés par Marathon

Le développement et l'administration de tous les biens immobiliers du Canadien Pacifique qui ne touchent pas le transport seront fusionnés et confiés à la société Marathon Realty Co. à partir du 1er septembre. Marathon Realty est possédée entièrement par le Canadien Pacifique.

Le vice-président du développement du Canadien Pacifique et président du Canadian Pacific Investments Ltd, M. F.V. Stone, vient d'annoncer ces changements.

Le réaménagement a pour but d'ordonner le développement de tous les biens immobiliers n'ayant aucun lien avec l'exploitation des transports ferroviaires, routiers, aérien et maritime du Canadien Pacifique. L'administration des terrains et immeubles occupés par les services de transports demeurera sous la juridiction des services concernés.

La fusion apportera l'absorption, par Marathon Realty, du personnel actuel du service des immeubles du Canadien Pacifique.

En vertu du nouveau programme, Marathon mettra sur pied cinq régions administratives, trois à l'ouest des Grands Lacs et deux dans l'est du pays. La Colombie britannique en sera une, l'Alberta une seconde et les provinces de la Saskatchewan et du Manitoba une troisième. Dans l'est, l'Ontario formera une région et le Québec avec les provinces de l'Atlantique feront une cinquième région.

Le rapport annuel de l'exercice 1964 du Canadien Pacifique fait mention de Marathon Realty Co. Ltd comme filiale à part entière de Canadian Pacific Investments Ltd qui est elle-même possédée à part entière par la compagnie mère, Canadian Pacific Railways. Le rapport mentionne que l'actif de Marathon, en 1964, était de $13,182,880 et ajoute que les recettes de cette compagnie se sont élevées à $531,000.

Marathon Realty possède des intérêts dans la Place du Canada sur laquelle sont en construction le Château Champlain et un édifice à bureaux à Montréal. Cette société construit également un édifice à bureaux à Calgary et un centre d'achats à Trail, C.B. Elle participe au développements de parcs industriels Montréal et Calgary et poursuit présentement des études sur des développements immobiliers à Vancouver et Toronto.

Un comité étudiera les problèmes de l'éducation des adultes

Au cours des dernières réunions mensuelles, le Conseil supérieur de l'éducation a mis sur pied un comité spécial chargé d'effectuer une étude sur l'éducation des adultes.

Cette question préoccupe plusieurs milieux et, en maints endroits, on voit des comités dits "éducation permanente" se former dans le but d'examiner les possibilités de maintenir chez nous le goût pour le développement général et pour acquérir une formation plus poussée en tenant compte de la pratique de la vie quotidienne.

Le Rapport Parent préfère "éducation permanente" pour désigner l'éducation des adultes: "Nous entendons par l'éducation permanente, un besoin et un goût plus général de perfectionnement et de culture; nous la concevons comme un service général de l'enseignement qui, non seulement offre à la population adulte toute la variété nécessaire de cours et d'occasions de perfectionnement et de culture, mais aussi incite cette population à en profiter et vise à généraliser la préoccupation et l'habitude de l'étude chez les adultes."

La Commission Parent ajoute: "C'est là une réalité correspondant à des temps nouveaux, à une époque caractérisée par l'explosion de la connaissance, par la mobilité professionnelle, par l'importance du loisir, par l'évolution de la vie démocratique, économique et sociale." (paragraphe 467, deuxième volume).

Un document complet illustrant les travaux effectués par plusieurs grandes compagnies canadienne visant à promouvoir l'éducation permanente au sein de leur propre personnel est présentement l'objet d'un examen de la part du comité.

Signature d'un pool tripartite pour la ligne polaire

Les sociétés aériennes Air France, Lufthansa et Japan Airlines ont signé un accord de pool concernant leur ligne polaire entre l'Europe et le Japon; l'accord est rétroactif au 1er juin 1965.

Aux termes de cet accord, les trois sociétés aériennes exploitent la ligne polaire en commun. Elles offrent à elles trois, huit services hebdomadaires, soit une capacité totale de plus de 1,000 sièges dans chaque sens.

Ce nouvel accord de pool complète le pool quadripartite entré en vigueur le 1er avril 1965, portant sur l'exploitation de la Route du Sud via le Proche et le Moyen Orient et dont Air France, Lufthansa, Japan sont les signataires.

La compagnie Alitalia ne participe pas au nouvel accord de pool puisqu'elle ne dessert le Japon que par la Route du Sud.

Navigation aérienne et hommes d'affaires

L'Association canadienne de la navigation aérienne pour affaires tient son congrès annuel à Montréal, du seize au dix-huit septembre prochains. Fondé en 1961, sous le nom de Canadian Aircraft Business Association, cet organisme réunit surtout des propriétaires d'avions commerciaux et des pilotes chefs de sociétés qui ont un ou plusieurs avions de transport à leur disposition.

Les hommes d'affaires qui songent à l'achat d'un avion pour leur société pourront se renseigner sur toutes les questions qui les intéressent à ce congrès de trois jours, qui aura lieu à l'hôtel Skyline. Le principal conférencier sera le directeur de la société Exécutive Jet Airways, M. Sheldon Lewis, qui fera connaître tous les détails pertinents et toutes les inventions récentes qui concernent le confort matériel des hommes d'affaires dans leurs déplacements par la voie de l'air.

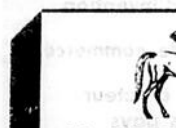

LA RENAISSANCE INC.
JOAILLIERS - JEWELLERS
ROBERT BOURGOUIN
J.C., B.G.
Investissez dans l'achat d'un diamant d'héritage.
Achetons vieux diamants aux meilleurs prix offerts au Québec.
Recoupage de diamants anciens
Remontage de bijoux - Evaluation sur place.
1255 UNIVERSITE, suite 926
861-1393

Comment l'amélioration des communications peut-elle faciliter le contrôle des stocks? Demandez à notre représentant.

C'est un spécialiste des communications.
Mais il a été formé aux affaires, vous pouvez lui exposer votre cas: il sera en mesure d'appliquer sa connaissance approfondie des communications au problème de contrôle des stocks — ou à tout autre problème que vous voudrez lui soumettre.
Ses services n'entraînent pour vous aucuns frais, aucune obligation. Appelez notre bureau d'affaires et demandez à voir un représentant Bell, spécialiste des communications. Il a déjà aidé bien des hommes d'affaires . . . A votre tour d'en profiter!

Voici 4 systèmes de communications: 4 solutions pour votre entreprise. Bell vous en offre 891 de plus.

Console compacte — permet à chacun de composer ses propres appels extérieurs et intérieurs. Améliore le rendement du téléphone, les relations avec vos clients et l'efficacité de votre personnel.

TWX — vous ouvre l'immense marché des É.-U.; 60,000 postes de téléscripteurs en Amérique du Nord; 128,000 autres dans le reste du monde. Accélère les communications dans les 2 sens.

Téléphone Haut-Parleur — fait gagner du temps en laissant *les mains libres;* on peut travailler, lire, écrire tout en téléphonant, et répondre en groupe au même appel.

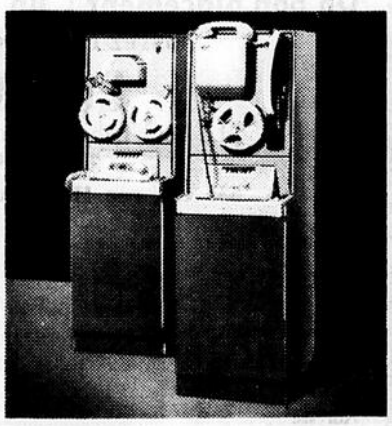

Service Data-Speed — transmission ultra-rapide (plus de 1000 mots à la minute) et à peu de frais, sur bande perforée, des données des ordinateurs.

BELL — LA COMPAGNIE DE TELEPHONE BELL DU CANADA — SERVICE
À votre service

LES AFFAIRES

MINES

L'activité minière au Québec porte à de nouveaux sommets la production de minerai de fer, de zinc et d'amiante du Canada tout entier. Depuis 1963, les mines au Canada ont connu un regain considérable qui a permis d'abattre tous les records.

"Les Affaires" offre à ses lecteurs la première section spéciale des mines que nous ayons encore publiée, avec le ferme espoir que nous pourrons bientôt instituer une chronique dans notre livraison hebdomadaire sur la production minière.

C'est au Québec que l'exploration minière prend le plus d'importance dans les divers secteurs. De nouvelles mines s'ouvrent, des affineries ont été construites, la prospection se poursuit jusqu'aux confins de l'Ungava.

La production minérale procure de l'emploi à plus de 800,000 Canadiens. La valeur de la production minérale au Canada atteignait $3,438,000,000 en 1964, soit une augmentation de 12.7 p.c. sur l'année précédente. Au Québec, la production minérale était évaluée au cours de la même année à $671,900,000, une augmentation de 23.5 p.c. par rapport à 1963. L'extraction des métaux compte pour $397,700,000 de ce total.

Dans l'ordre d'importance, ce sont le minerai de fer, l'amiante, le cuivre, le zinc, l'or, l'oxyde de titane, le fer métallique, l'argent, le nickel, le columbium, le molybdène, le soufre, le sélénium, le lithium, le tellurium, le bismuth et le cobalt qui font la richesse minérale productive du Québec.

Un climat nouveau s'instaure dans nos champs miniers, des villes nouvelles surgissent, des aménagements de premier ordre entraînent des investissements considérables dont la répercussion ne manque pas d'étonner.

Voilà les constatations dont nos lecteurs pourront apprécier la valeur dans les pages qui vont suivre.

Elles ont été puisées aux sources les plus sûres et sont présentées avec la plus grande objectivité, au profit de tous.

Marc-Henri Côté.

Le symbole d'une ère nouvelle... Le nouveau sigle de la

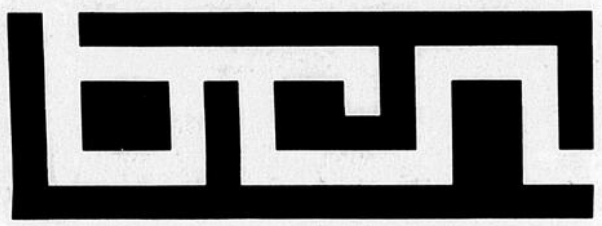

SON ACTIF DÉPASSE LE MILLIARD

"le 30 avril 1965 — date désormais marquante dans l'histoire de la BCN — l'actif dépassait le milliard..."

(Les Affaires)

Banque Canadienne Nationale

La nécessité de l'information sur l'activité minière s'impose

L'industrie minière joue un rôle très considérable dans l'économie québécoise — en particulier dans l'occupation du territoire — et constitue une tranche importante du produit national brut. Pourtant si l'on considère la place faite par les divers "media" à l'information minière détaillée et approfondie et le peu de préoccupation collective réaliste suscitée par le patrimoine minier, on ne peut que déplorer le fait que l'un et l'autre soient bien en deçà de ce que nécessiterait la réalité économique.

La participation très limitée des citoyens du Québec à la direction de l'exploitation des mines explique jusqu'à un certain point cet état de chose. Mais précisément c'est sur une information minière largement diffusée et sur une prise de conscience beaucoup plus générale que devra s'appuyer en très grande partie le redressement de cette situation de spectateurs chez soi.

Le ministère des Richesses naturelles, dont l'action dans le secteur hydro-électrique a joui, c'est le moins qu'on puisse dire, d'une excellente perception publique, s'engage avec 1965 dans son "année des mines". Dans le domaine minier comme dans les autres grands secteurs primaires de l'économie, le Québec doit mettre au point une politique à la fois dynamique et bien ancrée dans la réalité. Les buts généraux en doivent être une croissance accélérée et bien équilibrée de l'industrie minière, et un souci constant de favoriser par tous les moyens légitimes et rentables une participation accrue du Québec et de ses citoyens au développement de leur territoire.

La mise au point d'une telle politique minière, précédée d'études et d'inventaires nombreux et fouillés, commence par la refonte de la loi de base avec les bills no 8 (Loi des mines) et no 9 (Loi des droits sur les mines).

A la veille de réalisations importantes, il est essentiel que la population, par le truchement de ceux dont c'est le métier d'informer, prenne conscience de ces étapes majeures dans la gestion collective du patrimoine.

Nous espérons que ces renseignements, sur un secteur aussi vaste et mal connu de notre patrimoine collectif, connaîtront toute la diffusion qu'ils méritent.

Historique sommaire

C'est le 24 juillet 1880 que fut sanctionné "l'Acte général des mines de Québec". Cette loi établissait, pour la première fois, un système de réglementation et d'administration des ressources minérales en vue de leur exploitation et de l'intérêt fiscal de l'Etat. Elle a depuis servi de base à la législation minière du Québec, les modifications et les refontes s'étant, dans une grande mesure, greffées sur elle.

En ce qui concerne les droits de mines dans les terrains des seigneuries octroyées avant la confédération des provinces du Canada, tant sous le régime français (jusqu'en 1760) que sous le régime anglais (1760 à 1880), la question est complexe. Cependant, dans l'ensemble on peut affirmer que quant aux concessions faites sous le mode de la tenure seigneuriale, l'aliénation n'entraînait pas avec elle la propriété des droits de mines à moins d'être mentionnée expressément.

1909 — C'est au texte de la loi 9 Edouard VII, chapitre 27 (1909) que nous devons surtout le corps principal de notre loi actuelle. Nous retrouvons en outre à cette même loi les principes de base qu'avaient établis la loi de 1880 et la législation subséquente jusqu'en 1909.

1925 — En 1925, une refonte des statuts a inclus les amendements apportés depuis 1909.

1941 — De 1925 à 1941, il y eut huit amendements dont voici les principaux: création du corps géologique; création législative du poste (jamais occupé) de commissaire des mines; autonomie du services des mines (autrefois rattaché au ministère de l'Agriculture et de la Colonisation); provisions concernant l'établissement de villages miniers; la construction de chemins de mines et l'ouverture de la mine-école (abandonnée en 1942).

Depuis 1941 — Depuis 1941 on amenda surtout pour déterminer les conditions d'aliénation des droits de mines dans le Nouveau-Québec (1945) et créer le laboratoire de recherche.

Lors de la création du ministère des Richesses naturelles, l'ancien ministère des Mines en devint partie intégrante.

Commission d'étude

En 1956, fut formée, sous l'autorité de la loi 4-5 Elizabeth II, chapitre 57, la Commission d'étude des lois minières du Québec dont le mandat était de coordonner, reviser et adapter aux conditions actuelles et autant que possible à celles de l'avenir, la Loi des mines de Québec et les diverses autres lois relatives à l'exploitation des mines.

Au cours de l'année 1961, la Commission d'étude remit aux autorités un projet de loi intitulé "Projet de loi concernant les mines et les ressources minérales".

Par la suite, le même projet de loi fut remis au ministre des Richesses naturelles qui en confia l'étude à un comité formé d'officiers du ministère.

Le projet de loi fut étudié article par article en fonction des recommandations formulées par les chefs de service du ministère et de mémoires soumis par des particuliers, des compagnies minières et d'autres organismes.

Des modifications substantielles furent apportées au texte soumis par les commissaires. Le nouveau texte fut réexaminé et modifié au cours de nombreuses séances d'études et finalement remis au comité de législation du Conseil des ministres où il fut rédigé dans sa forme actuelle.

(Ministère des Richesses naturelles du Québec — Cahier d'information.)

Les aspects nouveaux de la loi des droits sur les mines

La loi des droits sur les mines offre des aspects entièrement nouveaux par rapport à la loi antérieure. Cet article a pour objet de mettre en lumière ces aspects nouveaux de la loi.

La section des droits sur les mines, comprenant les articles 12 à 24 du chapitre 196 de la Loi des mines de Québec, n'avait pas subi de changements importants depuis 1925. A l'exception d'une très légère augmentation des taux en 1935, (25-26 Geo. V, chap. 41, art. 1); la Loi des droits sur les mines était à peu près semblable à celle de 1925.

Il fallait donc repenser cette section pour tenir compte de l'évolution générale de la fiscalité, tant pour ce qui concerne les modalités d'évaluation et les taux, que les procédures administratives. On a donc procédé à la refonte complète de ses dispositions et on en a fait un projet de loi séparé sous le titre: "Loi des droits sur les mines", sanctionnée le huit avril 1965.

La loi a pour but de prélever des droits sur les mines exploitées en tenant compte du profit. Ces droits sont exigés en compensation de la perte de richesses minérales puisqu'elles ne sont pas renouvelables.

Allocation de traitement

La loi antérieure prélevait des droits sur l'ensemble de la valeur de la production d'une mine. En conséquence, des droits sont prélevés sur le profit résultant du traitement du minerai (mais non pas celui provenant d'opérations manufacturières). Pour fins d'impôts sur le revenu, les droits payés en vertu de la loi des mines sont admis à déduction. Mais, comme notre Loi des mines taxait aussi les profits réalisés sur le traitement, les droits payés n'étaient qu'en partie admis à la déduction de traitement, suivant le principe déjà accepté par le gouvernement du Canada et ceux des autres provinces, on diminue le profit annuel. Mais, les taux ont été augmentés. Une part importante de cette augmentation, du fait de l'allocation de traitement, constitue une récupération des montants qui, autrement, aurait été versée par les compagnies au titre de l'impôt sur les revenus.

Allocation de développement

Dorénavant, les frais d'exploration et de mise en valeur, encourus antérieurement à la production ou pendant les années de pertes pourront être amortis dans le calcul du profit. Toutefois, un minimum de 15 p.c. de ces frais devra être déduit annuellement, pendant la période de production, qu'il y ait profit ou non. Cette disposition, cependant, ne s'appliquera qu'aux frais encourus après l'entrée en vigueur de la loi proposée.

Taxes municipales et scolaires

Ces taxes, dans la mesure où elles se rapportent à des biens servant à l'exploitation minière, seront admises en déduction dans la détermination du profit.

Prescription

Le ministre pourra désormais émettre de nouvelles cotisations dans une limite de quatre ans qui suivent la date de la première cotisation. Cependant, le ministre aura le droit d'amender une première cotisation en tout temps dans les cas de fraude ou de fausses déclarations.

Anticipation de paiements des droits

Les droits estimatifs applicables à un exercice financier seront payables à l'avance par douze versements mensuels et consécutifs se terminant six mois après la clôture du dit exercice. Les revenus seront ainsi perçus régulièrement, durant toute l'année, par le gouvernement, au lieu de l'être une fois par année, comme le veut la loi actuelle.

Intérêt

Un intérêt de six pour cent l'an sera prélevé sur les montants de droits impayés. Par ailleurs, un intérêt de trois pour cent l'an sera affecté à l'exploitant sur les paiements de droits en excédent. En plus de l'intérêt de 6 p.c., la loi prévoit une pénalité de 5 p.c. des droits impayés dans les cas de déclaration tardive.

(Ministère des Richesses naturelles.)

La société d'exploration minière apportera un concours précieux

Plusieurs moyens s'offrent à l'Etat québécois, fiduciaire du patrimoine, pour en faire profiter pleinement ses administrés. Aux lois qu'il édicte depuis longtemps en matière de mines, mais qui sont insuffisantes pour assurer son emprise efficace, il ajoute une autre étape aujourd'hui en créant une société québécoise d'exploration minière (Soquem), se lançant lui-même à la découverte des richesses minières ainsi qu'à une participation dans leur exploitation.

A peu près 20 p.c. du territoire a été jusqu'à maintenant l'objet d'une exploration systématique, c'est donc dire que, dans ce qui reste, il y a place pour la création d'un secteur qui soit pleinement québécois. Ce secteur, une fois bien lancé, donnera accès à une influence importante dans les décisions concernant les nouvelles exploitations.

La société d'exploration minière, par les participations qu'elle pourra acquérir, en échange de ses découvertes, dans les sociétés qui feront l'exploitation des gisements, sera en mesure d'agir directement, de l'intérieur même de ces sociétés. Ainsi l'Etat du Québec pourra orienter ces entreprises aussi bien vers l'achat auprès des fournisseurs québécois que vers l'intégration locale de la production. Il est inutile d'insister sur les bienfaits économiques découlant de cette présence québécoise à la direction des entreprises.

Il va de soi que l'Etat, présent dans le champ concurrentiel et au coeur de l'industrie, sera beaucoup mieux placé pour instaurer le dialogue nécessaire à la planification économique. Emanant de la collectivité, la société minière québécoise ne pourra qu'être un excellent point de repère pour les planificateurs.

Il existe plusieurs précédents étrangers de sociétés d'exploration minière, sous le contrôle de l'Etat. Citons en exemple le Strategic Minerals Development Program des Etats-Unis; la commission géologique de Finlande; le bureau de recherches géologiques et minières de France; la commission géologique suédoise ainsi que deux sociétés d'Etat d'exploitation minière dans ce pays; enfin, la commission géologique d'Etat, en Norvège, s'occupe essentiellement d'explorations minières.

Voici pourquoi vous devriez opter pour Eastern & Chartered comme comptables des transferts

1. Vous bénéficiez d'un service des transferts pour votre compagnie et ses actionnaires dans les dix provinces canadiennes. De plus, vous ne traitez qu'avec un seul bureau de fiduciaire.
2. Dans la plupart des cas, les rapports entre une société et ses actionnaires se font par l'entremise des comptables des transferts. A Eastern & Chartered, on accorde une attention particulière à ces rapports afin qu'ils s'effectuent sur un ton digne, avec efficacité et conformément à vos objectifs et recommandations.
3. La seule façon d'assurer vos actionnaires et le grand public que leur succession ne sera frappée que d'un minimum de droits successoraux en vertu de la législation actuelle ou future, est de disposer de services de transferts dans chaque province du Canada.
4. Les bureaux de comptables des transferts doivent être facilement accessibles aux actionnaires et aux courtiers. Les bureaux de Eastern & Chartered sont situés à Montréal, Vancouver, Calgary, Saskatoon, Winnipeg, Toronto, Saint-Jean, Halifax, Charlottetown et St. John's.

Voyez votre représentant Eastern & Chartered le plus près de chez vous

EASTERN & CHARTERED
TRUST COMPANY

625 OUEST, BOUL. DORCHESTER, MONTREAL
1326, AVENUE GREENE, WESTMOUNT

Service Complet d'Investissement

Nous offrons un service complet d'investissement comprenant:

Mobilisation de capitaux—Etablie en 1905, notre société s'occupe depuis de nombreuses années du lancement et de la distribution de valeurs pour gouvernements, municipalités et entreprises. Nous mettons notre expérience et nos services à la disposition de ceux qui ont besoin de financement.

Paquets et tranches d'actions—Nous effectuons l'achat et la vente de paquets d'actions ainsi que la distribution d'offres secondaires.

Marché de l'argent—Distribution d'effets du Trésor, de billets à court terme de sociétés de prêts et de papiers commerciaux.

Courtage—Commandes remplies aux principales bourses. Membres des Bourses de Toronto, de Montréal, Canadienne et de Vancouver.

Sur demande, nous fournirons ces services ainsi que tous autres offerts par notre organisation.

FONDÉE EN 1905 WG

Wood, Gundy & Company
Limited
Toronto Montréal Winnipeg Vancouver Halifax London Québec
Saint-John Hamilton Ottawa Kitchener Regina Edmonton
Calgary Victoria Londres New-York Nassau

La production québécoise hisse le fer au premier rang de la production minérale de tout le pays

La production du minerai de fer au Québec occupe le premier rang de toute la production minière de notre province, alors que les progrès imprimés à ce secteur minier dans le Québec, surtout en Ungava, ont hissé la production du minerai de fer au pays, au premier rang en valeur, de l'ensemble des produits des mines.

La demande se maintient à un niveau excellent que traduit l'activité fébrile des aciéries canadiennes et le mouvement d'exportation vers les Etats-Unis, à partir des ports très bien aménagés de la Côte Nord du St-Laurent, à Sept-Iles, Port-Cartier et Pointe-Noire.

Tandis que la production canadienne de minerai de fer s'établissait à 38,880,000 tonnes, en 1964, d'une valeur de $402,900,000, celle du Québec atteignait 15,400,000 tonnes évaluées à $155,580,000. La production québécoise représente donc 39.6 p.c. en volume et 38 p.c. de la valeur du minerai de fer de toutes les mines canadiennes, l'an dernier.

A lui seul, le bassin minier Ungava-Labrador apporte plus de 15,000,000 de tonnes de minerai de fer. Il y a dix ans, la production du minerai de fer au pays n'atteignait pas le tiers du volume que l'on extrait maintenant. Le minerai de fer prend donc préséance sur le nickel et le cuivre quant à la valeur des ventes, avec un accroissement de 29 p.c. en 1964 par rapport à 1963.

La production de l'usine de boulettage de minerai de fer construite à Pointe-Noire, non loin de Sept-Iles, a débuté cet été. L'usine, dont le sort dépend directement de l'exploitation minière qui commence à Wabush Lake, au Labrador, représente une mise de fonds d'environ $50 millions. L'investissement total dans Wabush Mines est de $235,000,000.

On n'ignore pas que le gouvernement de Terre-Neuve s'opposait, en 1963, au projet de Wabush Mines d'établir une usine de boulettage à Pointe-Noire plutôt qu'à Wabush même, où cette compagnie avait décidé d'installer un concentrateur d'une capacité de 45,000 tonnes. Après des discussions assez acerbes, le Québec obtint finalement gain de cause.

La production annuelle de la nouvelle usine atteindra 5,500,000 tonnes de boulettes, alors que 4,900,000 tonnes de concentrés sortiront du concentrateur de Wabush.

Quebec Cartier Mining, à Port-Cartier, produit 8,9000,000 tonnes de concentrés à 66 p.c. de fer et se proposerait également d'ériger une usine de production de boulettes. Cette société est la filiale canadienne de U.S. Steel.

Le boulettage

Presque tous les producteurs de minerai de fer du Québec se proposent de mettre sur pied des usines de boulettage. L'enrichissement du minerai par ce procédé permettra de répondre à la demande mondiale croissante qui porterait à 50,000,000 de tonnes la production canadienne en 1970.

Le boulettage du minerai sera de plus en plus requis par les hauts-fourneaux des Etats-Unis et les aciéries européennes seront bientôt de sérieux acheteurs.

Les aménagements en cours ou à venir font du bassin minier Labrador-Ungava l'une des principales sources de minerai de fer du monde entier.

Vers l'étranger

Des ports de la Côte Nord du Saint-Laurent, le minerai de fer est dirigé vers l'étranger dans des navires de forte jauge. De 1954 à 1964, 119,000,000 tonnes de minerai de fer ont été ainsi expédiées, ce qui représente 50 p.c. de tout le minerai de fer extrait des mines canadiennes pendant cette décennie. Les expéditions de minerai de fer des ports du golfe, en 1964, s'établissent à environ 23,000,000 de tonnes ou 68 p.c. de la production canadienne.

Sur le plan des importations de minerai de fer, encore importantes, la participation de STELCO et de DOSCO à l'exploitation de Wabush Mines réduira le volume des 5,300,000 tonnes, en provenance des Etats-Unis, en 1964.

Par contre, 81.6 p.c. de la production canadienne de minerai de fer est exportée aux Etats-Unis, 12.8 p.c. dans les pays européens et 5.6 p.c., au Japon. En 1964, huit pays ont importé du minerai de fer au Canada, ce sont: la Grande-Bretagne, la Belgique, la France, l'Italie, l'Allemagne de l'Ouest, la Hollande, le Japon et les Etats-Unis, 7,000 tonnes allaient à d'autres pays et le total s'établit à 30,420,000 tonnes, dont 70 p.c. proviennent de la Côte Nord du Saint-Laurent.

Depuis l'initiative prise en juillet 1961 par Quebec Cartier Mining, l'expédition de concentrés à 65 p.c. n'a fait qu'augmenter.

Iron Ore Company suivait cet exemple en juillet 1962. Les expéditions de la Côte Nord du Saint-Laurent se répartissent comme suit: 7,670,000 tonnes de minerai naturel et 15,500,000 tonnes de concentrés à 65 p.c., pour un total de 23,100,000 tonnes.

La production du bassin Ungava-Labrador se répartit entre trois grandes sociétés: Iron Ore Company of Canada qui extrait

(suite page 15)

Dans le Nord-Ouest du Québec

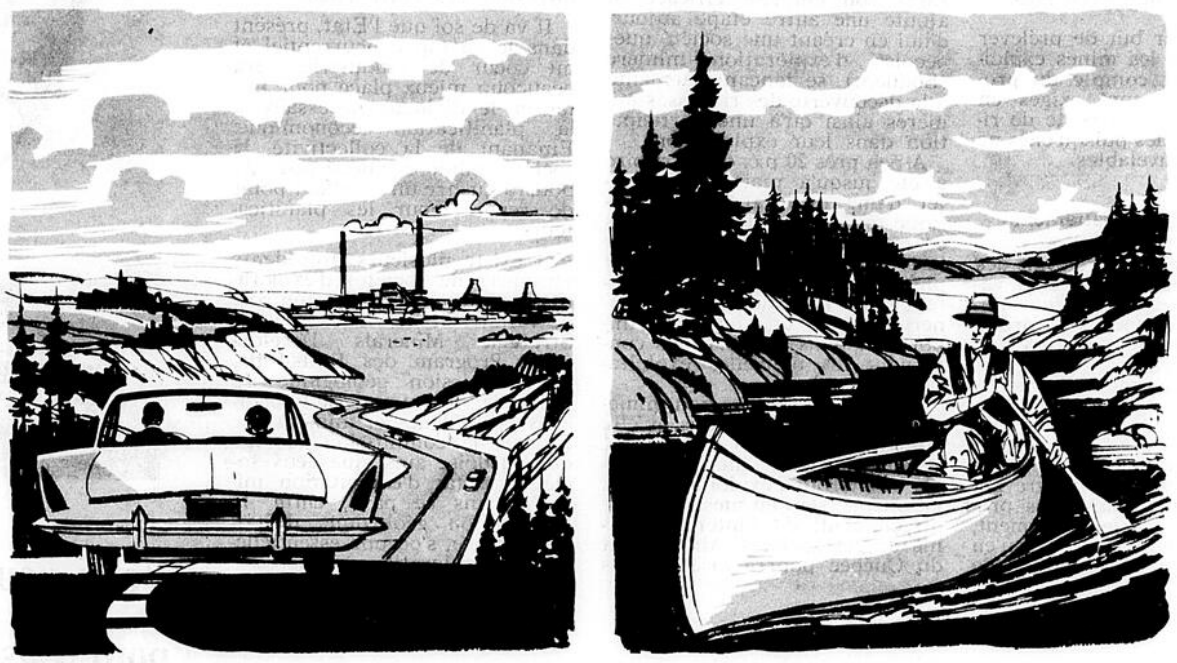

l'auto a remplacé le canot d'écorce

En 1922, la Noranda ouvre le Nord-Ouest du Québec à l'industrie. Depuis, elle n'a cessé de contribuer au progrès économique de la région. Elle n'a pas cessé non plus de participer à l'expansion de l'industrie minière de cette province.

En effet, son champ d'action s'étend également à la Gaspésie, Mattagami, Montréal-Est et Pointe-Claire. Les compagnies du Groupe Noranda grandissent avec le Québec en marche. Elles versent mensuellement en salaires environ $3,000,000 et elles dépensent dans le Québec quelque $2,000,000 par mois pour se procurer produits divers et services, ce dont bénéficient les employés d'autres industries québécoises.

LES COMPAGNIES DU GROUPE

NORANDA

La production québécoise...

du minerai à l'état naturel à Knob Lake, dans l'Ungava et qui produit des concentrés et des boulettes à Carol Lake, au Labrador. La production totale est d'un cinquième provenant du Québec, 15,000,000 de tonnes, d'une valeur de $500,000,000; celle de Quebec Cartier Mining, des concentrés, atteint 8,900,000 tonnes, dont la vente s'élève à $300,000,000; Wabush Mines produit au Labrador 6,000,000 de tonnes de concentrés, d'une valeur de $300,000,000, dont une partie est transformée en boulettes au Québec, à Pointe-Noire.

Ces champs miniers ont fait surgir des aménagements remarquables, tels Schefferville, Gagnonville, Wabush, des agglomérations où vivent jusqu'à 10,000 habitants, ainsi que la construction de chemins de fer et du port remarquable à l'entrée de Port-Cartier, à l'abri des éléments. Ce port a une profondeur de 50 pieds et il a été entièrement taillé dans le roc. C'est le plus actif des ports du Saint-Laurent en hiver: 2,900,000 tonnes de minerai de fer en étaient expédiées en 1964-65.

Outre ceux de Sept-Iles et de Port-Cartier, le port de Pointe-Noire d'une profondeur de 45 pieds, à marée basse vient favoriser le volume des expéditions à partir du golfe Saint-Laurent.

La production du minerai de fer ne cesse d'augmenter dans le monde. Elle se chiffre par 264,000,000 de tonnes, quelque 55 p.c. de plus qu'il y a dix ans. L'URSS en produit 32.6 p.c. ou 86,000,000 de tonnes. Le total de toute l'Amérique du Nord s'établit à 64,000,000 de tonnes, 24.4 p.c. de la production mondiale. L'on voit l'importance relative de la production canadienne qui se rapproche des 50,000,000 de tonnes. L'Europe peut compter sur 56,000,000 de tonnes de minerai de fer ou 21.2 p.c. de la production mondiale.

Le fer titané

L'exploitation de l'ilménite à Havre St-Pierre par Québec Iron & Titanium constitue un aspect important de l'activité minière sur la Côte Nord du Saint-Laurent, que complètent les installations d'affinerie de titane, à Tracy. QIT a extrait 1,340,000 tonnes de minerai d'ilménite, en 1964. Son usine de Tracy a traité 1,239,520 tonnes que les fours électriques ont transformées en 335,762 tonnes de fonte en gueuse et en 486,358 tonnes de scories de titane.

L'ilménite du lac Allard renferme 37 p.c. d'oxyde de titane et 42 p.c. de fer. Ce dépôt de titane est le plus considérable au monde. QIT est une filiale de Kennecott Copper Corporation et de New Jersey Zinc, deux sociétés américaines. En 15 ans, l'usine de Tracy a traité 7,700,000 tonnes de minerai, d'où l'on a extrait 3,100,000 tonnes de scories de titane et 2,200,000 tonnes de fonte de haute qualité. Cette fonte est acquise par 75 fonderies au Canada, 230 aux Etats-Unis et 100, en Europe.

L'usine de Tracy emploie 1,000 hommes. Les investissements de QIT sont d'environ $75,000,000 à Hâvre St-Pierre et à Tracy.

La production de titane de QIT place notre pays au second rang après les États-Unis chez les producteurs de ce métal de plus en plus en demande, à la fois léger et résistant. La production canadienne de 379,000 tonnes, en 1963, représente 15.5 p.c. de la production mondiale qui atteint les 2,444,000 tonnes. Les Etats-Unis peuvent disposer de 830,000 tonnes de titane.

Cette industrie du titane a entraîné l'établissement de plusieurs entreprises satellites qui s'échelonnent de Varennes à Sorel et dont la capitalisation atteint quelques centaines de millions de dollars. Il s'agit notamment de Canadian Titanium Pigments Ltd., de British Titan Products (Canada) Ltd. et d'Atlas Steels Ltd.

Les installations de Tracy de QIT sont aussi remarquables par la mise en marche d'une fournaise à introduction de 200 tonnes, la plus importante au monde.

La mine Hilton

Nommons également parmi les producteurs de minerai de fer au Québec, la mine Hilton, dans la région de Hull. Des 3,436,352 tonnes de minerai extraits de la mine, l'on a produit 895,559 tonnes de concentrés.

Laduboro Oil Ltd. explore des claims à Matagami

La bourse Canadienne a été notifiée de l'acquisition par la compagnie Laduboro Oil Ltd. d'une option de travail sur 35 claims dans le canton Lozeau, au sud du lac Matagami dans la région de la baie Dunlop. La compagnie a obtenu un délai de 21 jours afin de considérer les conditions de l'option, qui si elle est exercée, devra l'être comme suit: par un paiement de $6,000 comptant et une dépense de $25,000 en travaux d'exploration afin de maintenir l'option en vigueur pendant 6 mois: sous réserve de conditions ci-dessus mentionnées et advenant que la compagnie désire renouveler l'option pour un autre 12 mois, il devra y avoir comptant et des dépenses d'exploration au montant de $25,000 devront être faites; A l'expiration des périodes d'options de 18 mois et si la compagnie est désireuse à cette époque, d'obtenir les dits claims elle devra payer $30,000 comptant et émettre 300,000 actions libres de Laduboro Oil Ltd.

La propriété optionée par Laduboro se situe dans la région minière de Magami. Trois compagnies minières en opération depuis l'automne 1963, Matagami Lake Mines, Orchan Mines et New Hosco Mines, sont localisées dans un rayon de dix milles à l'ouest et au sud. Avec sa production de près de 6,000 tonnes de minerai par jour, la région est devenue l'une des plus importantes sources de zinc au monde et a substentiellement augmenté la production canadienne de cuivre et d'argent. Les réserves trouvées de minerai dépassent 30,000,000 tonnes.

Des travaux récents de prospection ont permis de repérer au centre de la propriété une zone de cisaillement bien minéralisée. Des échantillons recueillis en surface ont donné, aux analyses, de $7.92 à $38.72 d'argent et de 3.79% à 11.28% de cuivre par tonne de minerai.

Les anciens concessionnaires ont circonscrits, par relevés géo-physiques, une importante anomalie où des sondages au diamant à faible profondeur, en 1928, ont confirmé l'existence de minéralisation disséminée et massive de sulfures de fer, pyrite et pyrrhotine avec des valeurs en or et des indices de minéralisation en cuivre. Une partie seulement de la section minéralisée a été analysée et elle a donné des valeurs en or d'un intérêt économique aujoud'hui.

Selon les conseillers de Laduboro cette anomalie se présente sur une grande bande de roches volcaniques du type rhyolite près du contact du granit au nord et adjacent, au sud, a une masse de gabbro. Les roches rhyolite sont l'hôte dans cette région minière de plusieurs gisements de métaux de base.

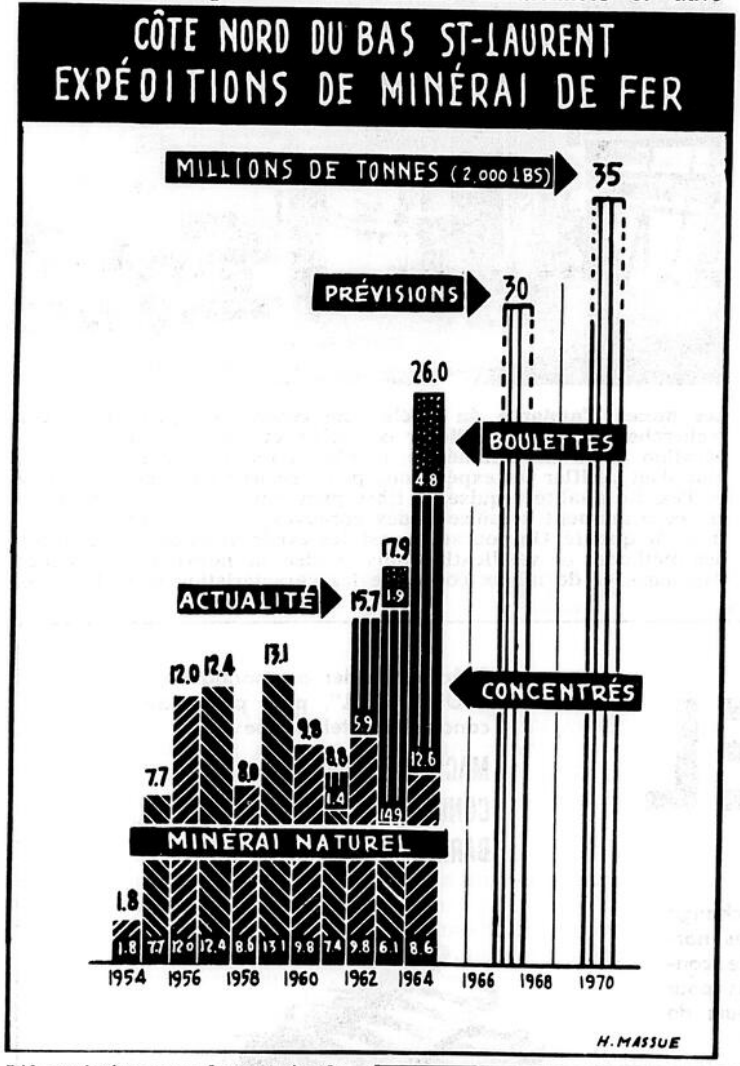

L'Association pour le progrès du Golfe et du Bas St-Laurent, dont M. Huet Massue, ing., est le directeur général, a mis à la disposition des "Affaires" ce graphique qui montre la prodigieuse progression des expéditions de minerai de fer des ports de la Côte Nord du Saint-Laurent depuis dix ans et la projection des expéditions à venir jusqu'en 1970.

Northern Quebec Explorers Limited

(libre de responsabilité personnelle)

C. P. 1210, 131 Avenue Gouin
Amos, P. Qué.

PROPRIETE MINIERE PRINCIPALE REGION DE MATAGAMI
CANTON ISLE-DIEU, ABITIBI-EST, P. QUE.

Président : M. Léandre Paré, Ing. P., Amos, P. Q.
Vice-Président : M. Jean-Claude Cossette, Québec, P. Q.
Secrétaire : M. Jean-Jacques Martel, Amos, P. Q.
Trésorier : M. Alcide Bolduc, Amos, P. Q.
Directeurs : M. Jacques Bouchard, Amos, P. Q.
M. Octave Juneau, Ing. P., Amos, P. Q.
M. Gérard Martel, Amos, P. Q.

MORGAN, OSTIGUY & HUDON INC.

membre des

Bourse de Montréal, Bourse Canadienne et Bourse de Toronto

MORGAN, OSTIGUY & HUDON LTÉE

membre de

L'Association canadienne des Courtiers en Valeurs mobilières

500 ouest, rue St-Jacques

Montréal

QUEBEC TORONTO SHERBROOKE

ST. LAWRENCE COLUMBIUM AND METALS CORPORATION

PRODUCTEURS DE CONCENTRES DE COLUMBIUM

1010 OUEST, RUE STE-CATHERINE

MONTREAL 2, CANADA

"UN RECORD DE DIVIDENDES"

SELECT FINANCIAL INDUSTRIES LIMITED

Compagnie enregistrée à la Bourse Canadienne

Cette jeune compagnie industrielle a fait ses preuves et prend de plus en plus d'expansion sous une administration adéquate.

A votre service par l'intermédiaire des agents de change de Montréal et de Québec

TELEPHONER OU ECRIRE A :

FLEETWOOD FINANCIAL CORPORATION LIMITED

Membre de l'Association des agents de change d'Ontario

165 est, rue Bloor, Toronto 5 - Téléphone: 923-2403

Le Canada, grâce au Québec est au 1er rang de la production d'amiante

En dépit de l'entrée en scène de nouveaux producteurs d'amiante au Canada et à l'étranger, les expéditions des mines d'amiante du Québec se sont accrues de près de 11% au cours de l'année 1964, pour atteindre un sommet sans précédent de 1,284,882 tonnes d'une valeur approximative de $150,000,000. Le Canada, dont le Québec seul fournit 90% de la production d'amiante, est encore au tout premier rang parmi les pays du monde libre qui produisent de l'amiante. La Russie, cependant, s'est emparée en 1964 du premier rang mondial des fournisseurs d'amiante, même si la part du Canada avec une production de 1,416,650 tonnes s'est maintenue à 40% de la production mondiale, estimée à 3,600,000 tonnes environ.

La fibre d'amiante du Québec est exportée vers 65 pays du monde et c'est là pour le pays une précieuse source de devises étrangères pour payer ses propres importations. Comme le marché canadien n'utilise qu'environ 5 p.c. de la production annuelle, l'industrie de l'amiante ne saurait survivre longtemps sans exportation. Le libre accès aux marchés étrangers est donc très important pour l'industrie québécoise de l'amiante et les milliers d'hommes et de femmes qui en tirent directement ou indirectement leur gagne-pain.

Il est réconfortant de constater qu'en dépit de la concurrence croissante que subissent les producteurs canadiens de la part d'autres pays, le volume des ventes ait augmenté de pair avec la demande à l'échelle mondiale, grâce aux efforts des services de vente de concert avec l'expansion des moyens d'extraction et de traitement des sociétés canadiennes. Toutefois, les effets de cette production accrue tendent à maintenir pour les années à venir une situation de surcapacité et de concurrence intense sur les marchés internationaux, à moins que la consommation continue d'augmenter sensiblement. Bien que pour le moment il n'y ait pas trop à craindre du côté de la Russie, dont les exportations se chiffraient à 175,000 tonnes en 1964, il n'en est pas moins vrai que le fait que celle-ci emploie la presque totalité de sa production pour répondre aux besoins de son industrie de construction à l'intérieur du pays nous laisse quelque peu perplexes quant à la disposition éventuelle du surplus d'amiante russe, une fois les besoins domestiques satisfaits. C'est alors qu'un volume colossal de fibre d'amiante pourrait envahir les pays européens, africains et asiatiques directement en concurrence avec l'amiante canadien. De plus, la situation géographique des nouvelles mines russes leurs donne certains avantages sur les mines canadiennes dans le cas de plusieurs marchés d'exportation.

Heureusement, on estime que la demande mondiale d'amiante s'accroîtra de 66 p.c. au cours des prochaines dix années. Fait à noter, au cours des dix dernières années l'industrie de l'amiante a plus ou moins doublé sa production. Quoique ce taux de croissance puisse difficilement se maintenir, la consommation devrait aller en augmentant et il y a tout lieu de croire que l'on verra une production mondiale annuelle de 6,000,000 de tonnes d'ici dix ans. L'avenir est donc des plus prometteurs pour l'industrie de l'amiante; il suffit que le Québec, et partant le Canada, se maintienne à la fine pointe de la concurrence internationale.

L'amiante qui compte plus de 3,000 usages sous forme de produits manufacturés, est employé principalement dans les industries de la construction, de l'automobile ainsi que par les fabricants de textiles. Cette fibre minérale est en grande demande comme composant de matériaux de construction d'amiante-ciment ainsi que de ceux des tuyauteries d'égouts et de conduites forcées.

On trouve encore la fibre d'amiante dans les carrelages à plancher, les garnitures de freins d'automobiles, les vêtements de lutte contre l'incendie et les feutres sécheurs des machines à pâte de bois et papier. Le plus récent et le plus spectaculaire des usages de la fibre se trouve dans les pièces et ogives coniques des missiles et fusées où, combinée avec des matériaux de plastique, elle peut supporter 5,500 degrés F. pendant de courts espaces de temps. Ailleurs, son usage se répand dans la construction de routes où elle est combinée avec l'asphalte pour former un pavé dur, résistant au choc et stable.

Des voies destinées à éprouver l'efficacité, les avantages et le coût des revêtements d'asphalte et d'amiante ont été aménagées par les autorités provinciales et municipales à Danville et à Thetford Mines, sur le pont Honoré-Mercier et sur une piste de l'aéroport international de Montréal. Des couches et revêtements d'asphalte et d'amiante sont également à l'essai ailleurs au Canada de même qu'aux Etats-Unis.

L'amiante se retrouve dans les bardeaux d'amiante-ciment, les revêtements de toitures, les panneaux muraux, les carrelages ou tuiles d'asphalte et de plastique, les peintures, les isolants des installations de chauffage et d'eau chaude, et nombre d'autres produits.

Dans certains milieux, on voudrait que la transformation de tout l'amiante extrait des mines du Québec se fasse sur place; à l'heure actuelle environ 15 p.c., tel que mentionné précédemment, est transformé dans quelque 16 usines à travers le pays, dont les principales sont situées à Asbestos, Montréal et Lennoxville. Disons, tout de suite, que le Canada n'importe qu'une quantité négligeable de produits d'amiante et ce, parce que le volume requis de tels produits est plutôt minime. Il faut bien comprendre que le marché domestique canadien est restreint et que les produits d'amiante doivent subir la concurrence de nouveaux produits inconnus il y a quelques années. Il faut aussi ajouter que l'amiante est rarement l'élément principal dans les produits manufacturés. Par exemple, dans les produits de fibro-ciment il faut beaucoup plus de ciment et de

(suite à la page VII

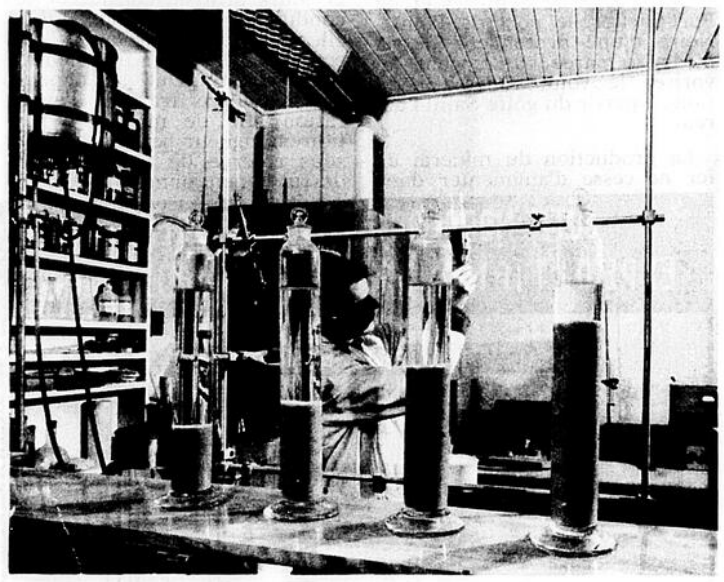

Les mines d'amiante du Québec ne cessent de poursuivre des recherches en vue d'améliorer la qualité et les méthodes de récupération de la fibre minérale, et d'en maintenir l'uniformité. En plus d'en vérifier les expéditions pour assurer au client l'amiante de l'exacte qualité requise, la fibre provenant de tous les moulins est constamment soumise à des épreuves afin d'éviter les variations de qualité. On poursuit aussi des expériences en vue de créer des méthodes de vérification plus précise, de nouvelles techniques d'usinage, et de mieux connaître les caractéristiques de la fibre.

Un peu de tout...

... Un peu partout

NEW YORK — Dans de nombreux cas, les femmes assument maintenant des emplois autrefois considérés strictement masculins. Par contre, les hommes envahissent un domaine qui semblait appartenir seulement aux femmes.

Des diplômes en économie domestique sont décernés à des étudiants. L'Association américaine des économistes en sciences familiales rapporte que 700 étudiants se sont inscrits aux cours dans 65 collèges et universités des Etats-Unis. Ces étudiants choisissent d'ordinaire le cours d'administration dans les services alimentaires, qui ouvre des carrières dans le cadre des hôpitaux, des hôtels ou des restaurants.

IMPERIAL TOBACCO COMPANY
OF CANADA, LIMITED

DIVIDENDES

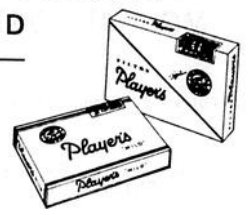

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Qu'un dividende intérimaire (no 264) de quinze cents (15c) par action a été déclaré sur les actions ordinaires libérées de la Compagnie, payable jeudi, le 30 septembre 1965, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le mardi, 31 août 1965.

Qu'un dividende semi-annuel (no 107) de trois pour cent (3%) a été déclaré sur les actions privilégiées libérées de la Compagnie portant intérêt au taux de six pour cent (6%) payable jeudi, le 30 septembre 1965, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux mardi, le 31 août 1965.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,
le vice-président et secrétaire,
A.R. TILLEY

Montréal
le 13 août 1965

Raymond Camus Inc.

COURTIERS EN VALEURS MOBILIERES

4 est, rue Notre-Dame, Montréal - Tél.: 868-1857

Raymond Camus, président, B.C.O.M.
Roch Grenache, vice-président
Paul-Emile Brossard, secrétaire-trésorier
Henri Bouchard, administrateur Claude Quenelle, B.A., L.L.B.

SOREL

Spécifiez l'acier au manganèse "SOREL STEEL", pour pièces de concasseurs, telles que :

**MACHOIRES, JOUES,
CONCAVES ET MOINES, ROULEAUX,
BARRES RONDES et IMPACT.**

Toutes les pièces de rechange sont fabriquées d'après les normes des manufacturiers de concasseurs. Pièces disponibles pour toutes marques et grandeurs de concasseur.

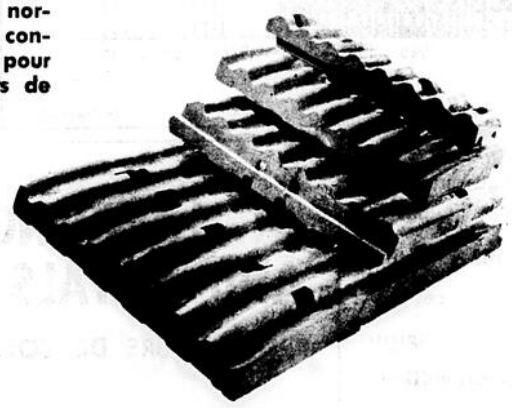

SOREL STEEL FOUNDRIES LIMITED

1405, rue Peel, Montréal — SOREL — TORONTO — NORTH BAY — VANCOUVER

Le Canada...

(suite de la page VII A)

sable que d'amiante. Dans ces conditions, il est préférable d'expédier la matière première vers les marchés de consommation et d'obtenir sur place les autres composants. De plus, les frais de transport sont très élevés dans le cas de produits finis. Nous devons ajouter que la plupart des pays imposent des taxes sur l'entrée des produits finis — pour protéger leurs propres fabricants — alors que la matière première que constitue la fibre d'amiante en est dispensée. Des frais de transport plus élevés et des taxes d'entrée sont les deux principales raisons qui nuisent à l'expansion de l'industrie canadienne de produits à base d'amiante.

Il existe, cependant, des débouchés à l'étranger pour certains produits d'amiante fabriqués au pays, notamment les textiles et les papiers d'amiante. Dans ces produits, il entre de très grandes quantités d'amiante de sorte que le poids de la matière première "amiante" se rapproche beaucoup du poids des produits finis.

Toutefois, les frais de transport des produits finis sont très élevés et les tarifs douaniers ajoutent une charge fort onéreuse. En 1964, le Canada a exporté pour environ $1,700,000 de produits d'amiante et il semble bien que nos exportations augmenteront encore au cours des prochaines années.

Il ne faut pas oublier que l'on peut obtenir des approvisionnements de fibres d'amiante ailleurs qu'au Québec, ce qui rend notre situation beaucoup moins sûre. Si toutefois, comme le prévoient généralement nos dirigeants, l'économie du Québec fait des gains appréciables au cours des dix prochaines années, nos marchés devraient en même temps s'étendre et se multiplier à travers le monde. Nul doute que par sa participation à cette activité accrue l'industrie québécoise de l'amiante retirera de grands avantages et bénéfices tant sur le marché domestique que sur celui de l'exportation.

(Texte extrait d'une causerie de M. Paul A. Filteau, ing. directeur général de l'Association des mines d'amiante du Québec.)

ELU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES MINES DE METAUX DU QUEBEC

M. F. G. COOKE

M. Fred Cooke, qui vient d'être élu président de l'Association des mines de métaux du Québec. Gérant de la mine Opemiska, M. Cooke succède à M. S. Bérubé, gérant de la mine Noranda.

Huit mines du Québec produisent 95 p.c. de l'amiante canadien

L'an dernier, les mines d'amiante du Canada ont atteint un niveau record de production et expédié 1,416,600 tonnes de fibre d'une valeur de plus de $157.5 millions, soit près de 6% de la production minérale globale du pays.

Les huit compagnies minières du Québec, toutes situées dans la région d'Asbestos et de Thetford Mines, dans les Cantons de l'Est, ont fourni 95% de la production canadienne. En 1964, elles ont expédié 1,285,000 tonnes, d'une valeur de $135,000,000, soit 20 p.c. de la production minérale de la province.

On trouve d'autres mines d'amiante à Terre-Neuve et en Colombie-Britannique.

Le Canada est encore le plus grand producteur d'amiante du monde libre, mais l'U.R.S.S. lui dispute la première place de l'univers. Les deux pays ont sensiblement la même production. Toutefois, l'accroissement que doit connaître la production soviétique au cours des deux prochaines années peut lui faire atteindre les deux millions de tonnes par an.

La production soviétique d'amiante serait en majeure partie absorbée (jusqu'à 90 p.c.) par l'industrie russe de la construction.

Malgré la concurrence de l'U.R.S.S., de l'Afrique et des Etats-Unis, qui ont tous accru et sont en voie d'accroître leurs moyens de production d'amiante, le Canada a constamment augmenté ses exportations d'amiante à tous les pays industrialisés du monde et fournit présentement environ 40 p.c. de la production mondiale. En 1964, il a exporté 1,333,470 tonnes de fibre, d'une valeur de $155,705,953. Son principal acheteur, les Etats-Unis, reçoit à peu près la moitié de la production canadienne.

Vu l'essor du marché, notamment à l'égard des catégories de fibre pour l'amiante-ciment, en Europe occidentale, aux Etats-Unis et au Japon, l'expansion est présentement à l'ordre du jour dans les mines d'amiante du Québec. La mine à ciel ouvert de Nicolet Asbestos Mines, à Norbestos, près de Warwick, dans le Québec, a été agrandie. Des programmes d'expansion sont en cours de réalisation aux gisements de Canadian Johns-Manville (Asbestos), Lake Asbestos of Quebec (Coleraine) et National Asbestos Mines (Thetford-Mines). Un projet de $2.3 millions, en cours d'exécution, haussera la capacité du moulin King-Beaver de l'Asbestos Corporation, à Thetford Mines, où la mise en valeur de la mine à ciel ouvert doit également commencer bientôt.

Ailleurs au Canada, la mise en exploitation de nouvelles mines va bon train à Dawson Creek, C.-B., et au canton Reeves, à 40 milles de Timmins, en Ontario. Dans le nord de l'Ungava, l'Asbestos Corporation a amorcé les travaux de construction à son gisement d'Asbestos Hill, 40 milles au sud-est de Déception Bay. Vouée à la production de catégories de fibre spécialement appropriées à la fabrication de l'amiante-ciment, la nouvelle mine située à 1,200 milles au nord de Montréal entrera en production en 1970.

Les compagnies d'amiante du Québec veillent à la mise en valeur des gisements du reste du pays.

L'emploi est demeuré stable dans les mines d'amiante du Québec grâce au réembauchage de plusieurs des employés mis à pied temporairement par suite de l'intégration de l'Asbestos Corporation et de la société Johnson's, en mars 1964. Cette année, la production a été si accélérée, que plusieurs mines d'amiante, surtout dans la région de Thetford Mines, n'ont pu fermer pour les deux semaines de vacances, comme c'est la coutume.

Toutes les compagnies d'amiante ont employé des jeunes de la région, tous étudiants des universités et écoles techniques, pour remplacer les travailleurs en vacances durant les mois d'été.

Les mines d'amiante du Québec viennent de conclure un contrat de trois ans avec leurs employés payés à l'heure (plus

suite à la page XI

AUX CHEFS D'ENTREPRISES

LORSQUE l'expansion des affaires suscite un problème de financement, le choix d'un courtier en valeurs revêt une importance primordiale. Autant un financement bien conçu peut servir l'intérêt de l'entreprise et de ses actionnaires, autant un financement effectué à l'aveuglette peut leur être néfaste.

Les services que nous offrons aux chefs d'entreprises ne se limitent pas uniquement à l'organisation et à la mise en souscription publique d'émissions d'actions ou d'obligations. Nous agissons également à titre gratuit, comme conseillers financiers quant à la forme et aux modalités des émissions projetées. Chaque entreprise étant un cas particulier, ses problèmes de financement doivent faire l'objet d'une étude minutieuse.

En confiant à notre Maison l'étude de vos problèmes de financement, vous vous assurez la collaboration empressée d'experts reconnus, ayant acquis une longue expérience en la matière.

Au service de l'économie du Québec depuis 1901.

RENÉ T. LECLERC
INCORPORÉE
MONTREAL TROIS-RIVIERES QUEBEC

A l'avant garde du développement économique

DU NOUVEAU-QUÉBEC ET DE LA CÔTE-NORD

IRON ORE COMPANY OF CANADA

Le cuivre, le zinc et le plomb jouissent d'une faveur accrue

Le cuivre, le zinc et le plomb forment un secteur minier dont la production augmente sans cesse, au Québec et dans le monde. Le prix du cuivre, au-dessus de 35 cents la livre ainsi que les conditions très favorables du marché ont provoqué un regain d'intérêt dont les producteurs du Québec ont profité.

Le plomb et le zinc affichent également beaucoup de fermeté. La consommation et le prix augmentent. Ces métaux se vendent plus de 15 cents la livre.

La région de Matagami au Québec avec ses trois mines en pleine production qui alimentent l'affinerie de Canadian Electrolytic Zinc, à Valleyfield, a de beaucoup renforcé la position du Québec chez les producteurs de zinc. L'affinerie, la plus importante en Amérique du Nord, permet de livrer au marché environ 250 tonnes de zinc métallique par jour.

Ces aménagements placent le Canada au premier rang des producteurs de zinc du monde libre et ajoutent 30 p.c. à la production du pays qui s'élève à 1,200,000,000 de livres, la production de zinc au Québec a une valeur de $64,800,000; celle du cuivre, de $107,000,000 soit 20 p.c. de plus qu'en 1963.

La fermeté du marché du cuivre a incité des producteurs dont la rentabilité de l'exploitation n'était plus justifiable de rouvrir certaines mines, c'est le cas notamment de Anglo-Rouyn Mines Ltd.

Le zinc et le cuivre se retrouvent dans de nombreux gisements exploitables de l'Abitibi, outre le champ minier de Matagami, où le groupe Noranda possède de gros intérêts, notons que Lorraine Mining intensifie la production de quelque 400 tonnes par jour de son gisement de cuivre et de nickel, tandis que Rio Algom investit quelque $10,000,000 dans l'exploitation d'un gisement de cuivre et de zinc: Mines de Poirier Inc. Northern Exploration Ltd. pratique des aménagements de galeries dans ses claims miniers de cuivre et de zinc de la région de Joutel.

Le groupe Sullivan possède dans sa mine de cuivre des Cantons de l'Est, Cupra Mines Ltd., un très riche gisement de métaux communs. Sa production vient s'ajouter à celle généralement accrue de tous les bassins miniers de métaux communs du Québec.

Des gisements de cuivre existent également dans d'autres régions minières du Québec, dont celle du lac Mistassini qui attire les prospecteurs.

Matagami

Le 16 octobre 1963 a marqué le début des opérations, dans la région de Matagami, de trois compagnies minières: Matagami Lakes Mines, New Hosco Mines et Orchan Mines, placées toutes trois sous le contrôle de la Noranda. Les premiers travaux de reconnaissance furent effectués en 1895, dans la région du lac Matagami, par le géologue Robert Bell, pour le compte du service fédéral des levés géologiques. Le ministère des mines du Québec entreprit, de 1938 à 1947, de dresser la carte géologique de toute cette région. Déjà, les études faites en 1938 et 1939 par MM. Paul-E. Auger (sous-ministre actuel des Richesses naturelles) et W. Longley laissaient entrevoir un avenir prometteur.

Se basant sur les données des levés géologiques et géophysiques déjà effectués, un syndicat d'hommes d'affaires fit exécuter en 1956 des levés aériens au sud du lac Matagami. Les résultats furent concluant car le premier forage tenté au sud du lac l'année suivante, conduisit à la découverte la plus importante encore jamais faite dans cette région. Il s'agissait d'une masse de sulfure de zinc, de cuivre et d'argent, mis à jour par Matagami Syudicate, devenu par la suite Mattagami Lakes Mines Ltd.

Deux autres sociétés, New Hosco Mines Ltd. et Orchan Mines firent ensuite également d'importantes découvertes. Depuis lors, les perspectives sont quasi illimitées dans cette riche région minière en pleine expansion.

Les producteurs de cuivre du Québec sont: Campbell Chibougamau Mines Limited, Gaspe Copper Mines Limited, Lake Dufault Mines Limited, Manitou Barvue Mines Limited, Mattagami Lakes Mines Limited, Merrill Island Mining Corporation Limited, New Hosco Mines Limited, Noranda Mines Limited, Normetal Mining Corporation Limited, Opemiska Copper Mines (Quebec) Limited, Orchan Mines Limited, The Patino Mining Corporation (Copper Rand Mines Division), Quemont Mining Corporation Limited, Solbec Copper Mines Limited, East ze Mines Limited.

Ces producteurs ont mis sur le marché 160,285 tonnes de cuivre, l'an dernier, soit 13.3 p.c. de plus qu'en 1963.

Le plomb

La production de plomb au Québec, en 1964, était de 3,278.8 tonnes, d'une valeur de $1,190,000,000, en comparaison de 4,673.5 tonnes, évaluées à $954,000, en 1963. La production accuse un déclin de 18.7 p.c. en volume mais la valeur augmentait de 24.8 p.c.

Les producteurs de plomb du Québec sont: Conigas Mines Limited, Manitou Barvue Mines Limited, New Calumet Mines Limited and Solbec Copper Mines Limited.

Le zinc

La production de zinc a connu un accroissement phénoménal au Québec, de 1963 à 1964, de 75,084 tonnes à 228,500 tonnes ou 204 p.c. La valeur passait de $19,200,000 à $64,800,000, un accroissement de 237 p.c.

Les producteurs de zinc au Québec sont: Conigas Mines Limited Lake Dufault Mines Limited, Manitou Barvue Mines Limited, Mattagami Lake Mines Limited, New Calumet Mines Limiter, Normetal Mining Corporation Limited, Orchan Mines Limited, Quemont Mining Corporation Solbec Copper Mines Limited, East Sullivan Mines Limited and Vauze Mines Limited.

L'exploitation au Québec est la plus rentable en Amérique du Nord

L'exploitation minière constitue au Québec un secteur industriel des plus profitables. C'est ce qui ressort d'une analyse de sa rentabilité comparée à celle de l'industrie minière ailleurs au Canada et aux Etats-Unis, et à celle des autres secteurs industriels.

Pour 1961, la rentabilité de l'industrie minière au Québec s'est établie comme suit: 17.4 p.c. par rapport aux ventes, et 12.4 p.c. par rapport au capital investi. Ces pourcentages sont lus élevés, pour cette année, que partout ailleurs au Canada et aux Etats-Unis, comme en fait foi le tableau suivant:

A remarquer que, même si le rapport ventes/capital investi est plus élevé aux Etats-Unis qu'au Québec, la rentabilité sur le capital investi est tout de même de 3.1 p.c. supérieure au Québec.

Pour apprécier à sa juste valeur la rentabilité d'un secteur industriel quelconque, il faut la comparer à celle d'autres secteurs de l'économie.

GEOFFRION, ROBERT & GÉLINAS, CO.

Membres des
Bourse de Montréal • Bourse Canadienne • Bourse de Toronto

MONTRÉAL
129 ouest, rue St-Jacques
70 ouest, rue Jean-Talon
QUÉBEC
CORNWALL

SULLIVAN CONSOLIDATED MINES, LIMITED

SOCIETE GENERALE D'EXPLORATION ET D'EXPLOITATION MINIERE

Pierre Beauchemin, *Président*
André Beauchemin, Ing. P., *Secrétaire-trésorier*
Lucien C. Beliveau, Ing. P., *Gérant général*

BUREAUX DE L'ADMINISTRATION :
Chambre 1403, 501, Place d'Armes,
Montréal, Québec.

COMPAGNIES AFFILIEES	PRODUITS
• EAST SULLIVAN MINES LIMITED (L.R.P.) Val d'Or, P.Q. (Abitibi)	CUIVRE
• SULLICO MINES LTD. (L.R.P.) Val d'Or, P.Q. (Abitibi)	ZINC
• QUEBEC LITHIUM CORPORATION (L.R.P.) Barraute, P.Q. (Abitibi)	PLOMB
	OR
• HASTINGS MINING AND DEVELOPMENT CO. LTD. (L.R.P.) Cantons de l'Est, P.Q.	ARGENT
• SOLBEC COPPER MINES, LTD. (L.R.P.) Stratford Center, P.Q. (Cantons de l'Est)	CONCENTRES DE SPODUMENE
• LA SOCIETE MINIERE CUPRA LTEE (L.R.P.) Stratford Center, Cantons de l'Est, P.Q.	FELDSPATH
	SELS DE LITHIUM

Tél.: 878-2392

DOHERTY ROADHOUSE & McGUAIG

800, PLACE VICTORIA

MONTREAL

COURTIERS EN VALEURS DE PLACEMENT

Plus de 50 ans de service dans le domaine des placements

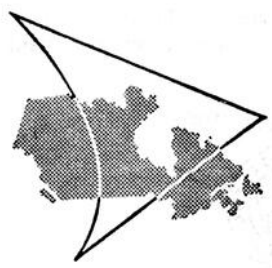

NESBITT, THOMSON
ET COMPAGNIE, LIMITÉE
Bureaux à travers le Canada ainsi qu'à New-York et Londres
355 ouest, rue St-Jacques, MONTRÉAL. Tél. 845-9221

La crise internationale de l'or retarde le progrès de nos mines

La crise de l'or sur le marché international par suite de l'attitude américaine affecte un secteur traditionnellement très actif de l'activité minière au Québec. Un subside gouvernemental fédéral stabilise la situation des mines existantes, mais l'ouverture de nouvelles demeure compromise tant que la crise ne sera pas dénouée par une hausse du prix de l'or, plafonné à $35 l'once en numéraire américain.

Toutefois, l'hôtel de la monnaie, à Ottawa achète la production d'or à $37.75 l'once. Au cours de 1964, 12 producteurs du Québec ont expédié 508,167 onces d'or, d'une valeur de $19,220,000, tandis que 20 producteurs de métaux communs ont pu extraire de leurs mines 418,083 onces d'or, dont la valeur s'élève à $15,840,000. Au total, les mines du Québec ont produit 926,250 onces d'or, dont la valeur atteint $35,040,000.

Les mines d'or du Québec, dont l'activité a permis une production continue en 1964 sont les suivantes: Barnat Mines Limited, Bevcon Mines Limited, Canadian Malartic Gold Mines Limited, East Malartic Mines Limited, Lamaque Mining Company Limited, Little Long Lac Gold Mines Limited, Malartic Gold Fields Limited, Marban Gold Mines Limited, Norlartic Mines Limited, Peel Elder Limited, Sigma Mines (Quebec) Limited, Sullivan Consolidated Mines Limited.

Une mine fermait ses portes le 20 janvier 1965, après 30 ans d'activité. Il s'agit de Canadian Malartic Gold Mines Ltd. Depuis l'installation de la machinerie, en mai 1935, l'on a extrait de cette mine 10,900,000 tonnes de minerai.

Le principal producteur d'or au Québec demeure Lamaque Mining Company. L'extraction de 767,190 tonnes de minerai au cours de 1964 a produit 124,501 onces de Troyes d'or et 21,537 onces de Troyes d'argent, dont la valeur s'élève à $4,733,644. Le traitement du minerai s'est fait au rythme de 2,098 tonnes par jour, en moyenne. Cette mine possède une réserve de 2,346,644 tonnes de minerai.

Parmi les plus récents producteurs d'or au Québec, mentionnons Norbeau Mines (Quebec) Ltd., dont la production débutait en septembre 1964. Le minerai de cette mine est le plus riche que l'on puisse trouver au Québec, avec 0.46 once d'or par tonne. Les installations peuvent traiter 200 tonnes de minerai par jour.

Wasamac Mines Ltd., dans le canton de Beauchastel, complétait son installation le 1er avril 1965 et la production débutait aussitôt.

Norbeau et Wasamac font partie du groupe Long Lac, dont Francoeur Mines Ltd. doit livrer aux installations de Wasamac, 1,600 tonnes de minerai par jour.

Deux autres mines d'or seront bientôt en mesure de produire, ce sont Kiena Gold Mines Ltd. et Camflo Mattagami Mines Ltd., dans la région de Malartic-Val d'Or.

En général, les mines d'or font face aux difficultés qu'entrainent la hausse des salaires, celle des approvisionnements et la majoration des taxes de vente.

Le nord-ouest québécois est notre plus riche domaine minier

En 1906, deux prospecteurs, Alphonse Olier et Auguste Renault, découvrirent de l'or dans l'ouest du Québec, sur les bords du lac Fortune. Une région nouvelle venait d'être ouverte: Edmund Horne entreprit la prospection de cette région et mit à jour le gisement important de cuivre et d'or de la mine Noranda actuelle.

Cela déclencha une véritable ruée vers l'Abitibi et le Témiscamingue. Grâce à l'amélioration des connaissances géologiques, ainsi qu'aux progrès réalisés dans la localisation des gisements et dans les techniques d'exploration, on vit naître un bon nombre de mines dans le nord-ouest québécois. Ainsi, toute la région de Rouyn-Noranda devenait l'un des domaines miniers les plus importants du Canada.

En ce qui concerne Chibougamau, la première découverte de minerai de valeur commerciale dans cette région revient à Peter MacKenzie. Celui-ci avait pris connaissance du rapport géologique préparé en 1871 par James Richardson, le premier géologue à visiter ce district. En 1904, après s'être rendu jusqu'au lac Chibougamau, MacKenzie obtint du gouvernement un permis de mise en valeur. Parmi les pionniers de cette région, il convient également de mentionner le docteur Richardson et M. Joseph Obalski. Ce dernier écrivait en 1904, alors qu'il était inspecteur des mines, dans une lettre adressée au ministre provincial des mines de l'époque: "Je ne puis m'empêcher d'attirer sérieusement votre attention sur ce nouveau district (Chibougamau) et sur les importantes découvertes faites là, car je considère qu'il est destiné à jouer un rôle dans le développement industriel de la province". Il a ensuite fallu attendre 45 ans avant que le nom de Chibougamau ne s'inscrive définitivement sur la carte.

Aujourd'hui, le cuivre, le zinc et l'or que recèle le nord-ouest constituent, avec le minerai de fer que l'on trouve en abondance sur la Côte-nord et dans le Nouveau-Québec, les principaux minéraux métalliques du Québec. Celui-ci contribue pour une bonne part à faire du Canada le deuxième producteur d'or et le quatrième producteur de fer du monde libre. Pour ce qui est du cuivre et du zinc, le Québec contribue pour 32% à la production nationale dans le premier cas et 18% dans le second.

Le géant minier du Québec, Noranda Mines Limited, dont environ 90% des actionnaires sont canadiens, est entré en opération au Québec, il y a une quarantaine d'années. Cette puissante compagnie fut mise sur pied, à la fin de la première guerre mondiale, au moment où s'amorçait la grande vague de prospection minière qui déferlait sur le nord-ouest du Québec. On doit à la découverte de minerai de cuivre sur des terrains jalonnés en 1920 dans le canton de Rouyn, la première des nombreuses entreprises de Noranda. Celle-ci est à l'origine de la grande activité qui règne depuis lors sur toute l'étendue du territoire compris entre les lacs Témiscamingue et Mistassini.

Le groupe Noranda, dont les ramifications sont nombreuses, produit la plus grande partie du cuivre et de l'or tirés du sous-sol du Québec. Outre la mine Noranda, les compagnies Gaspé Copper, Opemiska, Quémont, East Sullivan, Normétal et les mines de Chibougamau sont celles qui produisent le plus de cuivre. Pour l'or, les mines les plus importantes sont celles de Lamaque, Sigma, East Malartic, Barnat, et, pour ce qui est du zinc, celles de Matagami, Sullico, Quémont et Normétal.

(Ministère des Richesses naturelles.)

COURTIER EN VALEURS

J.R. TIMMINS & CO.

Membre de la bourse de Montréal, Toronto, New York

Membre de l'Association de la bourse du Canada et des Etats-Unis

BUREAUX : 360 ouest, rue St-Jacques, Montréal — 372, rue Bay, Toronto
37, rue Wall, New York

VI. 4-2886

A. RENAUD & COMPAGNIE

LIMITEE

COURTIERS EN VALEURS

A. RENAUD — 200 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal

Dans les conditions actuelles du marché,
nous recommandons particulièrement

GROWTH EQUITY FUND

Prix environ $5.00, sujet à confirmation

LESSARD & ASSOCIES INC.

COURTIERS EN VALEURS MOBILIERES

SUITE 36

266 OUEST, RUE NOTRE-DAME

MONTREAL 1, QUE.

TEL.: 288-2136

LA MAISON BIENVENU LIMITEE

Membre de l'Association canadienne des courtiers
en valeurs mobilières

Membre de la Bourse de Montréal
et de la Bourse canadienne

Spécialiste des émissions de la province de Québec et de l'Hydro-Québec

Toutes valeurs de premier ordre transigées

Emissions d'entreprises privées, les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux

210 OUEST, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL

Téléphones : Montréal 842-4912 — Toronto 364-3789

Transaction 842-4912

BAKER, WEEKS & CO.

VALEURS DE PLACEMENT

MEMBRES

De la bourse de Montréal — Bourse Canadienne — Bourse de Toronto
Bourse de New York — Bourse Américaine — Bourses de Philadelphie
Baltimore et Washington

635 OUEST, BOUL. DORCHESTER, MONTREAL 2, QUEBEC

TELEPHONE : 868-2821

Toronto, New York, Philadelphie, Londres, Angleterre

REPRESENTANTS EUROPEENS

GENEVE — AMSTERDAM

Adressez vos demandes de renseignements en placement à l'un de nos représentants autorisés:

LOUIS FORTIN — FRANÇOIS LAROCQUE — RAYMOND LEFEBVRE

La société Black River produit du mercure aux E.-U.

Black River Mining Ltd., une compagnie du Québec ayant son siège social à Montréal, rapporte qu'elle a récemment augmenté ses intérêts diversifiés sur ses propriétés et qu'elle a réussi à obtenir une production de ce minerai de valeur, le mercure, plus généralement connu sous le nom vif-argent. La décision de la compagnie de se lancer dans l'exploitation minière du mercure fut encouragée par l'augmentation constante du prix du mercure sur le marché mondial, allié aux frais relativement modiques de l'exploitation minière et de la production de ce métal fluide qui se vend sur le marché en flasques de 76 livres. L'exploitation de ce gisement de mercure débute près de Reno, Nevada, aux Etats-Unis.

Une indication des frais modiques d'exploitation dans la production du mercure est le fait que malgré les nombreux délais requis pour les remplacements de l'équipement et les ajustements inhérents aux périodes de mise au point, Black River Mining Ltd., a produit 14 flasques de mercure évaluées à près de $9,000.00 durant le mois de juillet dernier, à partir de la production à l'usine sur leur propriété qui, lorsqu'elle fonctionnera à plein pourra traiter de 15 à 20 tonnes par jour. Sur cette base, on prévoit que la production de mercure équivaudra à $40.000.00 ou plus par mois. Les frais d'exploitation en juillet étaient de l'ordre de $10,000.00 mais comme une grande partie de ces frais s'applique à des dépenses non périodiques pour l'aménagement de l'usine, etc., le rapport des bénéfices eu égard aux frais d'exploitation durant la période de mise au point est considéré comme hautement favorable et laisse prévoir des profits nets substantiels provenant des opérations normales de production. Selon les exigences des opérations en cours, d'autres aménagements à la capacité de production quotidienne de l'usine peuvent être faits, et les frais s'élèveront à un peu plus de $1,000.00 par tonne de capacité supplémentaire par jour.

Comme le mercure est l'un des rares métaux non produits au Canada, et comme il peut être produit seulement dans quelques régions éloignées du pays reconnues pour présenter des conditions géologiques favorables à ce dépôt, la direction de Black River Mining Ltd., a apporté son attention vers les Etats-Unis dans des éprouvés de productivité et elle a réussi à obtenir une ancienne propriété productrice de mercure dans le comté Nye, au Nevada. Dans les opérations précédentes, cette propriété fut soumise à un travail de développement intensif mais, comme le métal ne se vendait qu'à une fraction de sa valeur actuelle, les anciens opérateurs semblent n'avoir exploité que le minerai de la meilleure teneur facile à extraire. Ou bien, tel que le déclarait M. H. J. Bergmann, ingénieur civil, et ingénieur-conseil pour Black River Mining Ltd., "Le minerai que vous n'auriez pas touché lorsqu'il valait $200.00 la flasque est maintenant classé comme minerai de haute valeur".

En regard du prix du mercure qui oscille entre $200.00 et $175.00 la flasque en 1963, sa valeur est soudainement passée l'an dernier à $272.00 la flasque de 76 livres. Alors que la production mondiale n'est pas en mesure de faire face à la demande sans cesse croissante, le prix sur le marché pour le métal cette année a atteint un sommet sans précédent de $750.00. Les producteurs de mercure cependant, s'attendent que les prix subissent des fluctuations pour le reste de 1965 pour se fixer ensuite dans une gamme plus accessible d'environ $600.00 la flasque. On s'attend d'autre part que la demande se poursuivre à un haut niveau puisque le métal, en plus d'être considéré comme un produit minéral stratégique par suite de son importance dans la production de l'énergie atomique et des programmes nucléaires, son emploi est très répandu dans les industries chimiques, électriques, électroniques et pharmaceutiques et d'équipements scientifiques pour ne mentionner que quelques-uns des 3,000 emplois distincts du mercure. De plus, le fait que l'un des ingrédients les plus importants employés dans la fabrication des plastiques et des détergents est extrait du mercure, représente en lui-même une assurance que la demande pour ce métal se maintiendra très forte.

Contrairement à la majorité des autres minéraux, les dépôts de mercure existent invariablement près de la surface, généralement dans des régions montagneuses élevées. En conséquence, les méthodes économiques d'exploitation à ciel ouvert peuvent être utilisées, et le minerai est généralement cherché à l'usine de production par gravité plutôt que par l'emploi de l'électricité ou à la vapeur. Une autre caractéristique unique du mercure est le fait qu'on l'extrait du cinabre, c'est-à-dire à l'état de sulfure naturel, et comme on le trouve généralement dans des dépôts irréguliers et il n'est pas possible de bloquer des réserves de minerai à un degré substantiel autrement que par le travail de développement actuel en avance des besoins de la production.

Malgré cette absence de pratique dans l'extraction du minerai de mercure pour établir des réserves de minerai, Black River Mining Ltd., rapporte que durant juillet son programme d'exploitation maintenant en progrès a réussi à indiquer un bloc de minerai estimé à 150 pieds de longueur par 60 pieds et ayant une largeur de 5 pieds. Basé sur un échantillonnage intensif de cette veine, le minerai est prévu fournir en moyenne 7 livres de mercure par tonne. Le travail subséquent durant août a indiqué la découverte "de matières premières de la meilleure apparence sur la propriété" dont toutes semblent justifier l'ampleur envisagée par la compagnie en ce qui concerne ses opérations de production.

Dans un récent rapport sur cette propriété, l'ingénieur-conseil Bergmann déclarait que les traces de cinabre relevées sur ce groupe de huit propriétés, se font sur une étendue de 3,000 pieds par 500 pieds. Un grand nombre de puits à ciel ouvert ont été partiellement développés au cours d'opérations antérieures et selon un échantillonnage intensif effectué sur diverses sections de la propriété, il semble qu'un nombre de zones à haute teneur existe en

suite page 21

Quatre sondeuses de la société sont présentement en opération sur des terrains où on a décelé des traces d'or et de cuivre, à Pembroke, dans l'état du Maine.

Elle produit du mercure au Nevada.

℃

Les Placements Citémont Inc.

COURTIERS EN VALEURS

sont heureux d'annoncer qu'ils sont maintenant membres de la Bourse Canadienne

360 ouest, rue St-Jacques
MONTREAL, QUE.
Tél.: 849-1695

295, rue Dalhousie
OTTAWA, ONT.
Tél.: 233-3455

Achats et ventes d'obligations

Gouvernements — Municipalités — Commissions scolaires
Institutions religieuses
Services publics — Corporations

CRÉDIT QUÉBEC INC.

COURTIERS DE PLACEMENTS

CHOIX EXCEPTIONNEL D'OBLIGATIONS DE TOUT REPOS

200 ouest, rue St-Jacques **Tél.: 849-5361**
MONTREAL

Greenshields Incorporated

MONTREAL
TORONTO
NEW YORK
LONDON
OTTAWA
QUEBEC
WINNIPEG
VANCOUVER
SHERBROOKE
LONDON, ONT.
CALGARY

Courtiers en placements

Filiale :
Greenshields Ltd.

Agents de Change

Dolsan Mines Limited

400 ouest, rue Saint-Jacques

Montréal

Téléphone : 845-6773

Marc Carrière, Limitée

VALEURS DE PLACEMENT

210 ouest, rue Notre-Dame - Montréal - 849-9294

La société Black River Mining Limited

400 ouest, rue Saint-Jacques

Montréal

Téléphone : 845-6773

Black River...

(suite de la page 20)

deçà de la zone de 3,000 par 500 pieds. En particulier, M. Bergmann se réfère à une galerie, au bord de l'ouverture, où le cinabre est parfaitement visible sur une moyenne d'environ 4 pieds. Des échantillons de haute teneur peuvent être obtenus à cet endroit, dont un titrant 97 livres par tonne pour une valeur brute d'environ $890.00 par tonne. Un autre puits, ouvert près de 200 pieds du premier révèle également du cinabre et ceci, M. Bergmann déclare, "peut être la prolongation de la zone de haute teneur".

Les plans actuels de Black River Mining Ltd., visent à un tonnage relativement considérable de minerai titrant moins qui peut être concentré, alors qu'elle emploiera du minerai de haute teneur pour alimenter l'usine et défrayer les frais d'exploitation. Selon les prévisions, ceci peut être accompli en maintenant le taux de production à une flasque par jour seulement. Cependant, comme il est estimé que le débit au taux actuel des opérations pourra atteindre deux flasques par jour, toute récupération au-dessus d'une flasque par jour représentera un profit clair sans que le prix de revient soit modifié pour autant.

Les actions de Black River Mining Ltd., sont inscrites et négociées à la bourse canadienne à Montréal et comme la compagnie a adopté la politique d'émettre des rapports mensuels de progrès réguliers, il serait intéressant de suivre les opérations de cette compagnie canadienne qui constitue l'une des rares à agir à l'inverse du procédé habituel qui consiste à rechercher des profits en exploitant des ressources minérales aux Etats-Unis plutôt que, comme d'habitude, ce soient des compagnies américaines qui recherchent le succès au Canada.

Huit mines...

(suite de la page XI A)

de 6,000) et, dans certains cas, avec leurs employés de bureaux. Cette entente de trois ans, la deuxième dans l'histoire de l'industrie, comporte une rémunération minimum de $2.13 l'heure, des privilèges de pension et d'hospitalisation accrus et des allocations de vacances plus fortes. Grâce à elle, le travailleur des mines et moulins d'amiante garde son rang traditionnel parmi les employés à l'heure les mieux rémunérés du Québec.

En plus des 6,000 employés des mines des Cantons de l'Est, l'amiante au Québec contribue à procurer de l'emploi à 2,000 employés de l'industrie de fabrication des produits d'amiante du Canada. Dans 16 fabriques réparties à travers le pays, ces hommes et femmes manufacturent chaque année à partir de l'amiante brut du Québec, plus de $10 millions, valeur de 3,000 produits destinés principalement à la construction et à l'industrie de l'automobile.

Les producteurs et les fabricants de produits d'amiante du Québec mettent en oeuvre également des projets de recherche importants en vue de trouver de nouvelles applications à la fibre minérale. L'amiante du Québec doit affronter non seulement la concurrence de la fibre d'autres pays, mais également, surtout dans le domaine de la construction, celle d'une gamme étendue de nouveaux matériaux dont on n'avait jamais entendu parler il y a quelques années à peine.

Au laboratoire d'essai de l'amiante, situé à l'Université de Sherbrooke, on continue de perfectionner et de renouveler les méthodes d'essai des catégories existantes de fibre d'amiante, selon les normes établies au Québec.

(Service d'information des producteurs d'amiante du Québec.)

Dolsan Mines Ltd. a des intérêts dans l'Etat du Maine

Des sociétés minières québécoises étendent leurs opérations aux Etats-Unis, c'est le cas notamment de Dolsan Mines Ltd., dont les travaux de forage au diamant se poursuivent dans une propriété de 800 acres, à Pembroke, Maine, sur deux zones minéralisées de cuivre-or-zinc et d'argent-plomb-zinc.

Jusqu'à maintenant 30,000 pieds de forage au diamant ont été pratiqués sur cette propriété. L'exploration géophysique se poursuit également dans le but de déterminer la minéralisation de deux anomalies géologiques. Un ingénieur conseil, M. C. W. Archibald, a exprimé l'avis que l'on puisse trouver dans ces zones, d'excellentes possibilités de dépôts de métaux communs.

Dolsan Mines s'occupera éventuellement de cinq autres anomalies géologiques qui ont été décelées sur sa propriété du Maine, dans une zone qui n'a pas encore été l'objet de travaux bien définis.

Les travaux progressent bien sur la propriété de Pembroke depuis le début de l'été. Ils seront activés rapidement afin que toutes les zones de minéralisation puissent être reconnues sans trop de délais.

Les actions de Dolsan Mines Ltd., sont inscrites à la Bourse Canadienne. Cette société est dirigée par M. Charles D. Robbins.

BOUCHARD & CIE LTEE CO. LTD.
1015 COTE BEAVER HALL, SUITE 203
MONTREAL 1, QUEBEC - 875-5050

MEMBRES DES BOURSES DE
CANADIENNE
MONTREAL
TORONTO

BOUCHARD & LEBLOND INC.

Membres de
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIERES
OBLIGATIONS FONDS MUTUELS

1015 Côte Beaver Hall, Suite 203 - 875-5050
MONTREAL 1, QUE.

SICARD INC.

CAMION DE MINES SICARD

KW-DART : LE PLUS GRAND DE TOUS LES CAMIONS DU GENRE CONSTRUITS AU CANADA

2055, Ave. Bennett, Montréal 4
Ste-Thérèse, Sept-Iles, Qué.
Toronto, Ont. — Watertown, N.Y.
Zurich, Suisse

OBLIGATIONS — FONDS MUTUELS — ACTIONS

Laurent & Veillet Inc.

VALEURS DE PLACEMENT

33 ouest, St-Jacques, Montréal 1 288-6125

Succursale: St-Hyacinthe

Kippen & Company Inc.

FONDEE EN 1922

Membres des
Bourse de Montréal Bourse Canadienne
Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

1155 ouest, boulevard Dorchester
Montréal 2
Téléphone: 866-5761 Télex: Montréal 01-2440

Communication directe avec Toronto et New York

Cliche & Associés Ltée
Courtiers de Placement

TOUR DE LA BOURSE
PLACE VICTORIA
MONTREAL TEL.: 878-1951

ROYAL SECURITIES CORPORATION
Limited

Maison fondée en 1903

Société de courtage et de distribution
de titres gouvernementaux, municipaux, industriels,
de services publics
et
de bons du Trésor du gouvernement canadien

ROYAL SECURITIES COMPANY

Membre des
principales bourses canadiennes

Des sondages sont effectués dans l'état du Nevada à la recherche de gisements aurifères et argentifères.

Coastal Mining Limited

400 ouest, rue Saint-Jacques

Montréal

Téléphone : 845-6773

M. McMulkin reçoit la bourse de conférence H.T. Airey

M. F. J. McMulkin, un métallurgiste de réputation internationale, vient de se voir attribuer la bourse de conférence H. T. Airey en reconnaissance de ses services signalés dans le domaine de la technologie du fer et de l'acier. C'est ce que vient d'annoncer l'Institut Canadien des Mines et de la Métallurgie, sous l'autorité duquel est attribuée cette bourse annuelle instituée par la compagnie Noranda pour honorer le souvenir de l'un des fondateurs de la Conférence des Métallurgistes.

La bourse sera remise officiellement à M. McMulkin lors de la Conférence des Métallurgistes qui se tiendra cette année à Ottawa en septembre prochain et au cours de laquelle le récipiendaire sera l'un des principaux conférenciers invités.

M. McMulkin est vice-président à la recherche à la Dominion Foundries & Steel Limited (DOFASCO) de Hamilton et il s'est fait particulièrement remarquer pour ses travaux de recherches sur la fabrication de l'acier à l'oxygène. Métallurgiste de réputation internationale, M. McMulkin est né en 1915 à Sault Ste-Marie, la ville de l'acier. Il a fait toute sa carrière dans le domaine de l'acier, au service de Algoma Steel Corporation jusqu'en 1947 et de DOFASCO depuis lors.

LE MOLYBDENE...

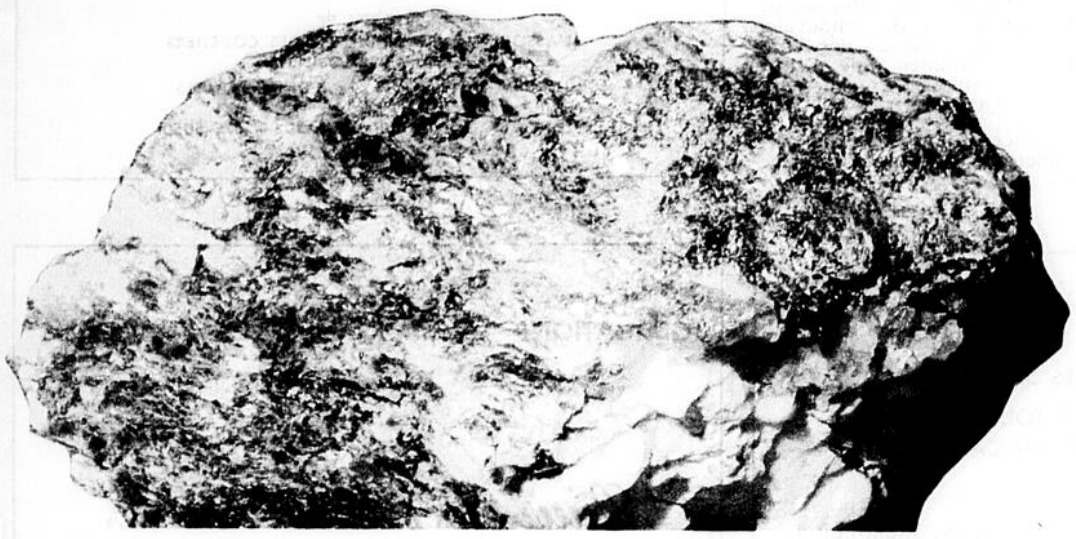

Le 7 août avait lieu l'inauguration de la mine de Anglo-American Molybdenite à Cadillac, situé à environ 30 milles de Val d'Or. Le molybdène métallique est un métal réfractaire que l'industrie produit sous forme de barres, feuilles, plaques, tubes et fil. Il est excellent dans les opérations à haute température et il est beaucoup employé dans l'industrie de l'électronique et à la fabrication des pièces de missiles à courte durée utile. Comme catalyseur, on l'utilise dans les procédés destinés à hausser le taux d'octane de l'essence et dans le procédé de désulfuration. Le molybdène a aussi une grande valeur stratégique, non seulement à cause de ses propriétés particulières dans les alliages, mais aussi parce qu'on peut l'utiliser comme substitut partiel au tungstène, au nickel, au chrome et au vanadium dans certains aciers faiblement alliés et dans certains aciers à coupe rapide.

NOUVEL ACTIONNAIRE CHEZ MERRILL LYNCH

M. Paul J. Sullivan, directeur résident du bureau de Montréal de Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Incorporated, vient d'être choisi pour devenir actionnaire avec droit de vote de cette firme de placements d'envergure mondiale. La nouvelle a été annoncée à New York par le président du conseil d'administration de la société, M. Michael W. McCarthy.

Cette nomination équivaut au titre d'associé à part entière dans l'ancienne organisation de la firme.

M. Sullivan est entré chez Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith en 1950 et fut affecté au siège social de New York avant d'ouvrir le bureau de Montréal en 1960. Avant de s'orienter vers le domaine des placements, il a travaillé à la General Electric Co. comme membre des services de préparation aux affaires.

PAUL J. SULLIVAN

ZODIAC LTEE

FILIALES : CANADA FLOORING LTEE

IMMOBILIA INC.

R. FAUCHER LTEE

360 ouest, rue Saint-Jacques

Tél.: 842-4195

"Vers une vraie politique minière moderne":

Tel est l'esprit des bills 8 (Loi des mines), 9 (Loi des droits sur les mines) et 10 (Charte de la Société québécoise d'exploration minière) que la Législature a adoptés récemment.

Une telle politique donne un élan nouveau à l'exploration et à l'exploitation du sous-sol québécois. Tout en préservant les droits acquis et en stimulant l'initiative privée, elle ouvre de plus en plus grandes les portes aux citoyens désireux de tirer profit de leur patrimoine, dans l'intérêt de toute la collectivité.

RENÉ LEVESQUE

GOUVERNEMENT DU QUEBEC

MINISTERE DES RICHESSES NATURELLES